

# L'Algérie n'a jamais atteint un tel niveau de ruptures des médicaments

Lire l'article de R. N. page 2

L'ACTUALITÉ AUTREMENT

## Le Quotidien Edition Nationale d'Information D'ORAN

### Une absence et des interrogations

EL YAZID DIB



#### ■ Livres : labyrinthes

BELKACEM AHcene-Djaballah



P. 5 à 12



#### ■ L'onde et l'escargot

MOURAD BETROUNI



■ Adieu et merci l'Artiste  
BRAHIM CHAHED

■ Diego...  
AKRAM BELKAÏD

■ Pourquoi un étranger pour évaluer le potentiel de notre domaine minier ?

REGHIS RABAH



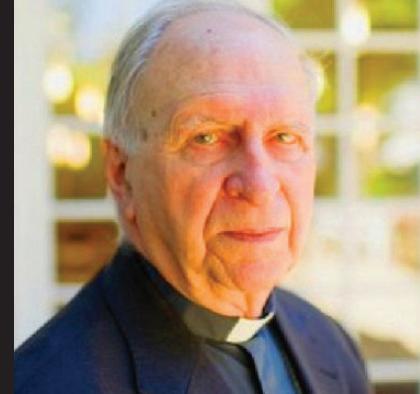
■ De la peine de mort et de son exécution

ZERROUK AHMED



■ RETOUR SUR LA PRÉSENCE DE HENRI TESSIER À TLEMCEN  
Le président de «Dar Es-Salam» de Birouana n'est plus

ALLAL BEKKAI



## Syndicat des pharmaciens L'Algérie n'a jamais atteint un tel niveau de ruptures des médicaments



R. N.

**L**a question des ruptures de médicaments en Algérie « n'est pas nouvelle », mais elle « n'a jamais atteint ce niveau », a déclaré hier sur les ondes de la radio Chaîne 1, Dr Messaoud Belambri, président du Syndicat national des pharmaciens d'offices (SNAPO). Selon l'intervenant, quelque « 302 médicaments sont en rupture sur le marché, parmi lesquels des médicaments de base, dont certains sont importés et d'autres produits localement ».

Si un ministère délégué à l'Industrie pharmaceutique, qui dispose des pleins pouvoirs pour « signer des programmes d'importation et de promotion de l'industrie locale », a été créé pour laisser espérer à une meilleure gestion du secteur, « ses résultats sont absents », indique l'intervenant.

M. Belambri rappelle que les responsables ont affirmé, en septembre dernier, « qu'il n'y aura pas de pénurie de médicaments jusqu'à la fin de cette année, mais la réalité confirme le contraire ». Il rappelle également qu'en juin dernier, la liste des médicaments en ruptures était de 150.

Depuis, « le nombre est donc passé au cours du mois de septembre à 250 et actuellement il atteint plus de 300 médicaments, et ces chiffres ne nous incitent pas à l'optimiser, d'autant plus qu'ils sont susceptibles d'augmenter », dit-il encore.

« Les mêmes déclarations ont fait état de la réduction, avant la fin de l'année en cours, de 500 millions de dollars de la facture d'importation des médicaments et les remplacer par des médicaments produits localement », rappelle également le président du SNAPO, notant que « rien » dans ces promesses « ne s'est produit », « en témoigne l'absence de nombreux médicaments sur le marché et qui n'ont pas été remplacés par des produits locaux ». Messaoud Belambri espère que « la réaction des autorités » sera « rapide et forte » pour « résoudre ce problème », car « les patients ne peuvent plus attendre pour se soigner ». Evoquant les raisons de ces pénuries, M. Belambri estime qu'elles sont dues au « problème de signature des programmes d'importation », affirmant que « depuis le transfert des compétences de l'industrie pharmaceutique, de la production locale, de l'importation et de la distribution de médicaments vers le ministère de l'Industrie pharmaceutique, des programmes complémentaires d'importation, signés entre juillet et août par le ministère de la Santé ont été annulés », dit-il. « Nous ne connaissons pas le sort de ces programmes d'importation, et c'est l'une des raisons qui ont contribué à la pénurie de médicaments », précise-t-il. Ajoutant que c'est « le manque de contrôle et de transparence et l'absence de numérisation du secteur qui ont joué un rôle dans l'aggravation de ce problème ». « Il ne suffit pas que l'Etat continue les programmes d'importation sans qu'il y ait un suivi au niveau des opérateurs, en les obligeant à respecter le programme et le calendrier de leur importation », a-t-il affirmé.

Messaoud Belambri a aussi revendiqué la création d'une « cellule de vigilance pour mener des enquêtes de terrain afin de diagnostiquer le problème avec l'ensemble des opérateurs du médicament afin de trouver des solutions durables ». Des déclarations vont dans le même sens que celles tenues par le porte-parole du syndicat national des pharmaciens algériens agréés, Samir Ouali. Ce dernier avait affirmé il y a quelques jours qu'entre 200 à 300 médicaments sont déclarés en pénurie en Algérie. Il est même allé plus loin en pointant un doigt accusateur à l'adresse de certains distributeurs « qui font du chantage aux officines pharmaceutiques en leur imposant une vente concomitante de certains produits », appelant à leur « dénonciation publique », au même titre que « ceux qui stockent les médicaments pour provoquer une pénurie artificielle sur le marché », a-t-il dit.

« Les mêmes déclarations ont fait état de la réduction, avant la fin de l'année en cours, de 500 millions de dollars de la facture d'importation des médicaments et les remplacer par des médicaments produits localement », rappelle également le président du SNAPO, notant que « rien » dans ces promesses « ne s'est produit », « en témoigne l'absence de nombreux médicaments sur le marché et qui n'ont pas été remplacés par des produits locaux ». Messaoud Belambri espère que « la réaction des autorités » sera « rapide et forte » pour « résoudre ce problème », car « les patients ne peuvent plus attendre pour se soigner ». Evoquant les raisons de ces pénuries, M. Belambri estime qu'elles sont dues au « problème de signature des programmes d'importation », affirmant que « depuis le transfert des compétences de l'industrie pharmaceutique, de la production locale, de l'importation et de la distribution de médicaments vers le ministère de l'Industrie pharmaceutique, des programmes complémentaires d'importation, signés entre juillet et août par le ministère de la Santé ont été annulés », dit-il. « Nous ne connaissons pas le sort de ces programmes d'importation, et c'est l'une des raisons qui ont contribué à la pénurie de médicaments », précise-t-il. Ajoutant que c'est « le manque de contrôle et de transparence et l'absence de numérisation du secteur qui ont joué un rôle dans l'aggravation de ce problème ». « Il ne suffit pas que l'Etat continue les programmes d'importation sans qu'il y ait un suivi au niveau des opérateurs, en les obligeant à respecter le programme et le calendrier de leur importation », a-t-il affirmé.

## Les explications de l'association des distributeurs

M. Aziza

**L**e torchon brûle entre les syndicats des pharmaciens et les distributeurs de médicaments. Ces derniers sont accusés « d'être derrière la pénurie de certains produits pharmaceutiques ». Le syndicat national des pharmaciens algériens agréés a accusé, par la voix de son porte-parole, Samir Wali, certains distributeurs de faire le chantage aux officines pharmaceutiques en leur imposant une vente concomitante de certains produits, s'insurgeant contre « ceux qui stockent les médicaments pour provoquer une pénurie artificielle sur le marché ! », a-t-il dénoncé lors de son intervention la semaine passée sur les ondes de la radio nationale. L'association nationale des distributeurs a réagi. Les membres de l'association ont voulu éclairer l'opinion publique, à travers un communiqué rendu public hier, en affirmant que « le nombre de médicaments manquants dépassant les 300 est une exagération, car le nombre exact de médicaments manquants ne dépasse pas 100 produits ». L'association des distributeurs réfute les accusations du syndicat des pharmaciens, en précisant que « la vraie raison de cette rareté est la forte propagation de la pandémie qui a engendré une augmentation significative de la demande de certains produits ». A cela s'ajoute, précisent les rédacteurs du communiqué, « des perturbations dans l'approvisionnement du marché mondial des matières premières

et des perturbations enregistrées dans les moyens de transport d'autre part ». Et de préciser que ces informations sont largement accessibles sur internet. Pour l'association, « accuser les distributeurs d'être à l'origine de ce phénomène ou d'en avoir bénéficié porte un grand préjudice à leur égard car en plus des patients, ils sont aussi des victimes de cette situation ». Et ce, soulignent-ils, « surtout avec les pressions supplémentaires qui leur sont imposées qui de surcroît augmentent la difficulté d'exercer leur métier dans ces conditions de santé exceptionnelles ».

L'association des distributeurs renvoie la balle au syndicat des pharmaciens en signalant que « la multiplication de ces déclarations malveillantes entraînera une augmentation de la crainte des citoyens, en particulier des personnes atteintes de maladies chroniques, du risque de perdre l'accès à leurs médicaments ». Et d'ajouter : « ce qui les poussera à effectuer des stockages préventifs et à l'élargissement de ces pénuries à d'autres produits ».

Les membres de l'association des distributeurs ont accusé à leur tour le syndicat « de vouloir instrumentaliser cette rupture de certains produits en lançant une campagne médiatique visant à atteindre des objectifs syndicaux en pleine pandémie ». Ils invitent ainsi les syndicats des pharmaciens à un dialogue responsable entre toutes les parties concernées sous le patronage du ministère de l'Industrie pharmaceutique.

## ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

### Les maux du médicament

plus qu'il n'en faut, alors qu'ils sont invendables. Cela s'appelle une régulation inopérante, puisque la rupture concerne presque les mêmes produits sans qu'on arrive à y remédier. L'Etat

qui débourse dans ce domaine pas moins de quatre milliards de dollars (deux pour l'importation et deux autres pour la production locale) devrait mettre en place une stratégie de contrôle rigoureux pour éviter le gaspillage et le détournement des deniers publics. On reste tout simplement éberlué devant l'absence d'un système de gestion numérisé, qu'on s'attelle à mettre en place, malgré ces sommes énormes dépensées et toute la complexité de suivre les produits au stylo ! D'autres causes exogènes viennent s'incruster dans ce système archaïque, tout fait pour jouer avec des sommes colossales. La crise sanitaire qui a provoqué une pression sur les laboratoires pharmaceutiques, qui ont dû changer certaines de leurs priorités, ainsi que la fermeture des frontières, ont entraîné une cassure dans la chaîne de livraison des médicaments. Toutefois, faut-il l'admettre, avec quatre milliards dépensés pour le médicament, le pays ne devrait pas connaître ces ruptures endémiques. Aussi, devrait-on se demander, est-ce une raison de mettre toute la pression sur le jeune ministère de l'Industrie pharmaceutique, qui commence à peine à se familiariser avec ce milieu habitué à la pêche dans les eaux troubles, et qui met doucement en place une thérapie pour guérir le mal du médicament ? Les circonstances plaident pour une union de tous les efforts, mieux que de se jeter les accusations, pour rompre radicalement avec ces scandaleuses ruptures des stocks de médicaments.

## Le ministre italien des Affaires étrangères attendu

**L**e ministre italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Luigi Di-Maio, effectuera, à partir de samedi prochain, une visite de travail de deux jours en Algérie, à l'invitation du ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, indique mercredi un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

« Cette deuxième visite à Alger de M. Di-Maio, au titre de l'année 2020, s'inscrit dans le cadre de la consoli-

dation des liens d'amitié et de coopération entre l'Algérie et l'Italie », précise la même source, ajoutant qu'elle « constituera, pour les deux parties, une occasion de passer en revue les axes prioritaires de la coopération bilatérale et d'examiner l'agenda des grandes échéances à venir, notamment la tenue, au cours de l'année 2021, de la 4ème réunion de Haut niveau ». Les questions d'actualité régionales et internationales, en par-

ticulier, l'évolution récente au Sahara occidental ainsi que la situation en Libye et au Mali, figureront également à l'ordre du jour des entretiens entre les chefs de la diplomatie des deux pays. Les deux ministres procéderont, au cours de cette visite, à la signature d'un mémorandum d'entente instituant "le dialogue stratégique sur les relations bilatérales et les questions politiques et de sécurité globale", ajoute le communiqué du MAE.

## Cacophonie au sein du Comité contre le Covid-19

### «L'acquisition du vaccin, en janvier, est une rumeur»



El-Houari Dilmi

**A** contresens de la déclaration du Dr Med Bekkai Berkani, membre du Comité scientifique de suivi et d'évaluation de la pandémie de Covid-19, qui a indiqué, lundi, que la vaccination anti-Covid pourrait débuter, en janvier prochain, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a annoncé, hier, sur les ondes de la Radio nationale, «qu'aucun vaccin ne sera acquis en janvier prochain ni à une autre date ; et qu'aucune décision officielle n'a encore été prise concernant son acquisition».

Une déclaration qui fait un peu désordre et désoriente les Algériens, puisque le ministre de la Santé est lui-même le premier superviseur du Comité scientifique de lutte contre la pandémie de Covid-19. «L'Algérie n'acquerra aucun vaccin sans l'aval de l'Organisation mondiale de la santé», a tranché Benbouzid, se contentant de dire que «le gouvernement suit l'évolution de la situation, dans les pays ayant développé des vaccins anti-Covid qualifiés d'efficaces, en attendant l'aval de l'OMS» a-t-il dit. «Tous les Algériens vont bénéficier de ce vaccin, surtout la population cible en priorité, à savoir les personnes âgées, les malades chroniques, les personnels de santé et les éléments de la Protection civile», a-t-il rappelé. «Nous ne voulons pas entrer dans le

jeu et les conflits d'intérêts des experts ; il est impossible que le vaccin soit prêt en six mois, quand on sait qu'il faut entre 5 et 10 ans pour développer un vaccin», a encore déclaré Benbouzid, ajoutant que le vaccin «n'est pas une invention à proprement parler, avec des risques de voir des effets secondaires apparaître jusqu'à six mois après la vaccination» a-t-il souligné, tout en reconnaissant la «situation d'urgence» dans laquelle se trouve l'Algérie, à l'instar des autres pays du monde. «Il y a au moins 200 laboratoires dans le monde qui travaillent sur le vaccin, au moment où certains parlent de sa disponibilité dès le début de l'année prochaine», s'est étonné le ministre, démentant les déclarations de son collègue du Comité scientifique de lutte contre la pandémie, le Dr Bekkai Berkani. Pour rappel, deux jours auparavant, le Dr Bekkai Berkani avait déclaré sur les ondes de la Chaîne 3, que l'Algérie pourrait débuter la vaccination anti-Covid, en janvier 2021.

Le membre du Comité de lutte contre de Covid 19, a également signalé, que «les différents aspects relatifs, notamment, à l'acquisition des doses de vaccin, leur acheminement vers le pays et leur distribution aux centres chargés des opérations de vaccination ont, toutes, été passées en revue», et que les «premières opérations de vaccination pourraient débuter dans le courant du mois de janvier prochain».

#### Coronavirus

#### 932 nouveaux cas et 17 décès

**N**euf cent trente deux (932) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 585 guérisons et 17 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, hier à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 85.084 dont 932 nouveaux cas, soit 2,3 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des dé-

cès à 2.464 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 54.990, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19.

En outre, 13 wilayas ont recensé, durant les dernières 24 heures, moins de 9 cas, 11 autres n'ayant enregistré aucun cas, alors que 24 autres ont enregistré plus de 10 cas.

Par ailleurs, 43 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir.

## Mise en garde contre l'oxygénothérapie à domicile

Plusieurs médecins ont mis en garde contre le recours pour les malades de la COVID-19 à l'oxygénothérapie à domicile sans surveillance médicale, car cela pourrait leur entraîner de graves complications.

Le Pr. Ammar Chebati, pneumologue à l'Etablissement public hospitalier (EPH) Mohamed Baha de Rouiba (Alger est) a déclaré à l'APS que «l'oxygène, en tant que +médicament+ ne peut, comme tous les autres produits médicamenteux, être administré que sur prescription médicale déterminant le taux d'oxygénéation suivant le cas».

Soulignant que l'oxygène «ne peut être utilisé en automédication car son usage médical nécessite un contrôle», il a précisé que «le produit existant dans les établissements hospitaliers et classée parmi les gaz médicaux est différent de celui commercialisé par le privé, en l'occurrence un appareil qui apporte au malade de l'oxygène mais qui pourrait être un danger pour la santé du patient s'il n'est pas placé sous surveillance de professionnels de la santé».

Pour M. Chebati, le danger de cette substance utilisée à domicile «résiste dans la non maîtrise du débit et de la durée dont a besoin le malade, et qui peut aller jusqu'à 18 h/jour chez certains».

La hausse importance des infections au Coronavirus a amené de nombreux citoyens à recourir à l'oxygénothérapie à domicile, prévue dans le protocole thérapeutique, d'où une

forte augmentation des prix des extracteurs d'oxygène jusqu'à 300.000 DA. Des équipements qui sont également proposés en location.

Pour sa part, la cheffe du service des maladies infectieuses de l'établissement hospitalier spécialisé en maladies infectieuses El Hadi Flici (ex hôpital El Kettar) à Alger, Pr. Nassima Achour a expliqué que l'oxygène ne peut être utilisé à domicile que sur avis et prescription médicale, déplorant «l'usage excessif et non indiqué de cette substance à domicile».

Pour ailleurs, elle a reconnu avoir précédemment prescrit à des personnes âgées, dont l'état de santé l'exigeait à leur sortie de l'hôpital, l'usage de cette substance à domicile mais sous surveillance médicale.

Pr. Achour a souligné, à ce propos, que l'utilisation de cette substance, à l'hôpital ou à domicile sous surveillance médicale, est soumise à des normes critères selon le taux de saturation (en oxygène) chez le patient, mettant en garde contre le non-respect de ces normes qui expose le patient à de graves complications.

Concernant les prix appliqués par le secteur privé, Pr. Achour a qualifié ces prix de «vol», car, a-t-elle dit, certains ont profité des conditions sanitaires pour réaliser un gain rapide.

De son côté, le Pr en pneumo-physiologie Salim Nafti, a souligné l'impérative administration de l'oxygène sous «contrôle médical» de professionnels formés

en la matière, précisant que le placement du patient atteint du nouveau Coronavirus, au niveau des services spécialisés, sous respiration artificielle intervient selon son état de santé mais l'utilisation de l'oxygène en dehors des établissements hospitaliers expose ce dernier à un danger potentiel.

Il a appelé, dans ce sens, les autorités publiques à «réguler le marché» et à imposer aux vendeurs de matériel médical de fournir les factures aux clients».

Pour sa part, le directeur des services sanitaires au ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Pr Lyes Rahal a souligné que contrairement à la première vague de la pandémie (Covid-19), le problème d'oxygène «ne se pose plus désormais», assurant la disponibilité des lits au niveau des hôpitaux. La situation actuelle «ne nécessite pas le recours des patients au secteur privé pour l'oxygène», a-t-il fait savoir.

Le chargé de l'Information au niveau de l'entreprise assurant l'approvisionnement des établissements hospitaliers en oxygène, M. Ali Ould Hamouda a affirmé que les quantités d'oxygène médical fournies par son entreprise à ces établissements avaient dépassé le double des quantités fournies avant la pandémie du nouveau coronavirus.

Il a ajouté que son entreprise assurait également l'oxygène médical destiné au traitement des patients à domicile, conformément aux lois en vigueur garantissant la sécurité du patient et la qualité du traitement.

Raïna —  
Raïkoum

El-Houari Dilmi

### Le Parlement européen ou l'agenda du chaos !

**fait l'éloge de la colonisation qui aurait permis, selon lui, l'exercice de la liberté de culte durant les 132 ans de l'occupation coloniale de l'Algérie. Encore une fois, de par le**

**L'attitude, ouverte ment belliqueuse, de l'institution transeuropéenne, qui fait dans un lobbying scatologique, «préterait à sourire s'il elle n'était truffée d'allégations et d'accusations graves et malveillantes», a riposté, sans prendre de gants, le ministère algérien des Affaires étrangères. Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut rien voir ! Comme pour provoquer un faux contre-feu pour masquer la faillite morale avérée d'une institution prise de vitesse par le temps qui file et les bouleversements géopolitiques qui donnent la pétécho, le Parlement européen multiplie ses offensives médiatiques contre l'Algérie pour se donner «bonne conscience» ! Largement soutenu dans ses errements néocoloniaux par le PAF, l'aréopage bruxellois avait déjà poussé un cri d'orfraie pour dénoncer «le silence du Parlement européen sur un mouvement aussi massif, aussi exemplaire que le Hirak algérien...». Mais de là à ce que des «voix rémunérées» s'élèvent pour parler, sans rougir, de «détérioration de la situation des droits humains en Algérie, (...), de détentions arbitraires, et même d'actes de torture prétendument commis par les services de Sécurité algériens», pour Alger, le Rubicon a été largement franchi, à en juger par le ton très ferme, presque comminatoire, du communiqué du MAE. Que la situation en Algérie soit une affaire qui concerne les Algériens et les Algériens seuls, tout le monde n'est pas dupe que le PE fait dans le mercenariat et dévoile ouvertement son agenda du chaos provoqué. Se fendant d'une phraséologie spécieuse selon laquelle «l'Algérie n'est pas respectueuse des droits humains», le PE cache mal son «jeu malsain, qui n'est rien d'autre que celui d'imposer «la liberté du culte en Algérie» selon le prisme européen, puisque tout le monde s'en souvient, de ce parlementaire européen qui avait ouvertement**

**timing de ces déclarations «fomentatrices» et la réaction, un peu tardive mais ferme, des autorités d'Alger, contraintes à un «silence diplomatique forcé», en raison de l'absence du président de la République, une partie de la classe politique et de la société civile algériennes, a colmaté la «brèche» en dénonçant une «provocation manifeste» et parle de «thèses et de contrevérités éhontées», à l'égard du peuple algérien, dans une conjoncture délicate pour l'Algérie. Idem pour l'Union parlementaire africaine qui s'est dit «indignée» par la résolution hostile à l'Algérie, relayée par le Conseil consultatif de l'Union du Maghreb arabe (UMA) qui voit la «résolution tendancieuse» du PE une «riposte à la volonté d'Alger de réviser l'Accord d'association avec l'UE», où même une «manœuvre fomentée en laboratoire» pour contrer sa «rébellion» contre la normalisation des relations avec l'Etat hébreu. Non, on n'a pas oublié et on n'oublie pas cette autre manœuvre grossière du binôme pouvoir politique et puissances de l'argent dans le Vieux continent, quand des eurodéputés accusent franchement les «supermajors» pétroliers Total et ENI de lobbying contre l'internalisation de la «cause du Hirak algérien» ! L'Algérie avec une diplomatie presque aphone, se retrouve donc, forcée à jouer la défensive, avec l'armée, toujours en première ligne de front, pour laquelle il s'agit ni plus ni moins que d'un autre «coup d'épée dans l'eau», invitant, sur un ton comminatoire, les droits-de-l'homme européens à regarder ailleurs... En attendant que le président rentre au pays et reprenne en main les affaires du pays, le vaisseau Algérie reste DEBOUT, il n'est ni touché. Ni encore moins coulé !**

## Réunion du gouvernement Blanchiment d'argent et financement du terrorisme au menu



**L**e Gouvernement a écouté hier, lors d'une réunion présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, un exposé présenté par le ministre des Finances portant création du comité national d'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et du financement de la prolifération des armes de destruction massive. La création de ce dispositif réglementaire et technique, dont le ministre des finances a exposé les missions, l'organisation et le fonctionnement, intervient dans le cadre du "renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et afin d'inscrire notre pays dans les standards internationaux en la matière, notamment les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI)", a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

Au titre de ses missions, ce comité est notamment chargé d'élaborer la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

### ANSEJ : le dispositif élargi à d'autres catégories outre les chômeurs

**L**e Gouvernement a écouté, mercredi lors d'une réunion présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, un exposé relatif à un projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret de 2003 fixant les conditions et le niveau d'aide apportée aux jeunes promoteurs et qui élargit ce dispositif, destiné aux chômeurs, aux étudiants et à certaines catégories de travailleurs.

Le projet de décret, présenté par le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Micro-entreprise, est introduit dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Conseil des ministres du 23 août dernier, relatives à la redynamisation du dispositif de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et la promotion de l'entrepreneuriat, indique un communiqué des services du Premier ministre.

Les modifications introduites portent sur la révision des mesures de soutien et les avantages accordés aux porteurs de projets, particulièrement la "suppression de la condition d'être chômeur"

construction massive. En outre, le gouvernement a écouté un autre exposé présenté par le ministre des Finances relativ à deux (02) projets de décrets exécutifs fixant les conditions et modalités d'exécution des crédits de paiement disponibles pendant la période complémentaire et les modalités d'inscription et d'emploi des fonds de concours au titre des programmes inscrits au budget de l'Etat. Le premier projet de décret exécutif vise l'instauration de plus de rigueur et d'assurer une meilleure maîtrise de l'exécution du budget de l'Etat, étant donné que cette mesure ne concerne que certains programmes et pour des cas exceptionnels et dûment justifiés.

Quant au second projet de texte, il a pour objet de fixer les modalités d'inscription et d'emploi des fonds de concours au titre des programmes inscrits au budget de l'Etat. Il vise ainsi à encadrer la procédure liée à l'utilisation des fonds de concours et à assurer un meilleur suivi de ces fonds qui ne doivent être employés que pour les opérations pour lesquelles elles ont été données, selon le communiqué.

Ce dispositif est, en outre, élargi aux étudiants porteurs d'idées de projets, aux personnes ayant des compétences et un savoir-faire dans leurs domaines d'activités, aux promoteurs performants de l'Agence Nationale de gestion du Microcrédit (ANGEM), aux promoteurs performants en activité exerçant dans la production de biens et services, et aux agriculteurs et artisans.

Par ailleurs, ce projet de Décret prévoit la révision des niveaux de l'apport personnel des promoteurs pour tous les types de financement et unifie le taux de l'apport personnel pour la formule de financement triangulaire.

Les nouvelles dispositions ouvrent enfin la possibilité de refinancement des micro-entreprises en difficulté et prévoient également de faire bénéficier les jeunes promoteurs et les porteurs de projets de locaux dans des micro zones et ce, à titre locatif, selon le communiqué.

## En une semaine Plus de 7 quintaux de kif saisis

**P**lus de sept (7) quintaux de kif traité ont été saisis par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) dans des opérations distinctes menées entre le 25 novembre et le 1er décembre, qui ont permis aussi l'arrestation de 17 narcotrafiquants, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'Armée Nationale Populaire ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité, (17) narcotrafiquants et saisi, lors d'opérations distinctes, d'énormes quantités de kif traité s'élevant à (07) quintaux et (09) kilogrammes, ayant été introduites via les frontières avec le Maroc», a précisé le MDN.

Le communiqué explique, à ce propos, que «des Garde-frontières ont saisi (513,25) kilogrammes de kif traité à Naâma, alors qu'un Détachement de l'ANP a arrêté, en coordination avec les services de la Sûreté Nationale à Béchar, (02) narcotrafiquants et saisi une autre quantité de la même substance s'élevant à (156) kilogrammes, ainsi que (469.866) comprimés psychotropes».

Dans le même sillage, la même source a ajouté que «les services de la Gendarmerie Nationale et des

Garde-frontières ont appréhendé (15) narcotrafiquants et saisi (39,75) kilogrammes de kif traité et (47.395) comprimés psychotropes, lors d'opérations distinctes menées à Alger, Batna, Tlemcen, Bordj Bou-Arrridj, Tébessa, Sétif, Relizane, Oum El Bouaghi et El-Tarf».

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de recherche et de ratissage menée dans la localité d'Oued Bouayache près de la commune d'El-Anser à Jijel en 5e Région Militaire, «un détachement de l'Armée Nationale Populaire a abattu, le 1er décembre 2020, trois (03) terroristes et saisi trois (03) pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, cinq (05) chargeurs garnis, une (01) grenade, une grande quantité de munitions et d'autres objets, tandis que d'autres détachements de l'ANP ont découvert et détruit, à Jijel, Skikda et Bordj Bou-Arrridj, (16) casemates pour terroristes contenant une (01) bombe de confection artisanale, une quantité de munitions, des denrées alimentaires, des effets de couchage et d'autres objets», a rappelé le communiqué.

D'autre part, des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Illizi et Tindouf, (58) individus et saisi (01) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et une quantité de munitions, (18) véhicules, (248) groupes électrogènes,

(220) marteaux piqueurs, (03) détecteurs de métaux, (328) sacs de mélange de pierres et d'or brut, ainsi que d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpailage illicite, en sus de (1,125) tonne de denrées alimentaires destinées à la contrebande».

Lors d'opérations distinctes menées à Rélizane, El Oued, Biskra, Ghardaïa, Batna, Chlef et Tébessa, les services de la Gendarmerie nationale ont «arrêté trois (03) individus, et saisi (09) fusils de chasse et (160,27) quintaux de tabacs, ainsi que (21024) unités d'articles pyrotechniques, (2091) caméras de surveillance, (129) smartphones et (9392) unités de différentes boissons», a fait savoir le MDN, ajoutant que «des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à (28324) litres ont été déjouées à Adrar, Bordj Badji Mokhtar, Tébessa, Souk Ahras et El-Tarf». Dans un autre contexte, les Garde-côtes et les services de la Gendarmerie nationale «ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de (52) individus à bord d'embarcations pneumatiques et artisanales à Ain Témouchent, Chlef et Tlemcen, alors que (49) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, Ghardaïa, Rélizane, Tébessa et El Tarf», a-t-on indiqué de même source.

## Le procès en appel des frères Kouninef reporté

**L**a Cour d'Alger a reporté au 16 décembre prochain le procès en appel des jugements rendus contre les frères Kouninef et des cadres de plusieurs ministères impliqués tous dans des affaires de corruption. Ce report a été décidé suite à la demande du collectif de défense en raison de la constitution de nouveaux avocats dans l'affaire.

Septembre dernier, le Tribunal de Sidi M'hamed avait condamné les frères Kouninef à des peines allant de 12 à 20 ans de prison ferme avec la saisie des biens à l'intérieur et à l'extérieur du pays et des amendes de 8 millions de DA. Les frères Réda,

Abdelkader-Karim et Tarek-Noah Kouninef, ainsi que le gérant du groupe KouGC, Keddour Ben Tahar, sont poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation dont «trafic d'influence», «blanchiment d'argent», «obtention d'indus avantages», «détournement de fonciers et de concessions», et «non-respect des engagements contractuels dans la réalisation de projets publics». Le gérant du groupe KouGC, dont les frères Kouninef sont les propriétaires, Keddour Ben Tahar a quant à lui été condamné à 8 ans de prison ferme. Leur frère, Souad-Nour Kouninef (en fuite à l'étranger), a été condamnée à 20

## Un militaire tué à Jijel

**L**e sergent-chef Lelmay Sifeddi est tombé en martyr au champ d'honneur, dans la matinée d'hier ce mercredi lors d'un nouvel accrochage avec un groupe terroriste, suite à l'opération de recherche et de ratissage toujours en cours, dans la zone d'Oued Bouayache près de la commune d'El-Anser à Jijel en 5ème Région militaire, qui s'est soldée, hier 1er décembre 2020, par l'élimination de trois (03) terroristes et la récupération de trois (03) pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov et une grande quantité de munitions et lors d'un nouvel accrochage avec un groupe terroriste, le sergent-chef Lelmay Sifeddine est tombé en martyr au champ d'honneur, dans la matinée d'aujourd'hui», précise la même source.

"En cette douloureuse circonstance, Monsieur le Général de corps d'Armée Saïd Chanegriha, chef d'Etat-Major de l'Armée nationale

populaire (ANP) adresse ses sincères condoléances à la famille et aux proches du Chahid, tout en réitérant la détermination et la résolution des Forces de l'ANP à persévérer dans la lutte contre les terroristes jusqu'à leur totale élimination, afin de préserver la sécurité et la stabilité à travers tout le territoire du pays", ajoute le communiqué du MDN.

Dans le même contexte et après l'exploitation de renseignements, l'opération d'identification a permis de déterminer l'identité de deux des trois terroristes abattus, indique la même source. "Il s'agit en l'occurrence de Leslous Madani dit +Cheikh Assem Abou Hayane+, qui avait rallié les groupes terroristes en 1994 et qui était en charge de la région Est et responsable du Conseil de la Charia d'une organisation terroriste ainsi que de Herida Abdelmadjid dit +Abou Mousa El-Hassan+, qui avait rallié les groupes terroristes en 1995 et qui était chargé de la propagande et de l'information de la même organisation terroriste", conclut le communiqué du MDN.

## Tizi-Ouzou Un enfant porté disparu

**U**n enfant autiste, originaire du village Ighil Mouhou dans la commune d'Ait Yahia Moussa à 25 km au sud-ouest de Tizi-Ouzou, est porté disparu depuis mardi soir, a-t-on appris hier du groupement territorial de la Gendarmerie nationale.

La famille de l'enfant s'est rapprochée de services compétents pour signaler la disparition de leur fils Y. H. âgé de quatre ans, autiste, qui s'était rendu dans l'oliveraie familiale située non loin de son domicile. Il n'a plus donné signe de vie, a-t-on indiqué de même source. Une opération de recherche a été aussitôt lancée (vers 19H) par la Gendarmerie nationale et la protection civile qui ont mobilisé les moyens nécessaires à cet effet. De nombreux habitants se sont joints aux recherches dans l'espoir de retrouver rapidement l'enfant, sain et sauf, a-t-on ajouté. Les recherches se poursuivaient hier, sous une pluie qui a commencé à arroser la région en fin de matinée.

# Une absence et des interrogations

L'absence prolongée du Président ne cesse de provoquer des inquiétudes. Des rumeurs aux fake-news ; le manque d'information officielle n'a fait que surenchérir toute communication. Si la maladie d'un Président est une chose ordinaire, son absence d'information est une anomalie.



Par El yazid Dib

**H**amdoullah, l'homme, le père de famille, le citoyen Abdelmajid -rabi yachfih- ayant quitté l'hôpital « va rentrer au pays dans les prochain jours ». Ceci était le dernier communiqué de la présidence. Qui en était derrière sa rédaction ? A combien de jours s'évalue « les prochains jours » ? Autant de questionnements qui auraient fait gagner plus de crédit à se voir satisfaits par une précision de réponse. Mais le Président de ce même pays est toujours absent, invisible, aphone en corps, en vocal et en photos.

Cette absence à amplifié soit l'intox, soit une position sournoisement affichée chez le monde extérieur proche à l'Algérie. Elle a nourri les suspicitions les plus indésirables pour le peuple en suggérant les meilleures voies de la bonne compréhension de la situation. Une clarté sans gêne, fidèle et fard ni langue de bois aurait suffit à aplatiser les désseins fallacieux ou l'euphorie mal placée. Tebboune est une personne, qui n'est à l'abri d'aucune maladie ni handicap, mortelle comme toute autre. Président qu'il est, il incarne une institution censée être pérenne, viable, debout et agissante.

Chaque avis tente de passer pour une information vérifiable. Cette absence qui est d'ailleurs officiellement établie en sa phase de « congé de maladie » est depuis son début sujet à interprétation. Le parallèle avec une même expérience de la même intensité et du même degré est vite tracé dans un rapport avec l'ancien chef d'Etat. Bouteflika absent était devenue une situation normale. Une gestion à coup de messages était fortement entretenu par de lourds médias et corroborée par des ministres et des segments de la société civile. Le pays souffrant le silence ne semblait pas se contenter d'un cadre ou d'un portrait. En fin de calvaire, le peuple ne voulant plus d'une façade moribonde, cria une douleur nationale et arriva triomphalement à rompre le rideau de fer, la loi du silence et débouonna toutes les fausses amours. L'espoir

d'une « Algérie nouvelle » s'est pointé au lendemain d'un 22 février pour être vite éclipsé dans des inerties renouvelables et écrasé dans des parodies que la persistance d'un retour aux feintes vécues en a profondément découragé. Ce mouvement populaire aspirait à la construction d'un Etat sans pression ni émotion, juste un Etat juste et fort. Et voilà que la pratique de l'Etat honni et vomie hier semble s'installer aujourd'hui dans la moelle de l'Etat souhaité. Ce qui manque à la frêle idée de cette Algérie nouvelle, outre la détermination radicale d'en finir avec « l'ancienne » ; ce sont de nouveaux hommes. Des hommes d'Etat et non des hommes fonctionnaires, hommes de pouvoir.

Quand il n'y a rien à dire qui puisse toute fois déranger les grands secrets d'Etat, si c'en est le cas ; il suffit à une moitié de vérité d'être dévoilée et permettre à quiconque de pouvoir déchiffrer l'autre moitié. Cela se passe dans des pays où la notion de l'Etat n'est pas celle que se partage tout le monde. Une sorte de domination paternaliste et tutélaire sur l'ensemble des corps sociaux. Dans ces pays là l'Etat c'est le pouvoir en place, celui de l'instant. Dans ces pays là, la santé d'un Président n'est pas un devoir éthique respectueux du droit à l'information mais fait partie des coulisses de chapelles, voire secret défense. Samedi passé, Joe Biden à eu une entorse au pied. On a parlé de foulure, de déchirure musculaire. On est allé jusqu'à détailler le point exact incriminé dans la cheville. C'est dire qu'il n'est pas encore Président en exercice. Alors sil en était, qu'aurions-nous su ? On ne s'est pas contenté de se limiter à des flashes laconiques du type « il poursuit son protocole médical et la situation n'appelle nulle inquiétude »

Un problème sérieux s'érige cependant dans l'officialité de la source qui doit fournir l'information. Personne n'est habilité par supposition à le faire sans l'acquiescement du Président. Son absence à donc fait retenir dans le mutisme tout le monde parmi la sphère dirigeante. Ni le chef d'Etat-major, ni le parlement ni le gouvernement ont ce droit de discuter l'état de santé du Président. C'est à l'équipe médicale qui est au chevet du Président qu'incombe la mission en toute attitude de dresser un bilan de santé périodique et

l'annoncer à son propre titre sans toutefois passer par l'incroyable agence de presse dont le crédit-confiance est un peu grignoté. C'est ce qui se pratique d'ailleurs, ailleurs. On l'aurait vu récemment avec un Trump covidé en pleine campagne électorale.

Pourtant, il est dit dans tous les manuels de la simple communication gestionnelle que « si tu ne donnes pas l'information on la crée à ta place ». Ainsi une espèce d'omerta, l'on dirait imposée, s'est vue venir se greffer dans les rouages de toutes les institutions nationales. Un ministre porte-parole ne dit parole à ce propos. Une équipe à plusieurs conseillers du Président chargés de la communication ne communique pas, ou le cas échéant, elle le fait mal. Il reste, les réseaux sociaux avec leurs facettes de se mettre en pole position et de manœuvrer l'opinion publique. De la drôlerie de certains bruits, l'on peut parfois en tirer des conclusions. A lire certains commentaires, on n'est plus dans l'interrogation sur l'état de santé ou bilan sanitaire du Président, mais bel et bien sur sa présence, sa situation physique. Outre cela, l'interrogation va encore plus loin pour s'intéresser aux étapes d'une probable succession, qui pour certains est déjà dans sa phase de casting. Des noms sont avancés, des plans sont présentés. C'est dire, qu'il difficile de comprendre pour quiconque ce qui se passe et ce qui va se passer. Néanmoins, tout le monde, tout algérien ne peut s'empêcher de penser que des scénarios sont mis en place en haut lieu. L'on peut se permettre, système endurci que nous vivons, d'aller comme ça à l'aveuglette dans un cheminement incertain aux contours politiques très dangereux. Personne aussi ne peut s'autofrécher à croire que c'est l'armée qui serait en charge de la mise sur pied de tout plan de dénouement en cas de vacances du pouvoir Présidentiel. L'on parle également de l'absence du chef d'état-major. La rumeur le porte malade se soignant à l'étranger.

Enormément de questions se soulèvent à chaque jour qui passe. Une certitude est cependant bien évidente. L'Etat au sens dynamique est à l'arrêt. Un conseil du gouvernement par-ci avec un ordre du jour à la limite d'une gestion administrative, des visites ministérielles par-là à la limite d'un lever de doigt en guise de présence, des walis en tournée à la limite d'une aération extra-bureauti-

que. Pas plus. Alors que la pandémie dépasse les 1000 cas de contaminations, frôle la vingtaine de décès - du moins ce qui ressort de la statistique officielle- la réalité en est éperdument autre ; le pays est en attente de la moindre information sur le Président, son retour, sa reprise de fonction, ses nécessaires décisions ou son incapacité à poursuivre ses missions, la transition, les probabilités, les coulisses, les nouvelles allégeances, les enjeux, les démarcations.

L'article 102, que tout le monde avait sur les lèvres semble être remis en scelle. Quoi que l'exercice dans sa nature génétique du pouvoir par ses tenants fait éloigner cette option. Le maintien de la stabilité, le refus de réveiller le spectre de la contestation, les conflits frontaliers, la crise sanitaire, économique, la précarité sociale, l'insatisfaction citoyenne sont autant d'arguments à la défaveur d'une telle mesure. Seulement la confusion s'est instaurée avec la nouvelle constitution non encore promulgée qui renvoie son applicabilité à une Cour constitutionnelle en lieu et place d'un Conseil. Cet imbroglio juridique se débat intempestivement selon des campements de l'un ou de l'autre. Ainsi, d'énormes écarts de Droit sont à plaindre. La signature aux fins de publication à elle seule de la nouvelle constitution n'aura pas à régler tous les dysfonctionnements institutionnels. L'inexistence de la Cour constitutionnelle, de son Président, de ses membres, un Président intérimaire du Sénat compliqueront davantage l'application éventuelle de l'ex-article 102. A l'apparence le problème ainsi soulevé semble revêtir un caractère purement de Droit, alors qu'en fait il baigne dans une approche purement politique. La constitution est certes un document législatif, elle constitue aussi un socle où viennent s'asseoir toutes les règles du jeu politique.

Nous dirons que les soucis d'un pays commencent quand la communication virtuelle officieuse et informelle dosée de tout condiment devance la communication officielle de surcroit si celle-ci est squelettique, décharnée et incroyable. Les questions qui demeurent sans réponses ou les situations qui ne s'expliquent que confusément sont comme l'écoute d'un sourd aux paroles d'un éminent orateur.

Très belle formule, au demeurant, dont le citoyen lambda, de la rive nord de la Méditerranée et d'ailleurs, use et abuse à satiété, car convaincu, qu'il tient là un sésame lui permettant, si besoin était, de contester, légitimement, toutes les formes d'abus dont il se sentirait l'objet, par la faute d'une administration malveillante à son égard ou, de quelques fonctionnaires trop zélés à son goût.

## J'irai me plaindre à mon député !



Par Cherif Ali

**C**e même citoyen rencontrera, bien évidemment, son député à sa guise, au détour du marché de son quartier ou dans la permanence de ce dernier et pourra lui parler, sans protocole et lui exposer ses griefs ou ses espérances, avec la garantie, déjà, d'une attention non feinte et la conviction que sa requête sera, pour le moins, étudiée.

- *Quid de tout cela dans notre pays et des rapports députés-citoyens ? Comment peut-on mesurer leur relation et la confiance entre eux ?*

Arrêtons-nous, tout d'abord, sur quelques séquences-clefs, tant elles sont révélatrices des processus d'élection de nos députés et de leurs activités, une fois élus, au parlement.

L'élection du député n'est pas liée à une quelconque compétence, qu'il peut éventuellement avoir, mais qu'il faut qu'il étouffe, mais à une allégeance qui tire ses fondements dans un atavisme qui plonge dans la nuit des temps et qui est appelé «açabya» par Ibn Khaldoun, «Benaamis» aussi, ou encore «aarouch», bref, qui fait appel à des expressions du terroir qui avaient toutes leur pertinence dans l'histoire séculaire de l'organisation sociale des communautés tribales(\*).

Conséquemment, la circonscription électorale aura un député, confortablement élu, qui n'aura pas à rendre compte à la population, qui a certes voté pour lui, mais plutôt à celui qui l'aura fait roi, c'est-à-dire son parti, celui qui l'a intronisé et l'a placé en tête de liste, pour le faire élire, sûrement, mode d'élection oblige. Le souci prioritaire de cet élu serait, autre sa reconnaissance éternelle à son parti, de se montrer dans sa wilaya, à chaque visite ministérielle, pour être vu, le plus possible, à côté des responsables locaux, en compagnie du ministre.

En dehors de ça, c'est l'inaction politique qui le caractérise et qui est dissimulée par un emploi du temps chargé en apparence, car son contenu est bien souvent d'une indigence affligeante, en termes d'efficacité.

Son parti se chargera de son approvisionnement doctrinaire et de la politique politicienne, qu'il doit servir, en tous lieux et en toutes circonstances, au nom de la discipline qu'il lui est imposée. Comment expliquer alors, le peu d'intérêt que ce député accorde à la vraie politique, celle pour laquelle il a été élu, et qui consiste à prendre en charge les attentes du citoyen ?

En fait, le député à toujours en tête son « prochain mandat » et il ne veut pas, ne doit surtout pas scier la branche sur laquelle il est assis.

La moindre incartade peut lui coûter sa position, ses priviléges et sa carrière politique. Et de Peter, il doit faire son principe.

Rentrer dans les rangs, signifie pour ce député, une rente de situation assurée et la réélection, pour peu qu'il soit docile et caresse, dans le sens du poil, toutes les institutions de la république et fasse acte d'allégeance au Parti comme on l'a dit supra et aux apparatchiks du coin.

Un « petit candidat » à la députation, indépendant comme on dit, plein d'énergie, diplômé, expérimenté, ne fera pas le poids en période d'élection.

Sans soutien et sans argent, il ne passera pas le cap du dépôt de candidature. Si par-

mi cette catégorie, des candidats indépendants arrivent quand même à l'assemblée, ils ne pourront pas, pour quelques uns d'entre eux, résister au chant des sirènes des grands partis, s'ils veulent durer, en dehors de leur groupe parlementaire et construire des carrières politiques. La situation des autres députés, qui tiennent à leur indépendance, ressemblera à « Fort-Alamo » et c'est peu dire.

- *Et le citoyen dans tout cela !*

Il continuera à voter, bien évidemment, parce que la démocratie l'exige et qu'il doit assumer sa citoyenneté en caressant l'espoir de voir, peut-être, se multiplier les élus qui feront de leur mandat un engagement et une charge, pour servir et non se servir. Lors de ces dernières mandatures quelques uns d'entre ces derniers se sont fait connaître, comme le député du Sud Akhamoh Hag Mousa, qui a porté la voix des zones frontalières du Sahara, ou encore Nordine Aït Hamouda qui avait le courage de dire, haut et fort, ce que tout le monde pensait tout bas.

Il y a certainement d'autres députés qui ont été aussi efficaces que courageux, ils se reconnaîtront. Beaucoup d'entre eux n'ont pas eu la chance de faire un autre mandat. C'était le prix



à payer. D'autres en revanche, n'ont pas fait honneur à leur mandat, dès lors où, ils ont défrayé la chronique pour certains ou alors, ils se sont manifestés par des flops et des coups d'épée dans l'eau. On a vu des députés en venir aux mains et en débrouiller parce qu'ils étaient à court d'arguments. On a vu dans un quotidien arabo-phone qu'un député a été épingle pour cause de trafic de visa.

On a cru, un instant, à la démarche des 26 députés qui voulaient instaurer un débat sur la corruption. On a cru aussi à la mode des commissions d'enquête qui n'ont jamais vu le jour, pour semble-t-il, un manque d'ancrage juridique.

On nous a parlé aussi des députés qui ont voté des lois dont ils ne connaissaient



même pas la consistance et aussi des députés qui n'ont pas ouvert la bouche durant tout leur mandat.

On a encore en mémoire, ce documentaire tourné par une télévision privée algérienne, montrant des députés avouant, toute honte bue, n'avoir jamais lu de livre.

On n'a pas vu encore, à ce jour, une loi porter le nom de son député, on a, en revanche, regardé avec ahurissement les travées vides de l'APN à l'occasion de discussions de textes fondamentaux, comme la loi de finance.

- *Finallement, nous sommes trop indulgents à l'égard des députés, y compris ceux qui se disputent des responsabilités, dans l'hémicycle même, en recourant à des méthodes, pour le moins, inélégantes.*

La représentation nationale, émanation du peuple, est censée porter les idéaux et les doléances de celui-ci. La réalité est, hélas, toute autre aujourd'hui. Sommes-nous restés au stade de l'apprentissage ? Peut-être bien. C'est agaçant, tout de même, car les députés, eux, s'accordent aisément de cette situation, dès lors que l'Etat les entretient, grassement, autant qu'il les déresponsabilise, avec cet argument du mandat national et non pas local. Il ne faut pas donc attendre grand-chose des députés actuels, trop nombreux, majoritairement inféodés à des partis immobiles, devenus institutions dans les institutions (FLN-RND). Ces partis politiques «institutionnels» ont tout intérêt à maintenir cette situation et ce mode de gouvernance, garants de leur pérennité et sources de confortables subsides.

En l'état des choses, personne d'entre nous n'ira se plaindre à son député, alors même qu'il lui a conféré mandat ? Oui, personne pour l'instant, dès lors que le député n'a pas d'adresse connue et que nul ne peut l'interroger lors des visites ministérielles, sécurité oblige.

- *A moins de recadrer les choses et dire :*

1. Le député représente la Nation et doit donc parler au nom de l'intérêt national ; il a aussi une responsabilité locale qui l'oblige à être à l'écoute de ses électeurs, de prendre en charge leurs doléances et leur rendre compte.
2. Il devra, lorsqu'il présentera sa candidature aux élections, engager personnellement sa responsabilité sur un programme, fût-il celui élaboré par son parti.
3. Il devra non seulement ouvrir une permanence, localement, mais s'assurer de l'aide d'un assistant parlementaire, autre que membre de sa famille, pour donner plus de crédibilité à sa charge.

- *S'agissant des partis politiques.*

Ils ne pourront pas leurrer, indéfiniment, les citoyens en leur faisant croire que leurs listes sont conduites par des universitaires et des personnes instruites, sachant bien, qu'un diplôme quel qu'il soit, ne donne pas une compétence et une intelligence dans la gestion des

situations ; seul le quotidien permet de juger sur pièce. Que de fois nous avons été dépités par la qualité des interventions des députés et la stérilité de leurs débats, qui apparaissent hors histoire, hors sujet et sentant la langue de bois (\*).

- *S'agissant des pouvoirs publics.*

Ils devront trouver le chemin d'une démocratie réelle, crédible et véritablement représentative de toutes les couches sociales de la population. Cela passerait, obligatoirement, par une réforme du parlement, par la suppression du Sénat, par exemple, dont personne n'entrevoit l'utilité ou ne perçoit l'expertise tant louée. Cela passerait, également, par la réforme des règles de campagne électorale, du mode de scrutin, du statut de député et du lancement de la formation des assistants parlementaires et du métier y afférent.

- *En conclusion, peut-on un jour aller nous plaindre à notre député ?*

Le voudrions-nous, ce ne sera pas possible pour l'heure, pour au moins deux raisons :

1. il a versé 7 milliards de dinars en « pots de vin » pour se faire élire indûment
2. et conséquemment, il se trouve en prison.

(\*) Chemi Eddine Chitour  
A quoi sert un député ?

# L'onde et l'escargot



Par Mourad Betrouni\*

**A**u moment où je racontais la Pointe Pescade (commune de Raïs-Hamidou) (1), pour réinventer ce réflexe d'appartenance et raviver le sentiment de fierté parmi les jeunes de ma commune, en leur désignant les lieux d'ancre où ils devaient puiser pour garantir la continuité, voilà que le dessein, juste esquisse, est vite rattrapé par un drame qui emporta dix enfants de mon village, en partance vers des horizons insoupçonnés à la recherche d'un rêve. Nous n'avons pas pu les retenir « physiquement », ils étaient déjà ailleurs depuis fort longtemps, la harge n'est que l'acte ultime de la partance vers ces horizons éthérés.

C'est en leur hommage et en témoignage à leurs familles, à la population de la Pointe Pescade et à tous les harragas de la Méditerranée, que je voulais publier ce texte, intitulé « L'onde et l'escargot » (2), qui aurait pu être intitulé aussi : « Harraga où l'acte ultime de la partance ».

Le territoire a cessé d'être géographique et les identités se sont affranchies du carcan minéral et de l'ancre archéologique pour se fondre et se confondre dans la fluidité des sonorités et la ductilité des ondes parfumées, qui nous traversent et nous infiltrent, à un rythme ininterrompu, en investissant nos corps et aiguisant nos instincts les plus profonds, en quête de cette ultime communion qui réalise la nouvelle territorialité.

C'est dans les discontinuités les plus marquées où s'enchevêtrent les passions et les ardeurs les plus affirmées, que s'accomplissent ces convulsions nécessaires à la formulation de ce nouvel être collectif, dans l'affect et non la raison, dans « l'onde », loin de « la terre grasse » et de ses « escargots » (3).

Désuète notre illusion du parfait et de l'accomplissement, l'heure est aux jonctions et aux aiguillages d'accès aux nou-

veaux codes de la littérature et de la poésie contemporaines. Les recompositions multiples, à l'image de cette brutalité génétique, imposée en gouvernance des flux de nos passions et nos désirs sexuels, augurent d'un nouveau monde dont les premières gesticulations nous apparaissent comme autant de préjugés et de dommages à un ordre mondial consensuel, scellé il y a plusieurs millénaires sinon des millions d'années.

Ce n'est plus dans l'imagerie monumentale, si savamment incrustée dans notre inconscient collectif, et dont seuls les poètes avertis ont la garantie de l'immunité, que s'élaborent les nouvelles esthétiques et harmonies picturales et poétiques.

Un nouveau vocabulaire conceptuel et une grammaire virtuelle sont nés pour produire ce transfert de la mémoire visuelle à la sollicitation sensorielle et émotionnelle, une nouvelle prophétie annonciatrice de rupture, pour une médiation et une communication globalisée, diasporique et transterritoriale.

C'est dans le processus et le mouvement que se conçoivent désormais les corrélations, par l'entremise des nouvelles technologies numériques de captation et de transmission de l'expérience sensible. Le Musée n'est plus le sanctuaire de la contemplation et de la sublimation de l'objet, il est le lieu de la communication, de l'échange, de la médiation et de la transmission.

Le monde est en mouvement perpétuel et le voyage virtualisé a été modulé sur la fréquence du bonheur et de la frustration à la fois, détruisant les ultimes barrières de l'immobilité. Dans ce processus de transfert d'une nouvelle morale, ultime religion, notre progéniture a vu justement bravant les grandes avenues terrestres et maritimes à la recherche de la nouvelle territorialité.

Les nouveaux sièges de l'abstraction, établis sur une géographie vaporeuse, n'ont cessé, depuis peu, d'émettre, par bouquets alternatifs, les douces et savoureuses symphonies qui régencent nos sentiments amoureux désacralisés, en conver-

tissant nos rêves et nos anxiétés en un gigantesque jaillissement magnétique qui vous transporte vers ces horizons éthérés où l'ont porté dans l'oubli et le renoncement le plus total. C'est le destin heureux ou malheureux de notre progéniture, arrachée dans son sommeil, à son ancrage et son enracinement terrestre, pour un voyage ou une partance, dans un défilé macabre, vers ces horizons de l'oubli et de l'indifférence.

Par obstination ou accommodement thérapeutique, les agences d'une nomenclature « nationale », ont consumé leur œuvre d'affirmation d'une gouvernance démocratique ajustée au modèle d'un Etat-Nation finissant ou en voie d'élaboration. Hélas, cet ancrage au territoire et à l'identité a été vite rattrapé par une reformulation planétaire de la gestion des affaires du monde à partir de centralités diffuses. Non, l'ennemi n'est plus aux frontières et la guerre des tranchées a cessé d'inspirer les plus prestigieux cinéastes. Ce n'est plus à l'arpentage que se mesurent les espacements et la portée de l'action, l'adversité est conçue dans la nouvelle cartographie hormonale qui régule la distribution des flux de l'enthousiasme et de l'agressivité selon les multiples scénarios de la nouvelle gouvernance planétaire.

Nous assistons, impuissants, non pas à l'effondrement des sociétés dans ce qu'elles ont de fondamentalement biologique, mais à la décomposition de leur quintessence morale et éthique, cette substance impalpable qui a su préserver, jusque-là, leur humanité, ce « reste » que le politologue et historien Edouard Herriot a défini comme la culture dans son rapport à la mémoire et l'oubli, pour expliquer la fameuse maxime « la culture c'est ce qui reste quand on a tout oublié ». Il voulait manifestement signifier que la culture « n'est pas l'immédiateté de la connaissance : celle de la leçon apprise pour le lendemain » et qu' « elle est une longue stratification qui individualise son porteur pour une ouverture au monde au-delà de la nécessité pratique ».

Que faire, face à ce processus de désin-

tégration « atomique » des Nations ? Quelle attitude observer devant ces premières esquisses d'un nouveau modèle de gouvernance qui se met subrepticement en place sur des paradigmes qui bousculent inéluctablement les classifications établies, les cadres de pensée et les modes de gestion arrêtés ?

L'approche cognitive d'accumulation – disons thésaurisation – du savoir et de la connaissance, qui a régenté jusque-là, l'organisation du monde du progrès, ne semble plus contenir les nouveaux matériaux de construction de cet espace cœcuménique constellaire, fluidale et translucide.

Le débat est désormais porté sur l'orbite de l'affect et de la sensibilité : comment recevoir et transmettre les flux ? La littérature, la poésie, la musique, la peinture, le cinéma, le théâtre et le musée constituent alors nos ultimes laboratoires et ateliers de confection du nouvel espace vital.

C'est dans les cyberespaces que la fluidité est servie dans un décor multimédia instantané et non plus dans les amphithéâtres « betonneux » convertis en garderies permanentes. La rigueur dogmatique classique de la scolarité et ses démembrements spécifiques, aussi pertinents soient-ils, ne suffit plus pour administrer les faisceaux d'information et de communication et gouverner la vitesse de leur mise en réseau.

Le temps est à la cyberculture, cette nouvelle territorialité où s'élaborent d'autres solidarités porteuses de bien être où alors de tous les dangers, selon les capacités de résilience de chacun.

Erreur, l'heure n'est pas à la production ou la reproduction, elle est dans notre aptitude à l'adaptation, à la conversion et à la création des mobilités nécessaires à la sauvegarde de notre être individuel et collectif.

\* Dr

Ref.

(1) *Le Soir d'Algérie* des 20 et 21 novembre 2018.

(2) Titre inspiré du poème

«Le mort joyeux» de C. Baudelaire.

(3) In «Le mort joyeux» de C. Baudelaire.

# De la peine de mort et de son exécution

**Le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement prévoit, dans le cas d'enlèvement d'enfants, deux (2) peines : la réclusion criminelle à perpétuité et la mort.**

Par Zerrouk Ahmed\*

**L**ors de la présentation de ce projet de loi devant la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée Populaire Nationale et la commission des affaires juridiques, administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial du Conseil de la Nation, des membres de ces deux (2) commissions se sont interrogés sur l'éventualité de l'exécution de la peine de mort.

Dans sa réponse, le ministre de la justice a affirmé qu'il n'y a aucun empêchement, ni au niveau national, ni au niveau international d'appliquer la peine de mort<sup>(1)</sup>, tout en précisant : « jusqu'à ce jour, l'Algérie n'a signé et n'a ratifié aucun accord ou convention ou traité internationaux interdisant le recours à la peine capitale, qu'il s'agisse de législation ou d'exécution<sup>(2)</sup>. »

Devant les membres du Conseil de la Nation, le ministre de la justice a déclaré que : « si les pouvoirs publics décident de réactiver l'application de la peine de mort, rien dans le droit national ou international n'empêche le maintien de la peine de mort<sup>(3)</sup> », en ajoutant : « ce qui est sûr, est que l'Algérie est un Etat qui jouit d'une souveraineté absolue en matière de législation et de mise en place de tout ce qui à même de préserver l'ordre public, même s'il s'agit d'appliquer la peine capitale<sup>(4)</sup> ».

Ainsi, un semblant de débat sur la peine de mort a été amorcé au niveau de l'APN et du Conseil de la Nation, avec la participation active et remarquée du ministre de la justice.

Or, le ministre de la justice aurait du s'en tenir au projet de loi, en affirmant et en réaffirmant que la peine prévue par le projet de loi est la réclusion criminelle à perpétuité ainsi que la peine de mort, sans entrer dans le débat de l'exécution ou non de cette peine.

En effet, il n'appartient nullement au ministre de la justice de décider ou non de l'exécution de la peine de mort.

Cette attribution ne relève pas de son domaine de compétence. C'est une prérogative dévolue au seul Président de la République, conformément aux dispositions des articles 91/7 et 175 de la Constitution.

Le ministre de la justice, homme politique, n'a et ne peut avoir aucun pouvoir d'imposition de l'exécution de la peine de mort.

En Algérie, le pouvoir judiciaire est indépendant, s'exerce dans le cadre de la loi, la justice est rendue par les magistrats et le juge n'obéit qu'à la loi, conformément aux dispositions des articles 156, 164 et 165 de la Constitution.

Par ailleurs, l'Algérie a institué en Septembre 1993 un moratoire sur l'exécution de la peine de mort. Il faut se remémorer la décence noire ou rouge. Le sang des algériennes et des algériens a beaucoup coulé durant cette période où a sévi un terrorisme barbare et sanginaire, d'une cruauté inouïe.

Des hommes qui ont commis des crimes atroces et révoltants à l'encontre de paisibles citoyens ont été condamnés à la peine de mort. Mais, l'exécution n'a pas eu lieu et à ce jour. Et, ces condamnés sont toujours détenus, sous le régime des condamnés à la peine de mort, dans certains établissements pénitentiaires.

De telles personnes s'engageaient dans une course effrénée pour tuer des femmes enceintes et les éventer, ensuite.

Pourquoi, le motif est une fetwa qui affirme que la femme décédée sera jugée selon sa conviction de croyante ou non, et le fœtus

ira directement au Paradis du fait qu'il ne va pas vivre dans un Etat impie. De tels monstres condamnés à la peine de mort sont toujours détenus. Et, il n'appartient pas au ministre de la justice de décider de l'exécution de cette peine de mort.

En outre et concernant l'enlèvement d'enfant suivi d'assassinat ou d'actes de cruauté, et au cas où l'auteur parvient à rejoindre un pays européen, la demande d'extradition ne sera acceptée que si notre pays s'engage à ne pas prononcer la peine de mort.

Par ailleurs, l'Algérie a toujours voté pour l'adoption des résolutions de l'assemblée générale des Nations Unies relatives au moratoire sur l'application de la peine de mort, notamment les résolutions du 18/12/2007, du 18/12/2008, du 21/12/2010, du 20/12/2012, du 18/12/2014, du 17/12/2016, 17/12/2018 et du 17/11/2020.

Il est à relever que lors des discussions sur le projet de résolution relatif au moratoire sur l'application de la peine de mort par la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, un amendement a été mis au vote et adopté pour réaffirmer : « le droit souverain de tous les Etats d'élaborer leur propre système juridique, et notamment de déterminer les peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international ».

Lesdites résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui n'ont pas de valeur contraignante, mais disposent d'un fort impact au plan de l'éthique et de la morale, demandent aux Etats :

- de limiter progressivement l'application de la peine de mort et de ne pas l'imposer aux personnes de moins de 18 ans, ni aux femmes enceintes ;
- de réduire le nombre d'infractions punissables de la peine de mort ;
- d'instituer un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort.

Au plan international, l'abolition de la peine de mort a fait l'objet du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, adopté et proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 44/128 du 15/12/1989.

Ce protocole a été ratifié ou a fait l'objet d'adhésion par 88 Etats, dont deux (2) Etats arabes, en l'occurrence Djibouti (adhésion le 05/11/2002) et l'Etat de Palestine (adhésion le 18/03/2019).

S'agissant du pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966, entré en vigueur le 23/03/1976, et auquel sont parties 173 Etats dont l'Algérie (adhésion le 12/09/1989), il traite de la peine de mort dans son article 6.<sup>5</sup> Article 6 du PIDCP :

1. le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie.

2. Dans les pays où la peine de mort n'a pas été abolie, une sentence de mort ne peut être prononcée que pour les crimes les plus graves conformément à la législation en vigueur au moment où le crime a été commis et qui ne doit pas être en contradiction avec les dispositions du présent Pacte ni avec la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Cette peine ce peut être appliquée qu'en vertu d'un jugement définitif rendu par un tribunal compétent.

Dans ce cadre, il est utile de s'imprégner de l'observation générale du Comité des droits de l'homme du 30 juillet 1982 sur cet article 6. Cette observation générale indique : « s'il ressort des paragraphes 2 à 6 de l'article 6 que les Etats parties ne sont pas tenus d'abolir totalement la peine capitale, ils doivent en limiter l'application et, en particulier l'abolir pour tout ce qui n'entre pas dans la catégorie des -crimes les plus graves-, ils devraient donc envisager de revoir leur législation pénale en tenant compte de cette obligation et, dans tous les cas, ils sont tenus de limiter l'application de la peine de mort aux crimes les plus graves »... « Le Comité estime que l'expression -les crimes les plus graves- doit être interprétée d'une manière restrictive, comme signifiant que la peine capitale doit être une mesure tout à fait exceptionnelle ».

De ce qui précède, il est à relever ce qui suit :

1. le ministre de la justice a fait un amalgame entre le fait de légitérer en prévoyant la peine de mort pour certains crimes graves, d'une part, et tout Etat est souverain dans le domaine législatif sans, cependant, entrer en contradiction avec les dispositions des traités internationaux ratifiés, qui ont une valeur supérieure à la loi nationale<sup>6</sup> ; et d'autre part, la décision d'exécution ou non de cette peine de mort.
2. Le pouvoir de légitérer relève du domaine du Parlement et la décision d'exécution de la condamnation à la peine de mort du Président de la République.
3. L'exécution de la peine de mort ne peut avoir lieu qu'après le rejet du recours en grâce.<sup>7</sup>
4. Deux (2) décrets présidentiels sont soumis au Président de la République. L'un prévoit que « la justice suive son cours », ce qui implique l'exécution de la condamnation à la peine de mort. L'autre décret que la peine de mort est commuée en une réclusion criminelle à perpétuité.
5. Le ministre de la justice semble ne pas faire la différence entre la position de l'Etat, de l'Algérie sur l'exécution de la peine de mort (moratoire de 1993) au niveau international, dans le concert des nations ; et sa fonction de ministre de la justice, membre du gouvernement, qui présente au Parlement un projet de loi qui légitifie entre autres, sur la peine de mort en prévoyant cette peine pour tel crime grave. Cette attribution n'a aucune relation avec l'exécution de la peine de mort.
6. L'Algérie dans la liste des points concernant son quatrième rapport périodique de février 2018<sup>8</sup> devant le Comité des droits de l'homme a clairement précisé ce qui suit, sur cette question de la peine de mort :

« L'Algérie a fait des progrès significatifs sur la question de la peine de mort à travers la suppression de cette peine dans un nombre important d'infractions dans lesquelles elle était prévue. Elle demeure en vigueur uniquement dans les crimes de sang, de terrorisme et dans les affaires graves liées à la sécurité de l'Etat tel que détaillé lors du rapport. Le moratoire observé depuis 1993 sur l'application de la peine de mort, est respectée. Concernant le chiffre global des personnes condamnées définitivement à la peine capitale lors de ces dernières années, il est recensé un total de 269 condamnés. En application du moratoire, les peines prononcées à l'encontre de ces personnes vont être commuées en peine perpétuelle ».

7. Dans le rapport national présenté par l'Algérie lors de l'Examen périodique universel<sup>9</sup>, qui a eu lieu à la 12eme session du Conseil des droits de l'homme tenue le 8 mai 2017 à Genève, il est indiqué que : « L'Algérie observe un moratoire de fait sur l'exécution de la peine de mort depuis Septembre 1993, et a introduit des réformes au code pénal, qui restreignent la peine capitale aux crimes les plus graves.

Des peines privatives de liberté sont substituées dans le code pénal à la peine de mort pour les infractions de vol avec port d'arme, de trafic illicite de stupéfiants, d'incendie volontaire, de vol aggravé, de contrefaçon de monnaie et de contrebande.

Régulièrement, les délibérés des peines capitales, prononcés de manière définitive sont commuées en réclusion à perpétuité<sup>10</sup>.

8. Lors de cet Examen périodique universel, le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, dans une déclaration introductive, a signalé que l'Algérie continuait à observer un moratoire effectif sur la peine de mort depuis 1993 et avait engagé un processus tendant à restreindre les crimes pour lesquels la peine de mort était prévue<sup>11</sup>.

9. La peine de mort s'exécute par fusillade<sup>12</sup>.

10. Les établissements pénitentiaires où sont détenus les condamnés à la peine de mort sont au nombre de quatre (4) : l'établissement de réadaptation de Berrouaghia/Médéa, l'établissement de réadaptation de Chlef, l'établissement de réadaptation de Tazoult-Lambèze/Batna et l'établissement de réadaptation de Tizi-Ouzou.<sup>13</sup>

11. La peine de mort ne peut être exécutée à l'encontre d'une femme enceinte ou allaitant un enfant âgé de moins de vingt quatre (24) mois ni à l'encontre d'un condamné grave-

ment malade ou devenu dément.<sup>14</sup>

12. Le mineur de 13 à 18 ans ne peut être condamné à la peine de mort ou de la réclusion criminelle à perpétuité<sup>15</sup>.

En conclusion, le ministre de la justice, sur cette question de l'exécution de la peine de mort, s'est immiscé dans une prérogative dévolue par la Constitution au seul Président de la République.

De même, le pouvoir législatif autrement dit le Parlement (Assemblée Populaire Nationale et Conseil de la Nation) élabore et vote la loi souverainement, notamment les règles générales de droit pénal et de procédure pénale, particulièrement la détermination des crimes et délits et l'institution des peines correspondantes de toute nature, conformément aux dispositions de l'article 140/7 de la Constitution.

Et, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, le pouvoir législatif ne peut nullement s'immiscer dans les prérogatives dévolues au Président de la République, le chef du pouvoir exécutif, notamment le droit de grâce (article 91/7 de la Constitution).

Cette prise de parole du ministre de la justice sur l'exécution de la peine de mort va devoir être gérée par le ministère des affaires étrangères dans les réunions régionales et internationales dédiées aux droits de l'homme, notamment lors de l'Examen périodique universel prochain et devant les organes des traités.

\*Ex-magistrat militaire

## Notes

1 DÉPÊCHE DE L'APS DU 12/11/2020.

2 Idem.

3 DÉPÊCHE DE L'APS DU 25/11/2020.

4-Idem.

5-Lorsque la privation de la vie constitue le crime de génocide, il est entendu qu'aucune disposition du présent article n'autorise un Etat partie au présent Pacte à déroger d'aucune manière à une obligation quelconque assumée en vertu des dispositions de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

6-Tout condamné à mort a le droit de solliciter la grâce ou la commutation de la peine. L'amicorde, la grâce ou la commutation de la peine de mort peuvent dans tous les cas être accordées.

5-Une sentence de mort ne peut être imposée pour des crimes commis par des personnes âgées de moins de 18 ans et ne peut être exécutée contre des femmes enceintes. 6. Aucune disposition du présent article ne peut être invoquée pour retarder ou empêcher l'abolition de la peine capitale par un Etat partie au présent Pacte.

6-En Algérie les dispositions de l'article 150 de la Constitution sont claires et précises : « les traités ratifiés par le Président de la République, dans les conditions prévues par la Constitution, sont supérieurs à la loi. »

7-Article 155/1er alinéa de la loi 05-04 du 6 février 2005, modifiée, portant code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus.

8-CCP/c/dza/q/4/Add.1

9-Le mécanisme de l'Examen périodique universel a été institué en 2006 au niveau du Conseil des droits de l'homme. L'EPU assure une égalité détachement des 193 Etats membres des Nations Unies et veille à ce que toutes les questions des droits de l'homme soient examinées de manière régulière, tous les 5 ans. Participent à l'EPU les Etats membres des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes (les organisations de la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme, les institutions universitaires, les médiateurs et les organisations régionales). L'EPU dure 3 heures et demie.

10-A/hrc/wg.

6/27/dza/1

11-A/hrc/36/13

12-Loi 64-192 du 3 juillet 1964 concernant l'exécution de la peine capitale.

13-Arrêté du 23 février 1972 fixant la liste des établissements où sont transférés les condamnés à mort.

14-Article 155/2ème alinéa de la loi 05-04 du 6 février 2005, modifiée, portant code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus.

15-Article 50/1er et 2ème alinéas de l'ordonnance 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal.

# Pourquoi un étranger pour évaluer le potentiel de notre domaine minier ?

**Par Reghis Rabah\***

( Première partie )

Il est établi à travers des faits historiques que les dirigeants algériens restent plus sensibles aux sirènes qui retentissent de l'étranger que celles déclenchées par leurs propres enfants. Ainsi la question des «gaz de schiste» est venue dans le débat public en Algérie avec la publication par l'Agence Américaine d'Information sur l'énergie (EIA), en avril 2011, de chiffres tendant à démontrer que l'Algérie occuperait la 3ème place dans les réserves de gaz de schiste et serait le pays le mieux doté dans cette ressource. Bien que ces chiffres aient été, depuis lors, révisés à la baisse, ils font état de ressources extrêmement importantes. Tout récemment avec l'avènement de la deuxième république, un article paru dans la prestigieuse revue Britannique « Financial Times » (01) sur la situation de l'Algérie a créé un tollé sur les réseaux sociaux, repris et traduit par des journaux en Arabe et en Français et dit-on même a fait l'objet d'une discussion « chaude » dans les coulisses de club des Pins où venait juste de s'achever une rencontre de haut niveau entre le président et son gouvernement avec les 48 walis et les élus locaux. Le titre de l'article signé par un célèbre économiste, professeur /chercheur au King's Collège de Londres et dirige un laboratoire d'idées très réputé pour la pertinence de son analyse et jouit d'un aura dans le monde auprès des sociétés pétrolières et des bailleurs de fonds. Cette article est titré « New Head of Sonatrach is an opportunity of Algeria » (une nouvelle tête à Sonatrach est une opportunité pour l'Algérie). L'analyste n'est pas passé par 36 chemins pour exprimer son pessimisme sur la situation de l'Algérie pour la lier au sort de Sonatrach et surtout sur les épaules du nouveau PDG. Sur le fond, rien n'a été révélé par ce chercheur qui ne l'a pas été fait tous les jours par les experts Algériens dans la presse, les médias lourds et les différents forums universitaires. Mais Nick Butler a excellé dans la transmission de deux messages d'une manière politiquement correcte aussi bien pour les dirigeants de l'Algérie que leurs partenaires européens.

## 1- LES EXEMPLES DE CES EXPERTS NE MANQUENT PAS.

Un Docteur d'Etat en sciences du nom de Nacer Eddine Kazitani, qui a rejoint très tôt Sonatrach alors dirigée par Belaïd Abdeslam et dont il a été responsable d'exploration de l'Algérie du Nord et de l'offshore jusqu'en 1978. Il a ensuite fondé et dirigé le CRAG (Centre national de recherches et d'application des géosciences). Il a également enseigné dans diverses universités algériennes et étrangères. Il dirige depuis une trentaine d'années un bureau d'études basé en France. Ce chercheur n'arrête pas d'alerter les responsables qu'ils perdaient leur temps dans la prospection et la recherche en offshore car pour lui il est convaincu, études à l'appui qu'il n'existe pas de roche mère dans la province géologique sous notre océan par voie de conséquence de pièges réservoirs. Il a même soutenu de réorienter cette recherche dans les métaux rares que le domaine Algérien en re-gorge. Un autre Abdelkader Saâdallah qui avait enseigné à Bab Ezzouar et s'est installé en Norvège à son compte. Géologue, expert auprès de nombreuses compagnies pétrolières. Il avait fait une proposition fortement documenté sur l'Atlas Saharien à l'Agence Nationale pour la valorisation en hydrocarbures (Alnaft) sans obtenir la moindre réponse ne serait-ce qu'un encouragement. Cette étude, envoyé le 18 mai 2020 offre une base solide pour évaluer le potentiel des hydrocarbures à travers des analyses structurales et géologiques de l'Avant Pays Atlasique. Il s'agit d'un ensemble de discussion et avis avec de nombreux géoscientistes. Sa soumission aux spécialistes aurait permis à l'expert de finaliser une proposition de haut niveau. Il se trouve que toutes ses tentatives pour servir son pays ont fini par des déboires. En effet, lors



de sa communication dans les 11èmes Journées Scientifiques et techniques (JST11) de Sonatrach qui se sont tenues du 16 au 19 avril 2018 à Oran, au moment de communiquer comme par hasard il y a eu une coupure d'électricité. Son article, au demeurant très pertinent a été repris dans une prestigieuse revue en Anglais (02). En 2017, il soutenait que le Djurdjura renferme 60 milliards de m<sup>3</sup> d'eau. En faisant une tournée dans les universités Algériennes pour le démontrer géologiquement, voilà ce qu'il lui arrive (02).

## 2- POURTANT, LES ÉTRANGERS RESTENT FORTEMENT SOLICITÉS POUR CETTE ÉVALUATION.

Le dimanche 29 septembre 2019, l'Agence Nationale pour la Valorisation en Hydrocarbures (Alnaft) avait annoncé dans un communiqué avoir signé une convention avec le géant américain ExxonMobil portant sur la participation de cette compagnie à « l'étude d'évaluation du potentiel en hydrocarbures des bassins du domaine minier Algérien ». C'est, lit-on dans cette annonce la quatrième compagnie multinationale à rejoindre l'agence dans cette étude après l'Italien ENI, la française Total et la norvégienne Equinor. (03) L'objectif laisse-t-on entendre est de consolider et de compléter le travail en cours confié à Beicip-Franlab dont le contrat a été signé le 10 septembre 2017 pour obtenir un livrable définitif en octobre 2020 car l'agence a jugé ces quatre compagnies comme leaders dans ce domaine notamment l'exploitation du gaz de schiste. Il faut souligner que la compagnie française Beicip-Franlab a fait une évaluation dans une première étape qu'elle a clôturée en juin 2019, phase qui a montré un potentiel qui « place l'Algérie aux premiers rangs mondiaux en termes de ressources en hydrocarbures mais ne précise pas leur nature conventionnelle ou pas. Ce qui a été déjà identifié selon ce communiqué c'est l'ensemble des bassins du Sahara avec les gisements les plus prometteurs. Les détails de ces zones sont prévus être livrés durant le premier semestre 2020 pour lancer les appels à la concurrence pour la conclusion des contrats conformément à la nouvelle loi sur les hydrocarbures dont les textes sont encore en cours d'élaboration. Selon le nouveau ministre en charge du secteur Abdelladjid Attar, 17 sur 43 textes d'application sont prêts et se trouvent actuellement en cours pour avis et appréciation des autres secteurs conformément à la procédure en vigueur. Est-ce ceux là les fameux 150 gisements dont n'arrêtait pas de parler son prédécesseur Mohamed Arkab ?

## 1- EXAMINONS D'ABORD LA CONSISTANCE DE CETTE ÉTUDE.

Ce contrat avec le consultant français (Beicip-Franlab) qui en a fait toute une publicité sur son site pour certainement attirer une clientèle, a tout révélé sauf le montant que le site e-bourse évalue à 3,69 millions de dollars (04). En quoi consiste cette étude exactement selon le consultant lui-même ? Il s'agit d'une mise à jour et d'une synthèse pétrolière des bassins du Sahara Algérien dans « une opportunité multi-clients » qui est intégrée en 3G géologie-Géophysique –Géotechnique (05) et basée sur 262 000 km de sismique 2D, 1800 puis et 70 000 Km<sup>2</sup> de sismique 3D pour livrer lit-on sur ce site 230 cartes géologiques et géophysiques, 50 résultats de modélisation du système pétrolier et « 150 cartes des risques pétroliers ». Comment procéder ? Interpréter d'une manière exhaustive les données souterraines, faire de même pour la géologie géophysique du Cambrien au Trias, analyser et cartographier les fairways à jour enfin modéliser le système pétrolier. Les régions concernées sont les bassins de : Tindouf /Reggan pour 34100 km, Timimoun pour 78100 km, Ahnet /Mouydir pour 26 400 km, Oued Miya pour 16500 Km, Berkine /Illizi 804 000 km et Hassi Messaoud pour 27 300 km. Le consultant français déclare avoir mobilisé 25 000 heures -Hommes, consacrées uniquement à l'évaluation du potentiel d'hydrocarbures dans ce domaine.

## 2- UNE REDONDANCE PAR EXCELLENCE D'ÉTUDES RÉALISÉES PAR SONATRACH.

Le plus curieux dans cette affaire est que le même consultant français a déjà réalisé pour le compte des différentes structures de Sonatrach les études de ces régions séparément. Il existe donc une base de données exhaustive pour que les ingénieurs de la direction exploration de Sonatrach puissent exploiter sans apport extérieur de consultations. Il est clair et établi que ces bassins sont connus en détail par les équipes de Sonatrach. Comment peut-on concevoir que la dixième compagnie mondiale confie son domaine minier déjà étudié à un consultant français pour réorienter sa stratégie pétrolière et gazière. Il faut souligner par ailleurs que le cambo-ordovicien renfermant les hydrocarbures conventionnels est parfaitement maîtrisé par les équipes géologiques de la direction exploration de Sonatrach depuis des décennies pour ne pas dire depuis

sa création. Maintenant en ce qui concerne le gaz de schiste ou les bassins shale gas, une équipe pluridisciplinaire sous la conduite de SH/PED (production-Engineering –développement) a été chargée en février 2011 d'évaluer le potentiel du point de vue production et économie des bassins Shale Gas en Algérie. De manière globale, ce projet a été subdivisé en deux phases complémentaires. La première était réservée l'estimation du potentiel des bassins Shale Gas en Algérie et leur évaluation économique préliminaire. La deuxième de confirmer le potentiel par région pour leur développement et exploitation éventuelle. Ce travail a été finalisé dans les détails et qui a permis une publication par l'Agence Américaine d'Information sur l'énergie (EIA), en avril 2011, de chiffres tendant à démontrer que l'Algérie occuperait la 3ème place dans les réserves de gaz de schiste et serait l'un des pays le mieux doté dans cette ressource. Cette agence reprend le document des équipes de Sonatrach pour donner les moindres détails par niveau producteur Dévonien / Silurien : superficie Totale, celle prospectée du réservoir, la profondeur du réservoir, le Total Organic Carbon TOC, les réserves en place et celles récupérables. Les régions visées sont Tindouf, Reggane, Timimoune, Ahnet, Mouydir Ghadames/ Berkine et Illizi. Il est très difficile avec ces détails d'attendre ce qui vont donner ces nouvelles études conduites par cinq géants pétrolier et un cabinet de consulting qui n'a jamais quitté l'Algérie ?

\* Consultant, économiste pétrolier

A SUIVRE COMMENT BECEIP-FRANLAB ACCOMPAGNE SONATRACH DANS L'ACHAT CONTROVERSE DE LA RAFFINERIE ITALIENNE D'EXXONMOBIL AUGUSTA

### Renvois:

(01)-<https://www.ft.com/content/5bd9859c-4e4b-11ea-95a0-43d18ec715f5>

(02)-[https://www.facebook.com/l.php?u=https%3A%2F%2Fassets.geoexplore.com%2Fuploads%2F2F366fb341-jf7-e4755-ad35c6414266bae%2FGeoscience\\_Magazine\\_GEO\\_ExPro\\_V16i3\\_2019.pdf%3Ffbclid=3DlwAR3QfT5xTKz01gT\\_ZZuwj0W9jroEx7prN95piDWD54FBFYIX42e5ZaT17Ns&h=AT2s4kPD\\_wTrba4DwGfK4SFCWBp6pumBa4njW9dDpMD\\_e4inPsGMqX3vUNeSReW1UH2\\_1kYSpQdIHjEqoVdoGxlanXBdlaFKNrXEtZBvVHpVZ5jNjyJpSIRd9X0tk8YL8V](https://www.facebook.com/l.php?u=https%3A%2F%2Fassets.geoexplore.com%2Fuploads%2F2F366fb341-jf7-e4755-ad35c6414266bae%2FGeoscience_Magazine_GEO_ExPro_V16i3_2019.pdf%3Ffbclid=3DlwAR3QfT5xTKz01gT_ZZuwj0W9jroEx7prN95piDWD54FBFYIX42e5ZaT17Ns&h=AT2s4kPD_wTrba4DwGfK4SFCWBp6pumBa4njW9dDpMD_e4inPsGMqX3vUNeSReW1UH2_1kYSpQdIHjEqoVdoGxlanXBdlaFKNrXEtZBvVHpVZ5jNjyJpSIRd9X0tk8YL8V)

(03)-<https://www.elwatan.com/edition/economie/lalnaft-la-annonce-hier-exxonmobil-associee-a-l-evaluation-du-potentiel-en-hydrocarbures-de-la-algerie-01-10-2019>

(04)-[http://bourse-dz.com/alnaft-369-millions-pour-une-etude/?fbclid=IwAR2\\_QsWboZVzyHSSrp-JZCaj\\_QMqw\\_fL1YGYQ4wFchUFXZQuXo6mg5ZeQM](http://bourse-dz.com/alnaft-369-millions-pour-une-etude/)

(05)-<http://algerian-sahara-synthesis.com/?fbclid=IwAR2wu0uEx0cwngV05es4j02BjhkjWYII0J2qfZhwExkuxLeW3IxcooCfJw>

Retour sur la présence de Henri Teissier à Tlemcen

# ■ Le président de « Dar Es-Salam » de Birouana n'est plus

Dès l'achèvement de sa mission en tant qu'archevêque d'Alger en 2008, après vingt ans à la tête du diocèse d'Alger, Mgr Henri Teissier rentre à Tlemcen pour s'installer au monastère St Benoit situé au quartier résidentiel de Birouana(sud) où il crée une association culturelle qu'il baptisa «Dar Es Salam». «Il a confié à des amis qu'il a préféré s'éloigner un temps de la capitale afin de ne pas faire de l'ombre à son successeur, à l'évêché, en l'occurrence le Jordanien le père Ghaleb Bader du Patriarcat latin.

Par Allal Bekkai

L'ex-archevêque émérite d'Alger troquera la soutane de prêtre contre un habit «civil» d'homme de culture en paraissant à l'occasion d'événements culturels comme invité d'honneur ou à titre de conférencier. «Octogénaire, l'homme avait gardé une grande agilité physique et intellectuelle. On l'apercevait parfois, à la fin de la journée, au volant d'une voiture cabossée par les aléas de la route, emprunter la petite voie sinuuse qui grimpait jusqu'au monastère, au quartier de Birouana, ou bien au centre-ville, marcher d'un pas alerte, un cartable d'instituteur à la main... Au cours de son séjour à Tlemcen, Mgr Teissier s'est volontairement forcé à l'anonymat, n'attira l'attention d'aucune autorité, mais il ne refusa jamais une main tendue et encouragea les jeunes qui voulaient construire leur pays...», selon notre confrère Amine Bouali. «Régulièrement, il rejoignait la petite assemblée studieuse qui se tenait, chaque vendredi, qui avait accueilli, à la fin du 15ème siècle, la retraite spirituelle du grand savant mystique Cheikh Senoui.

Lorsque l'Adhan de l'Asr le surprenait dans ce lieu béni, il se retirait provisoirement, tandis que ses hôtes accomplissaient leur prière commune, et plongeait de son côté dans une méditation émaillée de questions décisives. Mgr Teissier maîtrisait la langue arabe à la perfection et n'hésitait pas à citer à l'occasion un verset du Coran, notamment la sourate El Kaf qu'il appréciait particulièrement, une sourate par laquelle s'ouvre invariablement la séance académique animée par Si Mohammed Baghli. Dans ce sillage, un débat s'enclencha en sa présence à la suite de la découverte en Turquie en février 2012, d'une Bible vieille de 1500 ans, en l'occurrence l'Evangile de Barnabé qui annoncerait la venue du Prophète Ahmed (QSSL)...

Mgr Henri Teissier avait été un vendredi 28 mai 2010 l'hôte de la khalwa Cheikh Senoui, ermitage sis à derb el Moqbi, voisine de la demeure du non moins illustre Sid Ahmed Tidjani, lovée au sein de la vieille médina. Il assista à cette occasion à une séance de lecture d'un extrait des « Foutouhat el mekkia » d'Ibn Arabi proposée par le Pr Baghli Mohammed, chercheur en legs universel. L'ecclésiastique évoqua à cette occasion un curé du nom de Père Poggi qui fut le prédécesseur de l'abbé Alfred Bérenger, militant et ami de l'Algérie, enterré dans le cimetière chrétien d'El Kalaâ inférieure(Tlemcen) où il repose en paix(depuis novembre 1996). Rappelons qu'une conférence sur la vie de ce dernier avait été donnée en octobre 2009 au siège de l'association Dar Es-Salem par son ami, M. Ahmed Benchouk, ancien membre du MALG, ex-wali de Béjaïa et ancien directeur de l'Ecole nationale d'administration d'Oran, au siège de l'association Dar Es-Salem.

Après la khalwa, Mgr Tessier était l'invité d'honneur le lendemain(samedi 29 mai 2010) de la section locale de l'association Cheikh Alaoui pour l'éducation et la culture sis à derb el haddadine(rue des forgerons), voisine de la mosquée Ibn Merzouk dite Djama' el kerma, à l'occasion de la journée d'étude sur le soufisme à Tlemcen organisée par cette dernière à la maison de la culture Abdelkader Alloula.

«Les dimanches, il rejoignait tranquillement le presbytère attenant à l'ex-église Saint-Michel(aujourd'hui bibliothèque de lecture publique) sis à la place Kairouan, pour présider la messe avec des étudiants africains de



confession chrétienne qui poursuivaient leurs études à l'université. Une fois, pendant son séjour à Tlemcen, il se rendit à Montréal pour donner une conférence sur l'Emir Abdelkader..., d'après un article de Bouali. Dans ce contexte, un incident survint en décembre 2008 à Maghnia, évoqué dans une interview de Mohamed Mehdi Cheriet avec Mgr Henri Tessier, paru en 2009 sur «Les cahiers de l'Orient», dont nous vous livrons un passage y afférent :

**M**MC : Le 30 janvier 2008, le Père Pierre Wallez, du diocèse d'Oran, a été condamné à un an de prison avec sursis par le tribunal de Maghnia, pour avoir prié, un mois plus tôt, avec des immigrants camerounais «hors d'un lieu de culte». Un médecin algérien a été condamné à deux ans de prison ferme pour «avoir utilisé des médicaments du dispensaire public», des médicaments que l'Eglise affirme avoir payés. Nonobstant la question religieuse n'y a-t-il pas en toile de fond le problème des migrants sub-sahariens ?

**M**gr H.T : L'exemple que vous citez nous prouve bien qu'il y avait, quelque part, la volonté de porter tort à l'Eglise catholique. Les visites que certains d'entre nous faisaient à ces migrants existaient depuis plus de trente ans. Le Wali de Tlemcen en avait été informé, dès le début, par l'évêque du lieu, ainsi que la gendarmerie. Il suffisait de nous prévenir que de telles visites n'étaient plus possibles pour que nous soyons amenés à revoir notre attitude avec les autorités responsables. Au lieu de cela le choix a été fait d'arrêter le prêtre qui faisait ces visites humanitaires et pastorales, de le garder pendant trente heures en interrogatoire dans la gendarmerie de Maghnia, puis de lui faire un procès à lui et au médecin algérien musulman et bénévole qui l'accompagnait. Et le motif du procès n'était pas qu'il s'agissait d'une visite à des migrants, mais d'un culte non autorisé par l'ordonnance du 26 février. En réalité il n'y avait pas eu, d'ailleurs, de culte, mais une simple visite avec une prière au lendemain de Noël. Il est clair que certains milieux voulaient prendre en faute l'Eglise catholique d'Algérie.

Lors du colloque qui s'était tenu les 30 et 31 mars 2011 sous l'égide de l'UABT au sein de l'auditorium de la faculté de médecine Dr Benoïda Benzerdjeb de Tlemcen autour de «L'Islam, l'orientalisme et le dialogue des cultures», Mgr Teissier présenta une communication intitulée «Mohammed Bencheneb entre authenticité et orientalisme», à travers laquelle il exhumerait toute la biographie de l'illustre érudit algérien : «La communication entre les cultures et les civilisations passe à travers des médiateurs capables de représenter l'héritage culturel et humain de leur peuple au-delà des frontières de leur univers civilisationnel. A la fin du XIX ème siècle et au début du XX ème siècle, Mohammed Bencheneb, originaire de Médéa, a été l'un de ces passeurs», dira l'homme de culte. Et de souligner. «A travers lui, c'est la culture maghrébine originelle(asila) qui faisait signe dans le cercle fermé de l'orientalisme (istiqrâq) européen et délivrait un message....».

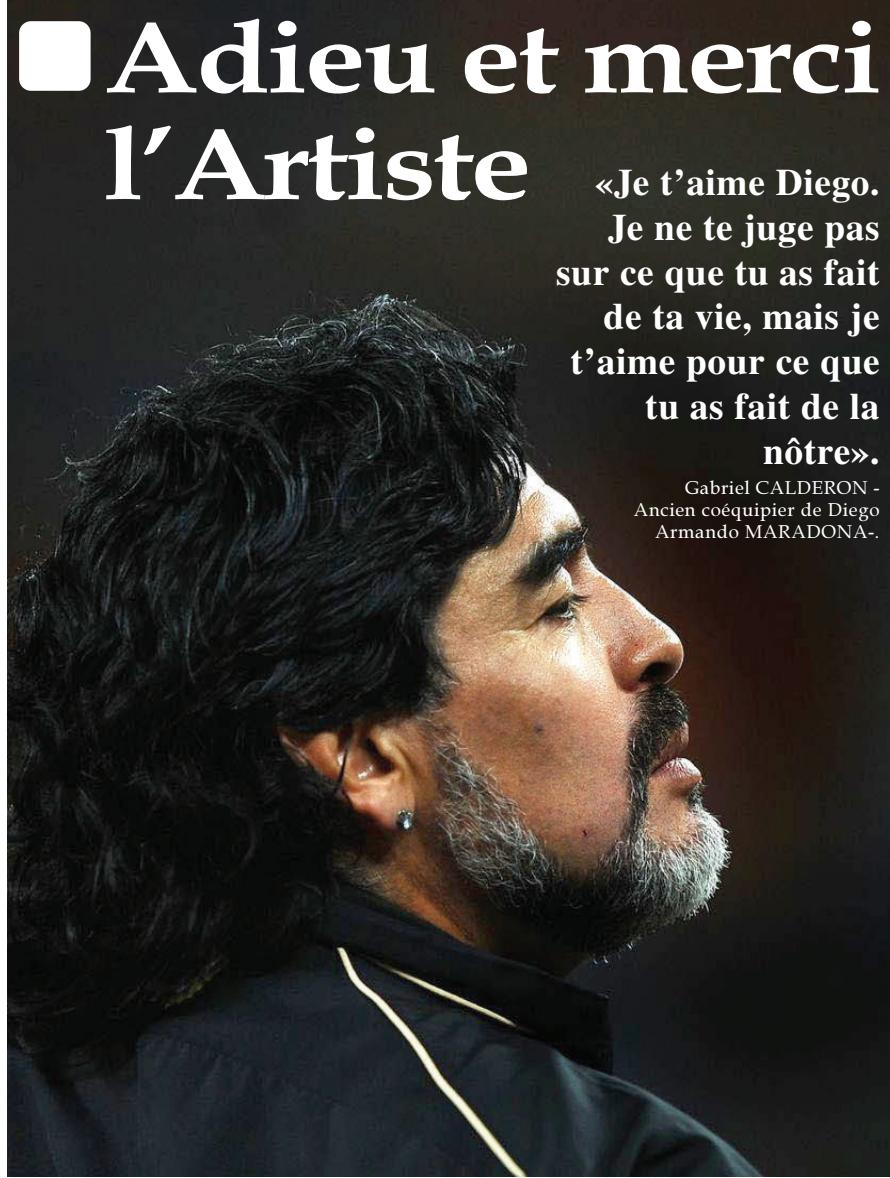
**B**énéficiant d'une double culture celle, arabo-musulmane, de ses origines et, française, de sa formation, il a pu proposer une soixantaine d'œuvres ou d'études qui faisaient connaître, en français et en arabe, le patrimoine arabo-musulman. Les spécialistes de son époque (René Basset, Alfred Bel, William Marcais, Levy Provençal...) ont reconnu sa compétence en l'accueillant comme premier algérien titulaire de la chaire de littérature arabe à la faculté des Lettres de l'université d'Alger, succédant à son maître René Basset(1924). Ses collègues l'ont aussi délégué pour les représenter au congrès international des orientalistes de son époque(Alger-1905). Cet érudit était polyglotte puisqu'il maîtrisait outre l'arabe, le latin, le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien. Mohammed Bencheneb, qui sera le gendre l'imam Kaddour Ben Mostefa, est né le 26 octobre 1869 à Takbou (Médéa) et décédé le 5 février 1929 (à l'âge de 60 ans) à Alger où il repose aux côtés de Sidi Abderrahmane Taâlibi... Par ailleurs, l'ouvrage « Anthologie des Mawaqif de l'Emir Abdelkader le soufi de l'Ecriture» du Dr Hikmet Sari Ali, président du club de culture soufie de Tlemcen, a été préfacé par Mgr Henri Teissier ex-archevêque émérite d'Alger (éditions AGM Pub, Tlemcen 2011).

Il paraît aux côtés de l'ambassadeur de France à Alger, M. Xavier Driencourt et le directeur de l'IFT David Queinnec , à l'occasion de la tenue des journées culturelles françaises organisées en octobre 2011 dans le cadre de la manifestation de 2011 «Tlemcen, capitale de la Culture islamique».

**L**e défunt était parmi les invités de marque à l'occasion de l'ouverture du nouveau centre des études andalouses d'Imama en juin 2012, à la faveur d'une grande exposition en 3 parties : «L'âge d'or des sciences en pays d'Islam», «Sur les traces des Andalous» et «Les manuscrits scientifiques du Maghreb». D'autre part, on le voit sur une photo dans la revue Djazaïr 2003 à El Mouradia, en compagnie de Kamel Malti, un spécialiste de St Augustin et Mahmoud Bouayed, conseiller à la présidence.

**L**e défunt aurait été même vu un vendredi au lieudit Blass lors d'une marche du hirak. Sympathie, curiosité ou simple coïncidence ? Il convient de signaler qu'une communauté ecclésiastique restreinte est installée à Tlemcen, outre l'ex-archevêque émérite d'Alger, Mgr Henri Teissier, le père Gérard du presbytère de Ghazaouet, les trois sœurs missionnaires de Notre-Dame-des Apôtres, en Algérie, Bernadette Laengy et Marie Claude Sohier (Françaises) et Flora Ferrario (Italiennes) résidant à Hennaya, (ex-Eugène Etienne)... La culture du vivre-ensemble qui est bien ancrée à Tlemcen n'est pas un vain mot ni une vue de l'esprit. A souligner que l'abbé Alfred Berenguier, l'Algérien humaniste, l'ami de la Révolution algérienne, repose en paix au cimetière chrétien d'El Qalaâ inférieure (Tlemcen) où il fut enterré en 1996 suivant son vœu.

**P**rofondément attaché à l'Algérie, Mgr Henri Teissier qui est né le 21 juillet 1929 à Lyon habita à Alger depuis 1947 ; il avait obtenu la nationalité algérienne en 1965. Rappelons que l'ancien archevêque d'Alger est décédé ce mardi(1<sup>er</sup> décembre 2020) à Lyon (France) à l'âge de 91 ans. Il sera enterré, comme il l'avait voulu, en Algérie, sa terre adoptive, selon Mgr Paul Desfarges, archevêque émérite d'Alger, l'actuel archevêque d'Alger.



# ■ Adieu et merci l'Artiste

« Je t'aime Diego.  
Je ne te juge pas  
sur ce que tu as fait  
de ta vie, mais je  
t'aime pour ce que  
tu as fait de la  
nôtre ».

Gabriel CALDERON -  
Ancien coéquipier de Diego  
Armando MARADONA -

Par Brahim Chahed

**D**iego Armando MARADONA dit « la perruche », surnom si cher à son cœur, aura été, par intermittence, sa vie durant, ange et démon. Il avait par contre une constance : il était le meilleur.

Qu'on aime ou qu'on déteste le personnage, qu'on comprenne ou qu'on prémedite l'incompréhension de ses faits et gestes, d'aucun ne peut nier son génie, sa classe et son élégance sur un terrain de football, ni lui contester ses qualités de leader aussi bien en club qu'en équipe nationale Argentine.

La vie est faite par l'humain, qui ne peut prétendre se délester complètement de l'ambition, de l'oubli et de l'erreur. En 2000 dans le stade mythique de BOCA, tout en larmes, plein d'émotion et débordant de générosité, il confessait son erreur et acceptait son châtiment. Il dédouana le football des errements de certains (dont lui, surtout lui), et confirma son statut de meilleure chose de la vie. « Le football ne doit pas être sali pour les écarts de conduite des hommes ».

Il était capable du meilleur comme du pire, il était le joueur de football le plus populaire et en même temps le plus controversé. Il paraissait imbû de sa personne mais avait un sens élevé d'humilité et voulait un respect presque religieux aux footballeurs. « A cause de la drogue, je n'ai pas vu grandir mes filles, et le monde du football a perdu un grand joueur », disait-il souvent. L'homme dégage tellement d'humanité, a vécu tellement de drame et a subi tellement de blessure, qu'il devient un personnage. Sa liesse avec le public, son besoin d'être avec lui et sa capacité à le mettre en transe à tout le temps passionné.

L'Argentine, à l'annonce de sa mort, a décreté 3 jours de deuil et le Président lui-même, qui a bouleversé son agenda en plein crise sanitaire mondiale pour honorer Maradona, a dit que 3 jours ne seront certainement pas suffisants pour faire son deuil.

Contrairement à ce que peuvent penser d'autres, sa vie n'était pas un conte de fée. Les seuls moments de plaisir et d'enchanted, qu'il vivait, confiant et rassuré, sur les terrains, étaient immédiatement suivis de doutes, de suspicions et de pressions. Il voulait garder à distance la souffrance et la douleur qu'il perdait à chaque fois qu'il était hors de sa zone de confort.

Il a eu une vie bénie pour les uns, une vie troublée pour beaucoup, il sera sans aucun

doute en paix là où il va ; il n'a jamais été vraiment pour ce monde. Là où les autres voyaient le plaisir, il voyait le vice et la démesure. Il est né pauvre, dans un village pauvre. Il a joué pour un club pauvre, et une nation pauvre. Il a donné à tout ce beau monde beaucoup de joie avec beaucoup de générosité. Mais il a tout le temps été tourmenté parce qu'il ne peut pas donner autant sans perdre un peu de soi, sans perdre beaucoup de soi, sans se perdre totalement.

Au-delà des statistiques footballistiques, des titres et des récompenses, Monsieur Diego Armando MARADONA a été ambassadeur de l'Unicef et de la FIFA, professeur de rêves à l'université d'Oxford et ses talents hors normes ont mis en désaccord le ballon et les lois de la physique. C'était aussi Diego Armando MARADONA.

Il était le saint patron des causes perdues, leader d'un peuple qui n'abandonne pas et justicier des pauvres Argentins qui avaient subi le dictat des Anglais dans la guerre des Malouines (entre 02 avril 1982 et le 14 juin 1982). En effet, moins d'une semaine après la date anniversaire de la victoire des Anglais sur les Argentins dans ce conflit, l'Argentine a pris sa revanche, des plus belles des manières, cette fois-ci, sur un terrain de football grâce au seul Diego Armando MARADONA.

Il a donné au sud de l'Italie, devant son nord, la gloire qu'il avait perdue et ne pouvait recouvrer depuis plus d'un siècle. A mis NAPLES au-devant de la scène Italienne et Européenne en remportant deux scudetto et une coupe Européenne. Le clubsudiste et pauvre de NAPLES n'avait rien gagné avant MARADONA et n'a rien gagné après lui.

Les légendes meurent prématurément. Cela n'aurait pas eu beaucoup de sens qu'il vive jusqu'à ses 80 ans, ça n'aurait pas eu de sens qu'il vive tranquillement ou même qu'il meurt comme tout le monde. Sa vie, à la fois romanesque et dramatique, a été un événement, sa mort l'a été tout autant. Je ne pense pas que les gens qui l'ont connu soient tristes pour lui, ils sont tristes pour eux-mêmes, ils ne verront plus jamais Diego et cela est lourd à porter. Jusqu'à sa mort, jusqu'à son dernier voyage vers sa dernière demeure, il aura été unique, sa veillée funèbre et son enterrement auront connu des altercations entre ses fans et les services de sécurité.

La star focalise sur ses faits, la légende sur elle-même, ses faits et gestes sont marginaux. C'est pour ça qu'on pardonne tout à Diego, qu'on oublie ses frasques et ses incartades et qu'on l'aime à nouveau, plus fort, encore et toujours.

## LA CHRONIQUE DU BLEDARD

Paris : Akram Belkaïd



# ■ Diego...

**D**iego Armando Maradona... L'été. La chaleur. Un ballon récupéré au centre. Un pivot, geste magique qui permet à la fois d'éliminer un adversaire et d'avoir une vision circulaire de la situation. Puis une course où le coup de rein pousse le ballon vers l'avant et amortit les coups des poursuivants. Un coup d'œil sur la gauche, deux partenaires démarqués mais une plongée au centre, une nouvelle feinte et le but. « Ta tatata-tata... y goooooo » hurle un commentateur de la radio argentine. Score (provisoire) : Argentine 2, Angleterre 0... (2-1 à la fin du match). Cela se passait le 22 juin 1986 et ce fut un grand moment de bonheur comme seul le football peut en créer.

Commentant sur Twitter la mort de Maradona, l'ami Fawzi Baba-Ali a écrit ceci : « Peut-être la fin d'une époque. Celle des footballeurs libres et non formés, sortis de la rue, jamais passés par une école de football. Celle où une technique, toujours unique, affirmait un style, un caractère. Celle de l'appartenance à une culture. Celle du jeu. » Dans le flot impressionnant d'histoires, de récits et d'anecdotes concernant le légendaire n°10 argentin, ce propos résume bien ce que signifie cette disparition. Diego Maradona fut et restera un joueur de l'ancien football béni, celui qui s'est peu à peu transformé et mécanisé à la fin de ce siècle avec des joueurs stéréotypés et des écoles de formation étouffant dans l'oeuf toute créativité ou fantaisie.

**A** propos des joueurs, il est un mot que les commentateurs et les journalistes sportifs n'emploient plus et qui définissait très bien Maradona : c'était un « créateur ». C'est ainsi que l'on présentait ces numéros dix, capables de faire (bien) jouer leurs partenaires tout en ayant la possibilité de faire basculer à eux-seuls une rencontre. Aujourd'hui, il existe encore quelques meneurs de jeu talentueux mais les vrais créateurs, les vrais « dix », sont rares. Avec un meilleur encadrement et plus de jugeote, Hatem Ben Arfa aurait pu être de ceux-là mais c'est une autre histoire.

**A** peine son décès connu, les deux fameux buts de Maradona contre l'Angleterre en quart de finale de la coupe du monde 1986 sont passés en boucle. Rien de plus facile que d'y trouver le symbole de ce qu'il fut. Le but de la main, c'est la rouerie que tous ceux qui ont joué dans un terrain vague ou un morceau de rue connaissent bien. Un mélange de plaisanterie, de provocation et de filouterie. L'école du bidonville de Fiorito et du potrero (terrain vague). Le second but, celui du « siècle » comme l'affirment toutes les gazettes, fut effectivement sublimé. La preuve du talent et de la puissance. Une fulgurance désormais légendaire : à peine dix secondes, douze touches de balle, soixante mètres d'une course où Maradona semblait flotter sur le gazon desséché, cinq adversaires mis dans le vent, le but et un déchaînement du commentateur uruguayen Hugo Morales hurlant « vive le football » et qualifiant « El Diez » de « cerf-volant cosmique ». Et que dire de cet aveu à la fois dépité et admiratif du commentateur anglais Barry Davies : « You have to say Diego Maradona was magnificent ! ». Traduction inutile.

**C**omme nombre d'Algériens de ma génération, j'ai vécu cette victoire en me considérant comme Argentin. Oui, c'était bel et bien la revanche du Sud et qu'il importe les différences et les raccourcis géopolitiques hasardeux. Oui, un but de la main est une tricherie mais il est si bon que le puissant subisse ce qu'il a souvent infligé aux autres. Je ne parle pas de la guerre aux relents impérialistes des Malouines. Restons dans le sport. L'Angleterre fut championne du monde en 1966 au détriment de nombre d'équipes, dont

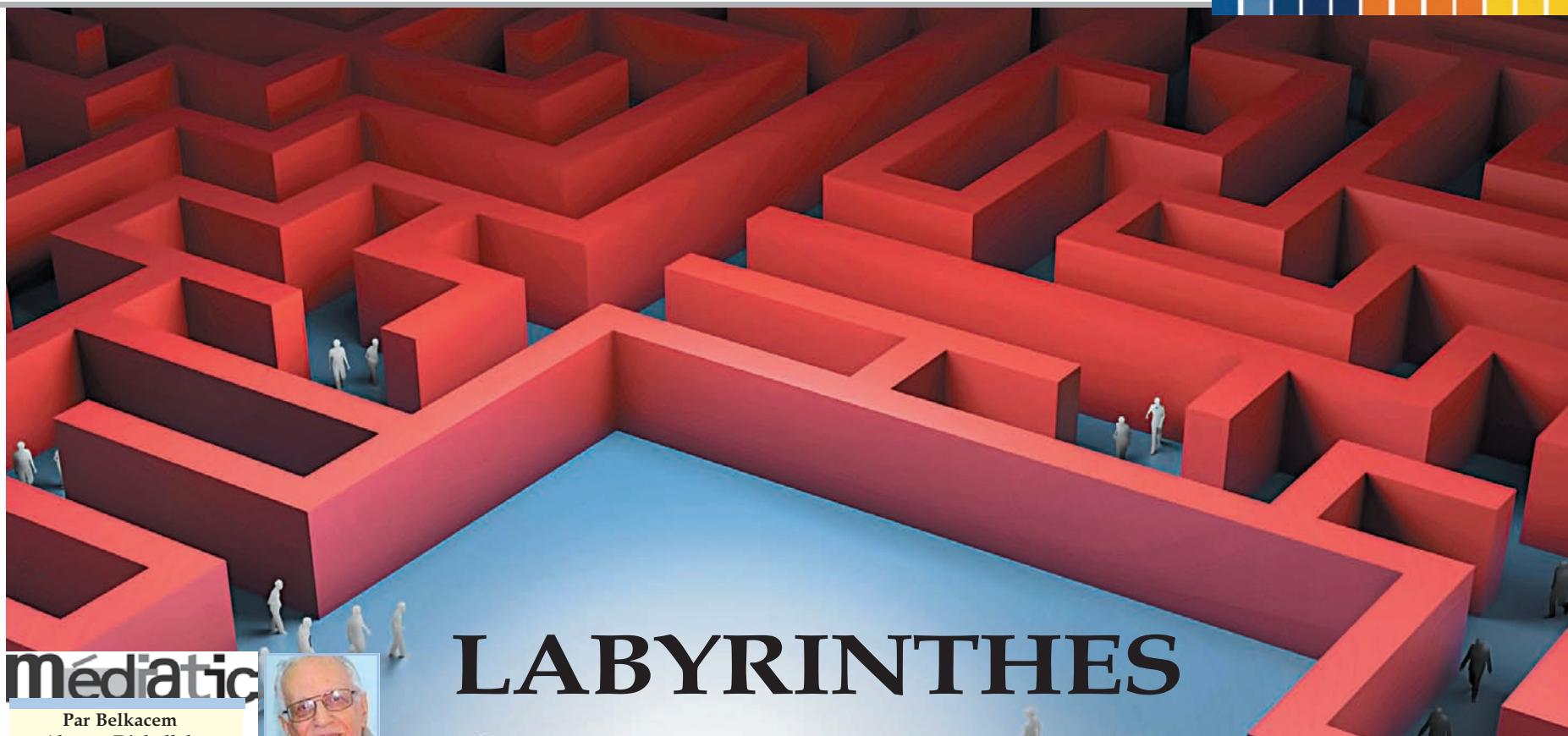
l'Argentine maltraitée par l'arbitrage. L'incapacité de l'équipe des trois lions à remporter le moindre titre depuis cette date est une forme de punition et de justice.

**L**e match entre l'Argentine et l'Angleterre restera donc dans toutes les mémoires mais les footballeurs savent que Maradona avait été plus fort avant et après cette rencontre. Contre l'Uruguay d'abord (1-0 pour l'Argentine en huitièmes) où ce fut un festival d'attaques menées par un Diego virevoltant et partant de loin comme s'il s'entraînait déjà pour son coup d'éclat contre les Anglais. Mais il est une rencontre où El Pibe de Oro fit étalage de sa classe et de son sens du jeu, c'est bien celle contre la Belgique en demi-finale (2-0 pour l'Argentine). Deux buts (dont un après avoir éliminé quatre adversaires), des décalages, une défense pourtant rugueuse déséquilibrée par une simple accélération ou une feinte du corps : un chef d'œuvre maradonien.

**O**n laura compris, c'est d'abord et avant tout pour son talent que je place Maradona au sommet des joueurs de football. En 1979, la télévision algérienne avait diffusé quelques extraits de la Coupe du monde junior qui se déroulait à Tokyo et c'est à cette occasion que je découvrais ce joueur au talent exceptionnel. En quart de finale, l'Argentine, future championne, battait l'Algérie par un score sans appel : cinq buts à zéro dont un coup franc magistral de Maradona, désigné meilleur joueur du tournoi devant l'Algérien Hocine Yahi, un autre « créateur » qui aurait mérité une meilleure carrière. Soudain, Maradona nous consolait de la retraite de Johann Cruyff. Depuis son départ, personne ne l'a remplacé. Certainement pas Messi et encore moins Ronaldo. Zidane, peut-être ou encore Iniesta mais il aurait fallu qu'il s'affirme plus.

**A** lors Pelé ou Maradona ? Zidane ou Maradona ? Cruyff ou Maradona ? On le sait, ce genre de comparaison engendre des débats sans fin où chacun a son opinion définitive. Pour ma part, Maradona est loin devant pour la bonne et simple raison qu'il fit gagner des titres à des équipes très médiocres : l'Argentine de 1986, le FC Naples de 1987. Pelé jouait avec des joueurs aussi talentueux que lui sinon plus : Didi, Vava, Garincha, Jaírinho, Tostao et Rivelino. Idem pour Zidane, Cruyff, Messi ou Ronaldo. Maradona pouvait faire gagner une équipe d'unijambistes.

**J**e ne m'attarderai pas ici sur la démesure et le fracas qui entoureront sa vie personnelle, notamment ses addictions, ses échecs répétés en tant qu'entraîneur et même ses violences inadmissibles à l'égard des femmes. Nul besoin non plus, pour compenser, d'insister sur le fait qu'il s'ancra à gauche, qu'il eut le cran de dénoncer l'impérialisme américain, qu'il fut de la veine du brésilien Socrates en s'opposant à cette association de crapules qu'est la FIFA et qu'il redonna leur fierté à des Napolitains alors accueillis par des banderoles leur intimant l'ordre de se laver quand ils jouaient à Turin, Rome ou Milan. Tout cela est une autre histoire. Ce qui m'importe, c'est avant tout son legs au jeu. Au beau jeu. Maradona était « le » football à lui tout seul à l'opposé de cet étron d'Andoni Goikoetxea qui lui brisa un jour la cheville (et qui, quelques années plus tard, démolit impunément le gardien algérien Drid en 1986) et qui fut le symbole de l'anti-football. La chute de Maradona en 1994 après un contrôle antidopage plus que suspect (pas un seul footballeur n'a été contrôlé positif depuis cette date...) a signé la fin d'une époque mais rares furent ceux qui le comprurent à ce moment-là. Sa mort nous fait prendre conscience d'une réalité : sans Maradona, le football a profondément changé. Et c'est loin d'être pour le meilleur...

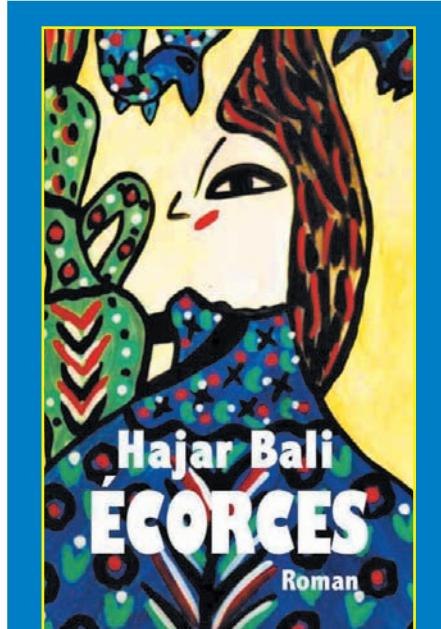


MédiaTIC

Par Belkacem  
Ahcene-Djaballah  
Livres

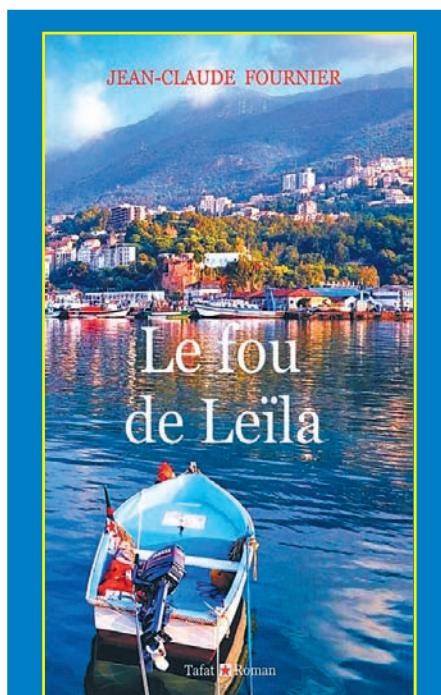


## LABYRINTHES



**ÉCORCES.** Roman de Hajar Bali.  
Editions Barzakh. Alger.  
2020 - 273 pages - 900 dinars

On a l'arrière grand-mère, «Son Altesse» Baya, 95 ans, la matriarche... puis la grand-mère, Fatima, la bru chérie choisie dès l'enfance et élevée pour ce faire,



**LE FOU DE LEÏLA.**  
Roman de Jean-Claude  
Fournier. Tafat Editions. Alger.  
2020 - 335 pages. 800 dinars

devenue veuve (du chahid Haroun - Vincent (lisez, vous comprendrez... les dégâts collatéraux de la guerre), un fils adoré, menuisier et surtout poète, puis Meriem (dont l'époux Kamel, un «naïf» qui s'est retrouvé en prison pour longtemps, durant la décennie rouge, pour avoir fait trop confiance aux «barbus» du quartier qui se sont servis de sa menuiserie pour cacher des armes) et, enfin, l'arrière-petit-fils, le chéri et le protégé de toutes ces dames, Nour, 23 ans, étudiant en mathématiques, plein de vie et surtout d'espoirs... d'une «autre vie»... qui ne sait plus où donner de la tête pour s'échapper... d'un appartement de plus en plus exigu et, surtout, de la surveillance serrée de ces dames... Ce n'est pas fini : il y eut aussi Mayssa... la maîtresse cachée et premier (et unique ?) amour de Kamel, une musicienne libre de toutes attaches, celle qui, bien qu'enceinte, avait été rejetée par Baya et ses «filles»... Kamel est le père de Nour mais aussi de Mouna, la fille naturelle à «l'inquiétante étrangeté». Nour et Mouna (la demi-sœur) se rencontrent et sympathisent. Nour est (presque) amoureux. Mouna «l'aime bien». Mouna sait et cherche à mieux connaître cette famille qui avait rejeté sa mère, mais Nour ne le sait pas... Quand il comprendra, comme d'ailleurs Baya et les autres, il est trop tard... Mouna, elle, a tout compris et ne cherchant plus à se venger, choisit de s'éloigner...

**L**'Algérie, les années 80. Des enseignants français qui se retrouvent, dans le cadre de la coopération technique, affectés à Bejaia et sa région. Un couple - des soixante-huitards endurcis - avec deux enfants en bas âge... Un célibataire... qui avait fait ses premières armes, en 62, juste avant l'indépendance du pays, comme soldat d'occupation... petit comptable du «Bmc» (lieu accueillant des «filles de joie») de la base navale de Aïn El Turk... Tous avec, dans la tête, soit des images produites par l'imaginaire colonial : du soleil à gogo, du camping au bord de l'eau, une vie libre et libérée de la bureaucratie «métropolitaine», un bon salaire, des «indigènes» accueillants, pas rancuniers pour un sou... et la volonté d'accomplir une mission humanitaire d'importance... soit le projet (et l'envie) de participer à nouvelle aventure «révolutionnaire».

Hélas, pour eux, si Bougie et sa région sont généreuses en mer bleue, en merguez, en aires de camping conviviales et pacifiques, en «aventures» amoureuses avec les coopérantes célibataires, en jeunes «indigènes» assez ouverts sur le monde extérieur.... le reste est «décevant». Pas de logement décent, une hygiène publique laissant à désirer, un approvisionne-

ment en produits de première nécessité difficile... et même le Sahara «déçoit». Seuls les enfants - certainement la tête pas chargée du tout d'images d'«avant» - sont heureux.

Un roman ? Le titre pourrait le laisser croire. En fait, le récit d'un homme qui, nostalgique d'une amourette vécue dans un Bmc (de l'armée française), avec une pensionnaire «indigène», cherche à la retrouver... en venant enseigner là où, disait-elle, elle est née. Orient quand tu nous tiens ! Ou bien plutôt, une raison de vivre pour échapper à une vie «merdique».

Un livre qui ne mérite pas une ligne de plus de commentaire. Mais comme je l'ai payé, je voulais en avoir pour mon argent. Je l'ai terminé difficilement...

**L'auteur :** Auvergnat. Né en 1942 à Montluçon (Allier). Enseignant d'anglais... Il a «tenté l'aventure algérienne» (sic !) de 1983 à 1986 en tant que coopérant dans des établissements scolaires à Bejaia.

Extraits : «Dans cette atmosphère de colonie de vacances pour ados attardés, peu pressés de virer leur cuti soixante-huitarde, le temps semblait suspendu. L'exil leur communiquait l'impression de se trouver en équilibre insta-

magnifique ne nous quitte» (p. 213). «Quand on vient au monde, l'équation s'écrit. Nous nous agitons pour enlever des poussières alors que le moindre mouvement, le moindre vécu, introduit des paramètres à l'équation première. Elle s'épanouit, se renforce, finit par avoir raison de nous. Ce que vivent les gens détermine ce qu'ils sont. On n'y peut rien» (p. 230).

**Avis** L'écriture compliquée d'une histoire compliquée d'une famille compliquée traversant l'histoire compliquée d'une société compliquée dans un pays... de plus en plus compliqué. Très belle couverture avec le détail d'un tableau de Baya... compliqué pour le commun des lecteurs. Un roman qui a été nommé pour le Prix Mohammed Dib 2020.

Citations : «Peut-être, le secret de la longévité serait dans l'absence de désir, ou d'orgueil, ou de rareté des amis, qu'il faut choisir avec parcimonie» (p. 19). «Comme la miséricorde de Dieu, l'amnistie est refusée aux plus faibles, aux moins chanceux, aux moins quémandeurs. On absout les plus visibles, on oublie les autres. L'exemple est ainsi donné, l'honneur de la nation est sauf. Les timides ne parleront pas» (p. 87). «Le monde se transforme sans arrêt. C'est nous qui le freinons parce que nous nous donnons le droit d'en stopper les contingences» (p. 93).

ble entre les deux ères. Ils avaient vécu une jeunesse militante et exaltée. Puis venait l'âge d'une maturité rendue plus pessimiste par la réalité d'un monde qui résistait aux utopies générées» (p. 64). «C'était comme si rien ne s'était passé vingt ans auparavant. On eût dit que les haines accumulées pendant des siècles et pendant la guerre de libération n'avaient pas laissé de traces dans le cœur des gens. Les rancœurs semblaient abolies par la fierté d'être enfin libres de décider soi-même de son destin. Et qu'importait si l'indépendance n'avait pas encore changé significativement la vie des populations rurales et citadines» (p. 107).

**Avis** Un roman ? Non, surtout un essai... raté, sur l'Algérie des années 80. Un fouillis d'observations, un embrouillamini de commentaires... fruits bien plus de la déception de se retrouver, loin d'un nouvel Eldorado, dans un pays en pleine reconstruction.

Citations : «La traversée (en bateau pour la France) fut l'occasion de prendre un peu plus conscience du décalage culturel entre les deux rives de la Méditerranée. En vérité, il serait plus juste de parler de bânce civilisationnelle» (p. 242).

# L'incroyable famille Trump : au nom du père

On dirait la Maison-Blanche. C'est là, derrière ce portique et ces quatre colonnes, que Donald Trump a grandi. Comme s'il avait depuis toujours visé la présidence des Etats-Unis.

La demeure est moins grande que celle qu'il occupe désormais à Washington, mais elle compte 23 pièces et un grand escalier hollywoodien dans l'entrée. Un drapeau américain flotte sur le gazon impeccable.



**A** l'époque, c'était la plus belle demeure de Jamaica Estates, enclave de verdure dans le Queens, quartier populaire de New York où Fred Trump, le père, a fait fortune. Il est l'un des promoteurs immobiliers les plus célèbres du coin. Et Donald est son fils préféré. L'un comme l'autre font aujourd'hui l'objet d'un livre à charge écrit par Mary Trump, la nièce rebelle, «Trop et jamais assez. Comment ma famille a créé un monstre». L'ouvrage, qui sort cette semaine aux Etats-Unis, paraîtra courant octobre en France chez l'éditeur Albin Michel.

Donald a 4 ans quand ses parents s'installent dans cette propriété. Et, de son propre aveu, il est déjà une terreur. A l'école, il s'est battu avec son professeur de musique, car il le jugeait mauvais... Lui-même rapportait l'anecdote dans son best-seller, «The Art of the Deal», précisant que le malheureux enseignant s'était retrouvé avec un «œil au beurre noir». Trump adore cette légende de «bad boy», confirmée par de nombreux témoins. Un voisin, Dennis Burnham, raconte l'avoir découvert un jour en train de jeter des pierres sur son fils, un bébé... Donald se distingue aussi par son courage. Un baby-sitter se souvient de s'être retrouvé dans le noir absolu, pendant deux heures, sans que le gamin panique... Rien n'effraie le jeune Donald Trump, qui adore la bagarre et passe beaucoup de temps avec son frère Robert, de deux ans plus jeune et nettement moins turbulent. Un jour, les deux enfants jouent ensemble et décident de construire chacun son propre bâtiment avec des cailloux rectangulaires. Comme Donald en manque, il demande à son frère de lui prêter les siens. «Tu me les rendras après», lui fait promettre Robert. Sauf que Donald a collé les cailloux... Et éclate de rire devant son cadet impuissant.

«J'aimais bien créer le chaos dans la cour d'école, jeter des ballons à eau dans les fêtes d'anniversaire, tester les limites des gens, confiera le futur président. Au fond, je n'ai pas changé.» Le poète et éditeur Sandy McIntosh, alors un ami du chic Atlantic Beach Club, dont les Trump sont membres, nous le confirme : «Sa spécialité, c'était les "bombes" dans la piscine. Il plongeait de manière que tout le monde soit éclaboussé.»

Tout se passe comme si le jeune Donald avait besoin de se défouler à l'extérieur. Parce que, à la maison, Fred Trump fait régner la discipline. «Un jour, poursuit Sandy, nous étions en train de construire une tente sur la plage. Son père était là et une grosse dispute éclate. Donald se fait rabrouer violemment. Pour se défouler, il entre dans une colère noire contre moi, puis se calme d'un coup en me proposant de jouer aux cartes. C'était comme une tornade qui éclatait et disparaissait aussi vite qu'elle était arrivée.»

Ce n'est certes pas facile d'être le fils de Fred Trump, «un sacré

dur à cuire», nous dit Anthony Russo, le patron du restaurant italien Gargiulo's, situé à Brooklyn, à deux pas du Trump Village, le complexe immobilier de sept immeubles de vingt-trois étages chacun qui a fait la fortune de la famille. Patron du seul bon restaurant du quartier, Anthony a reçu trois fois par semaine le patriarche Trump, qui a fréquenté son établissement jusqu'à la fin de sa vie, en 1999. Il lui servait des aubergines alla parmigiana et des cheesecakes. «C'était un homme modeste, à l'inverse de son fils», m'explique le restaurateur, qui ajoute qu'il avait aussi un «don incroyable pour repérer en un clin d'œil les erreurs dans les additions», écrivit à la main à l'époque. Fred Trump a beau rouler en Cadillac avec chauffeur et offrir une Rolls-Royce à sa femme, Mary, pour lui, un sou est un sou.

Il dirige son empire immobilier en économisant sur tout. Le siège de l'entreprise, situé avenue Z, à Gravesend, un quartier pauvre de Brooklyn, est un ancien cabinet dentaire. Aujourd'hui, nombre de panneaux publicitaires sont en cyrillique, car les habitants sont souvent des migrants russes d'origine juive. Fred Trump est un self-made-man : il s'est lancé dans la promotion immobilière à l'âge de 16 ans et, à 22 ans, en utilisant le prénom de sa mère, Elizabeth, excellente femme d'affaires, il crée la E. Trump & Son. Il a surfé sur un marché en pleine expansion : la construction de HLM dans les quartiers déshérités de New York, payés rubis sur l'ongle par les autorités fédérales après la Grande Dépression de 1929 puis la Seconde Guerre mondiale. Trump père travaille sept jours sur sept. Il est très fort pour nouer des contacts avec les hommes politiques, quitte à les corrompre, ce qui lui vaudra des problèmes avec la justice. Mais avec ses enfants, il est beaucoup moins doué.

Peu importe pour Donald Trump, qui l'encense : la photo noir et blanc du paternel trône dans le bureau ovale, juste derrière le fauteuil présidentiel. Elle figure aussi au Trump Grill, dans l'atrium de la Trump Tower. «C'était mon mentor», jure Donald. Ils entretenaient une relation complexe, voire «toxique», selon Mary Trump. Psychologue de profession, «la nièce» a observé le père et le fils interagir. De formation littéraire, elle fut proche de Donald, notamment quand celui-ci lui demanda d'écrire pour lui «The Art of the Come-back» («L'art du come-back») avant que son éditeur ne choisisse finalement une autre plume. Selon Mary, pour éviter de décevoir papa, Donald aurait pris l'habitude de mentir. «Le mensonge est devenu pour lui autant un système d'autodéfense qu'un style de vie», écrit-elle. Selon elle, on en voit aujourd'hui les conséquences dans la façon dont Trump nie la gravité du Covid-19.

En bonne psy, Mary Trump avance le concept de «toxicité positive». Fred Trump élève en effet ses enfants dans le culte de Norman Vincent Peale, un pasteur à succès qu'il vénère - et qui officiera au premier mariage de Donald Trump. Le révérend Peale est un adepte de la pensée positive,



popularisée par Emile Coué, lequel développa la méthode qui porte son nom. «Dieu me donne le pouvoir de réussir tout ce que je veux», affirme Peale. Pour réussir, il suffirait de répéter cette devise douze fois par jour, au minimum. Simpliste ? Il n'empêche que le bon pasteur vend des millions d'exemplaires de ses livres et devient l'idole des milieux d'affaires. Peale est un pragmatique, un chantre du succès, pas un moraliste : il conseille même à ses adeptes de se libérer de leur sentiment de culpabilité quand ils commettent des pêchés...

## DONALD EST COMME TRUMP SENIOR : POUR LUI, LA VIE EST UN COMBAT DONT IL NE PEUT QUE SORTIR VAINQUEUR

Or, chez les Trump, il est interdit d'échouer. Et c'est bien le drame de Freddy, le fils aîné, père de Mary Trump.

Celui qui porte le prénom du père est censé prendre sa suite à la tête de l'entreprise familiale, mais il n'a pas la fibre d'un «killer». Le patriarche aime les «crois tueurs» en affaires, ceux qui dynamitent les positions établies, les idées reçues : il le répète en boucle. Freddy, mort à 42 ans d'une crise cardiaque liée à son alcoolisme, est tout l'inverse. Donald l'observe en silence s'incliner quand son père l'humile en public. Plus tard, il dira qu'il s'est fait respecter par le paternel en lui «tenant tête», ce dont Freddy est incapable. L'aîné préfère s'éloigner du carcan familial, il devient pilote pour la TWA. Donald ne comprend pas : «Quelle différence avec un chauffeur de bus ?» lui demande-t-il. Il le regrette aujourd'hui, reconnaissant avoir été «trop dur» avec Freddy, ce que confirme Mary, qui affirme que, le soir de la mort de son père, Donald est allé au cinéma plutôt que de veiller sur lui.

Freddy Donald est comme Trump senior : pour lui, la vie est un combat dont il ne peut que sortir vainqueur. Dans «The Art of the Deal», il affirme ainsi que son grand-père Frederick Trump a émigré de Suède alors qu'en réalité il est né en Allemagne... Ce qui fait mauvais genre depuis la Seconde Guerre mondiale. Il passe évidemment sous silence le fait que ce même grand-père a gagné ses premiers deniers en Amérique en ouvrant un hôtel de passe. Donald Trump a appris avec son père comment s'inventer une légende. Il l'accompagne sur les chantiers ou au Congrès quand Trump senior, accusé d'avoir décroché des subventions publiques en corrompant les édiles, est convoqué par une commission parlementaire. Donald l'observe, admiratif, négocier avec les fournisseurs en rabotant leur budget. «J'ai appris le métier comme ça», dira-t-il.

## DONALD AVAIT DE L'ALLURE EN UNIFORME, MAIS N'ÉTAIT PAS PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ PARCE QU'IL AVAIT TENDANCE À SE VANTER. EN PERMANENCE

C'est parce qu'il sent cette complicité que Fred Trump pardonne à son fils toutes ses incartades. Jusqu'au jour où il découvre que son «double» a amassé une petite collection de couteaux à cran d'arrêt, dénichés lors de virées secrètes à Manhattan avec son pote Peter Brant, futur multimilliardaire et éditeur de journaux. Fred Trump, qui se cherche un héritier, décide qu'il est temps de cadrer ce rejeton plus prometteur que Freddy, le dauphin déficient. Il l'envoie à la New York Military Academy, un internat militaire qui, à l'époque, n'accepte ni les Noirs ni les femmes. Donald, alors âgé de 13 ans à peine, est furieux. Pas longtemps : d'abord claquemuré dans une chambre qui ressemble à une cellule, il se sent très vite comme chez lui dans cet environnement qui promeut la discipline et l'élitisme. Là, il découvre un second mentor : le major Dobias, un vétéran de la Seconde Guerre mondiale, redoutable avec les cadets. Trump en fait vite son allié. Sandy McIntosh, l'ami de l'Atlantic Beach Club qu'il retrouve à l'académie, se souvient de sa tactique : «Il a su le prendre du bon côté, le flatter, le retourner en utilisant ses faiblesses. Il savait y faire. Dobias était comme son père.»

Le major est le coach de l'équipe de baseball, sport dans lequel Donald, alors costaud, excelle, ce qui lui permet de devenir son chouchou. «Donald était un peu mon grand frère, poursuit Sandy McIntosh. J'avais deux ans de moins que lui, mon père avait demandé au sien qu'il s'occupe de moi, et je dois dire que, la première année, il m'a beaucoup aidé, notamment auprès de ce major Dobias qui, d'un coup, a cessé de me harceler. Pourtant, j'ai cherché son amitié, sans succès. Je faisais souvent des blagues, auxquelles Donald ne riait jamais. On savait qu'il se pavait avec de jolies filles, amenées par ses parents. Il avait de l'allure en uniforme, mais n'était pas particulièrement apprécié parce qu'il avait tendance à se vanter. En permanence.» Durant son passage à l'académie, Trump reçoit quatre médailles pour bonne conduite et respect de l'ordre, mais Sandy se souvient qu'il arborait aussi une autre médaille pour bons résultats scolaires, ce qui était une «escroquerie» : «Nous savions tous que ses notes étaient moyennes.» Si moyennes que Mary Trump, la nièce rebelle, l'accuse aujourd'hui

d'avoir falsifié son SAT, le Scholastic Aptitude Test, utilisé pour l'admission aux universités. Selon elle, il aurait payé un camarade, Joe Shapiro, pour effectuer l'examen à sa place, ce qui lui aurait permis de décrocher l'entrée à la prestigieuse Wharton School, l'une des meilleures écoles de business...

## SON PÈRE L'ADMIRAIT : IL SAVAIT QU'IL AVAIT LES MÊMES QUALITÉS QUE LUI, L'AISANCE SOCIALE ET LE GOÛT POUR L'AUTOPROMOTION EN PLUS

Trump en sort diplômé en 1968, l'année des manifestations étudiantes dans le monde entier. Aux Etats-Unis, c'est le Vietnam qui provoque les révoltes. Trump a beau être contre cette guerre, il est trop préoccupé par son avenir pour aller perdre son temps à défilé dans la rue. Ses camarades de Wharton se souviennent qu'il roule en décapotable et porte costard et cravate. Le week-end, il rejoint son père. Dès l'obtention de son diplôme, il sera son bras droit, puis son successeur : en 1971, à l'âge de 25 ans, il devient ainsi patron de l'entreprise, qu'il rebaptise The Trump Organization.

Rien n'est trop beau pour Donald, le fils prodige. «Son père l'admirait : il savait qu'il avait les mêmes qualités que lui, l'aisance sociale et le goût pour l'autopromotion en plus», analyse sa biographe Gwenda Blair, auteur de «The Trumps», qui s'est longtemps demandé pourquoi le père a si facilement confié les rênes de l'empire au fils. Fred Trump n'est guère rassuré quand Donald lui annonce son désir de conquérir Manhattan, mais il le laisse faire, puis fait de lui son principal héritier, ce qui déclenche, en 2000, la guerre avec sa nièce Mary. La fille de Freddy, le frère déchu, s'estime alors lésée. Elle accuse devant les tribunaux Donald et sa sœur, Maryanne, d'être à l'origine du faux testament qui la déshérite. L'affaire est réglée «à l'amiable», avec un chèque resté confidentiel. Jusqu'à présent, Mary s'est tué, mais elle n'a jamais caché son opposition à son oncle. Quand celui-ci se fait élire président, le 8 novembre 2016, elle tweete que c'est le «pire jour de [sa] vie». Quand les journalistes du «New York Times» commencent à fouiller, elle leur livre volontiers une vingtaine de cartons remplis de documents financiers compromettants sur les affaires privées de la famille. Ainsi est levé le voile sur une fraude fiscale majeure, orchestrée par le père au profit de l'héritier chéri. En pleine campagne électorale, Mary sort ce livre pour «mettre en garde l'Amérique».

# Avec le Covid-19, un déferlement des troubles psychiques chez les jeunes

**Avant l'épidémie, les services de psychiatrie infanto-juvéniles alertaient déjà sur leur manque de moyens. Aujourd'hui, les besoins vont croissant sans réel dispositif pour assurer un suivi de qualité.**

**Liberation**

**L**'épidémie de Covid, les confinements, le premier sur tout, ont ajouté une vague aux demandes déferlant sur la psychiatrie infanto-juvénile. En effet, à ces occasions, ont surgi de nouvelles problématiques et des situations connues ou pas de nos services se sont aggravées ou ont décompensé.

Les besoins de soins se multiplient pour des jeunes, sans antécédents notables, déclarant des troubles anxieux axés souvent autour de phobies diverses ou de la peur d'étouffer. D'autres manifestent des états anxioc-dépressifs où se mêlent la peur d'attraper le virus, la peur et la culpabilité de le transmettre à leurs parents, la peur que leur parent meure... Chez quelques-uns, ces troubles ont une base réelle dans la mort d'un proche (grand-parent, parent). Chez d'autres apparaissent des troubles obsessionnels compulsifs, des entrées dans la psychose. L'épidémie de Covid est ainsi un facteur déclencheur sur des terrains fragiles et prédisposés à des troubles psychiques.

Nous accueillons aussi des situations d'enfants, de collégiens «décrocheurs» lors des cours à distance. Sur le plan académique, des disparités s'accentuent. Elles se manifestent aujourd'hui par des retards dans les apprentissages et leur cortège de troubles du comportement en milieu scolaire.

Nous devons aussi prendre en charge des enfants affectés de troubles plus ou moins importants – inhibition, énurésie secondaire, troubles du comportement, agressivité, crises clastiques – et liés autant à leur mal-être qu'à celui de leurs parents. En effet, un enfant est tributaire de son environnement, ses parents en premier lieu, et poreux à leur état mental. Or les adultes sont affectés à plusieurs égards par

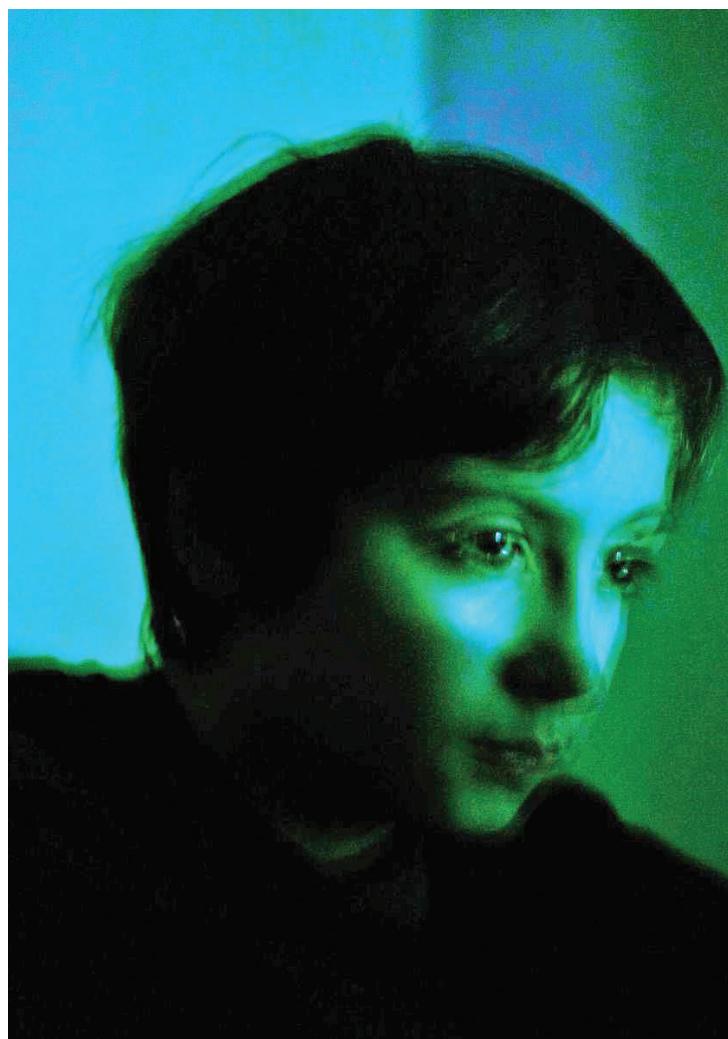
cette crise du Covid et ses conséquences sociales.

## ■ DE L'ANXIÉTÉ À L'ANGOISSE

Chez les parents, de l'anxiété, de la dépression sont occasionnées par une perte d'emploi, la crainte du chômage. Cette situation est majorée par le devoir de prendre le relais de l'école auprès des enfants, la culpabilité de ne pas y arriver, des ressources insuffisantes, un emploi précaire, voire non déclaré, une situation sans papiers, un logement exigu où une famille nombreuse se retrouve confinée plusieurs mois avec des risques accusés de transmission du virus. Cette conjoncture est source de préoccupations telles que leurs objets finissent par se mélanger jusqu'à générer de l'anxiété voire de l'angoisse.

Dans ce contexte, les parents relâchent leur vigilance quant aux «écrans». Pour un certain nombre d'enfants, les périodes de confinement sont l'occasion d'une augmentation de la «consommation» de jeux vidéo et de réseaux sociaux, voire de l'origine ou du renforcement d'une addiction dont on connaît les conséquences : bouderies, pleurs, auto ou héroïngressivité lors du sevrage, comportements face auxquels les parents réagissent comme ils peuvent : le laisser faire et l'autoritarisme sont les deux faces d'une même médaille et renforcent dans tous les cas des boucles interactives délétères.

Dans les familles lors des confinements, les cris se multiplient, ceux des parents, ceux de l'enfant d'autant qu'il est insécurisé par le mal-être de ses aînés. Le psychisme est dès lors débordé pouvant générer des passages à l'acte de la part du parent, de la maltraitance notamment, sur l'enfant ou une autre personne, la femme le plus souvent. Victimes ou témoins de ces agissements, des enfants s'enferment dans un mutisme ou dans une dépression, d'autres réagissent par de l'agi-



tation ou des troubles du comportement, déclencheurs potentiels de nouveaux actes maltraitants de la part du ou des parent(s). D'autres reproduisent ces actes violents à l'égard de leur fratrie ou dans le milieu scolaire.

Dans cette période, particulièrement lors du premier confinement, la poursuite du panel de soins nécessaires est contrainte. Aussi, chez des bébés à risque ou chez des enfants avec autisme, sont observés, des régressions importantes des acquis et des comportements (stéréotypies, cris, autostimulation...). Faute de sorties, des patients sans langage manifestent leur mal-être par

des comportements à l'origine de spirales délétères : les plaintes du voisinage, l'inquiétude majorée des parents ont une répercussion sur l'enfant.

Le confinement aggrave aussi des crises autour d'un adolescent. Mouvement de transformation, l'adolescence est arrêtée dans son élan de séparation nécessaire. Contraint à la promiscuité, un adolescent déprime ou décompense sur un mode bruyant, un autre rejoint l'espace virtuel des jeux vidéo au détriment du travail scolaire. Inquiets, les parents le bousculent, font intrusion dans son espace intime, se replient sur des positions autoritaires, poussant

sant l'adolescent à des réactions explosives; on entre ainsi dans un engrenage qui nécessite au minimum l'intervention d'un tiers.

## ■ LE MANQUE DE RÉÉDUCATEURS

Bref, les services de psychiatrie infanto-juvéniles sont débordés par un afflux de demandes alors qu'ils alertaient, avant cette épidémie, sur leur manque de moyens. Les besoins vont croissant à mesure que le malaise social, la précarité, les effets nocifs de l'environnement (perturbateurs endocriniens...) augmentent. Manque de rééducateurs : il n'y a quasiment plus d'orthophonistes dans le secteur public et ceux du libéral affichent complet. Faute de moyens suffisants, nous devons adresser les enfants à des psychomotriciens du libéral, soins à peine remboursés par l'assurance maladie. Quand elle est accordée, une demande d'aide à la Maison du handicap contraint à différer les soins de plusieurs mois.

Or, certains troubles psychiques de l'enfant nécessitent une réponse rapide ou des soins et rééducations soutenus. Les pédopsychiatres partent progressivement à la retraite et la récente réforme de l'internat rend improbable la possibilité d'une relève. Les propositions des Agences régionales de santé (ARS) se tournent vers la création de plateformes de diagnostics et d'évaluation qui ne résolvent en rien le problème des soins et du suivi des patients. Enfin le projet de réforme du financement de la psychiatrie, prévue pour 2022 va aggraver la situation. Le financement des services sera, en partie, proportionnel à leur file active. Cet équivalent de la T2A qui a été dénoncé en Médecine-chirurgie-obstétrique revient en force en psychiatrie et obligera les services à privilégier le suivi annuel d'un nombre maximal de patients, au détriment d'un suivi de qualité et relatif aux besoins de chacun.

Adultes responsables, positionnez les enfants et l'environnement en visée de tout choix politique et économique.

# Evacuation à haut risque d'un homme de 300 kilos



**Plus de 50 personnes ont été mobilisées, parmi lesquelles des policiers, des pompiers et des équipes médicales, pour procéder à ce qui est considéré comme une «opération à haut risque».**

**24heures Suisse**

**B**loqué depuis des années dans sa maison à Perpignan, dans le sud-ouest de la France, un homme d'environ 300 kilogrammes était mardi en cours d'évacuation. Sa vie était en jeu au cours de cette opération délicate.

Pour cette «opération à haut risque» selon son avocat Jean Codognès, une évacuation classique par l'escalier était impossible : l'homme, qui vit à même le sol dans une maison insalubre, ne peut passer la porte de sa chambre. Après des premiers travaux de consolidation de la maison de deux étages située dans un quartier aux rues étroites du centre de la cité catalane, dans les Pyrénées-Orientales, un cordon sanitaire a été

installé mardi matin. Plus de 50 personnes sont mobilisées, parmi lesquelles des policiers, des pompiers et des équipes médicales, a indiqué la préfecture.

## ■ FAÇADE DÉTRUISTE

Pour l'extraire, une partie de la façade du premier étage va être détruite. L'homme sera ensuite déplacé horizontalement vers une nacelle suspendue à une grue, qui le déposera au rez-de-chaussée, dans la rue, où une ambulance l'attend.

L'homme sera conduit dans un premier temps à l'hôpital de Montpellier pour une «évaluation globale» de son état de santé, avant son transfert quelques semaines plus tard vers un centre de rééducation, selon le chef du service Endocrinologie-Diabétologie-Nutrition, Antoine Avignon. Me Codognès avait envoyé fin octobre une lettre au ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin pour lui demander une intervention urgente. Quelques jours plus tard, son client et la Ligue nationale contre l'obésité avaient porté plainte contre X pour «non-assistance à personne en danger» et «omission de porter secours à personne en péril».

## Ras El Aïn

### Relogement de 1.000 familles le 1<sup>er</sup> trimestre 2021

D. B.

Dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire, près de 1.000 familles du bidonville de Ras El Aïn seront relogées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, a-t-on appris de sources proches de la wilaya. Ces logements en cours d'achèvement sont situés dans la commune de Benfréha, signalent les mêmes sources. Le chantier, qui a fait l'objet de plusieurs visites du wali d'Oran, sera, en principe, réceptionné au cours de ce mois de décembre. Outre les 1.000 logements de Benfréha, il est aussi prévu la réception, durant la même période, de 1.000 autres logements à Misserghine destinés aussi aux habitants du site précaire des Planteurs. Selon les services de la wilaya, au total, ce sont 3.500 logements publics locatifs (LPL) qui seront bientôt achevés dans les communes de Oued Tlélât et Ben-

fréha. Il s'agit de 2.500 logements de type F3 à Oued Tlélât, dont une partie sera réservée aux habitants de vieux bâtis ou précaires de la 'Sekha' de Sidi Chahmi dans le cadre du plan de résorption de l'habitat précaire (RHP). Les travaux tirent à leur fin également pour un quota de 1.000 logements (LPL) dans la commune de Benfréha, réservés aux habitants de Ras El Aïn. Les travaux de construction de logements dans ces deux communes ont atteint presque les 100%, en attendant les travaux externes de réalisation des trottoirs, d'éclairage public et de raccordement aux réseaux de la voirie qui sont à 90%. D'autre part et selon des sources de la wilaya, l'affichage des listes des bénéficiaires des logements sociaux, dans une dizaine communes de la wilaya est programmé pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année prochaine. Selon les services de la wilaya, l'affi-

### Violation du protocole sanitaire et non-respect du confinement 12.237 infractions enregistrées du 5 novembre au 1<sup>er</sup> décembre

K. Assia

Afin de veiller à l'application du protocole sanitaire et également le confinement partiel, la sûreté d'Oran vient de dresser son bilan d'intervention et de contrôle de la période allant du 5 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2020 avec 12.237 infractions constatées pour violation et non-respect de ces dispositions visant à lutter contre la propagation de la pandémie, a-t-on appris, hier, auprès de la cellule de la communication de la sûreté d'Oran. En effet, les statistiques ont révélé 2.215 infractions pour des individus

n'ayant pas respecté les horaires de confinement, 796 pour non-respect de la distanciation alors que 6.742 personnes ont fait l'objet de procédures pour le non port de la bavette. Il est également à noter que 641 véhicules et 120 motos ont été mis en fourrière pour circulation pendant les horaires de confinement. Les policiers ont aussi enregistré 918 infractions lors d'opérations de contrôle effectuées dans des commerces. Dans ce registre, on saura que 164 personnes étaient en infraction pour le non port de la bavette dans des magasins, 316 infractions ont été aussi relevées

chez des commerçants pour le non port de la bavette et 114 autres infractions ont été constatées pour avoir dépassé le seuil de la clientèle. Le bilan indique aussi que 324 cas d'infractions ont été enregistrés par les policiers pour absence de désinfection, d'hygiène, absence de gels hydroalcooliques et exercice d'activité pendant les horaires de confinement. Ces commerces feront l'objet de fermeture selon la réglementation en vigueur. En matière de contrôle de moyens de transport en commun, l'on a constaté 351 infractions pour le non port du masque, absence d'hygiène, entre autres.

### Boufatis

### Réception prochaine de 300 logements sociaux

Les travaux de réalisation de 300 logements publics locatifs (LPL) seront bientôt achevés dans la commune de Boufatis (Oran), a-t-on appris mardi auprès de cette collectivité locale. Il s'agit de 250 logements LPL à Sidi Baroudi et 50 autres similaires à Boufatis. Les travaux de construction de ces logements sont achevés à 100%, en attendant l'achèvement des travaux d'aménagement externe. Les travaux d'aména-

gement externe en suspens ont été repris, notamment le raccordement aux différents réseaux d'AEP, assainissement, électricité, éclairage public, entre autres. Ce quota de logements (exercice 2019) sera attribué dans les brefs délais, une fois les travaux externes seront achevés, soit avant février 2021, sachant que la liste des bénéficiaires a été publiée avec l'étude des recours, selon la commune de Boufatis.



## EHU 1<sup>er</sup> Novembre

### 23.000 consultations Covid et 12.000 tests PCR depuis mars

J. Boukraa

Depuis la déclaration du premier cas positif du Covid-19 à Oran en mars dernier, l'Etablissement hospitalier universitaire 1<sup>er</sup> Novembre a connu une activité très dense. Selon un bilan rendu public hier par la cellule de communication de cet hôpital, depuis le début de la pandémie du coronavirus à Oran, l'établissement a pris en charge 23.000 malades et réalisé plus de 12.000 tests PCR dont plus de 5.000 se sont avérés positifs et 500 cas de Covid-19 révélés grâce au scanner. Selon la même source, il existe deux sites de réanimation pour les patients Covid-19 : un

à l'hôpital Nedjma avec 32 lits et l'autre à la crèche avec 20 lits, et aussi un système de tri des malades Covid au niveau de l'EHU. Le communiqué fait état que l'EHU prend en charge 70% des cas Covid-19 déclarés à Oran. «L'EHU d'Oran dispose aussi d'un bloc opératoire dédié pour les interventions chirurgicales des malades Covid positifs confirmés, également une aile mère-enfants au niveau de la maternité pour les femmes enceintes infectées par le Covid-19», ajoute le communiqué. Pour faire face à toute éventualité, la direction de l'EHU se dit prête à ouvrir le maximum de services au niveau de l'EHU pour alléger la pression sur l'hôpital de Haï Nedjma.

## CHU d'Oran

### 12 nouveaux cas de sida chez les enfants en 11 mois

J. Boukraa

Si jusqu'à 2009, une centaine de cas seulement de sida pédiatrique a été enregistrée au niveau régional, les nouvelles statistiques font craindre le pire aux spécialistes. Selon des chiffres communiqués par la cellule de communication du Centre hospitalier universitaire d'Oran, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida qui coïncide avec le 1<sup>er</sup> décembre, pas moins de 12 nouveaux cas de VIH sida chez les enfants ont été pris en charge par le service des maladies infectieuses depuis le début de l'année (11 mois). En général, la maladie leur a été transmise par la mère. Ces cas représentent le nombre de malades de quelques wilayas de l'Ouest. Les praticiens qui insistent sur le dépistage soulignent que les parents de certains enfants, dont la maladie a été détectée au hasard lors des

bilans routiniers, ou lors d'hospitalisation pour d'autres motifs, ne savaient pas que leurs enfants étaient porteurs du virus. Notons aussi que cette année, 245 nouveaux cas ont été pris en charge par le service des maladies infectieuses du Centre hospitalo-universitaire d'Oran contre quelque 530 nouveaux cas en 2019. Il s'agit de 13 enfants, 107 femmes et 136 hommes.

Pour ce qui est de la répartition par wilaya, 113 cas ont été enregistrés dans la wilaya d'Oran, 33 à Mostaganem, 32 à Tiaret, 32 à Relizane, 17 à Mascara, 3 à Ain Témouchent, 3 à Adrar et 5 ressortissants africains. Cette baisse est due à la redynamisation des centres régionaux de référence en matière de prise en charge des personnes atteintes du VIH sida de Sidi Bel Abbès et Tlemcen. Le service des maladies infectieuses du CHUO prend en charge actuellement près de 2.300 sidéens contre 4.000 l'année passée.

## Marché de fruits et légumes de Ain El Turck

### Toutes les artères squattées par l'informel malgré la pandémie

Rachid Boutlelis

Avec un mélange de sidération, de sarcasme et d'exaspération des commerçants du marché de fruits et légumes communal du chef-lieu de la daïra d'Aïn El Turck ont exprimé au Quotidien d'Oran leur ras-le-bol face à la répugnante situation de déliquescence où l'informel, identifiable à travers une nuée de tréteaux de fortune, règne en maître absolu et ce, avec tous les risques en ces temps de pandémie du Covid-19. Nos interlocuteurs ont évoqué avec amertume que «ce marché trop exigu pour prétendre au respect des gestes barrière et de la distanciation devait être évacué dix (10) ans auparavant mais malheureusement l'opération a buté et bute toujours lamentablement, depuis, sur d'absurdes impondérables.

Le groupe de commerçants mécontents (des bouchers, des légumiers, des poissonniers, entre autres) ont confié qu'ils «ont adressé près d'une année auparavant une requête (copie en notre possession) au directeur de l'EPIC des marchés couverts d'El Kerma, dans laquelle ils dénoncent l'exécrable insalubrité régnant au sein des lieux en question, tout en s'interrogeant sur les raisons qui bloquent le transfert vers le marché couvert de proximité du quartier Nakhil, réceptionné en 2012 et livré depuis aux actes de vandalisme et aux minaudises de la nature», avant d'ajouter avec amertume et répulsion : «Nous vivons au rythme des reports successifs de l'ouverture du marché de proximité qui ont été annoncés après les multiples con-

#### ILS NOUS ONT QUITTES... HIER

Youbi Ikram, 6 mois, Chlef  
Benyahia Taous, 71 ans, Gdeyl  
Mahrougue Mokhtar,  
83 ans, Misserghine  
Hantit El Hadj, 84 ans, El Barki

#### Horaires des prières pour Oran

17 rabie ethani 1442  
El Fedjr Dohr Assar Maghreb Icha  
06h26 12h53 15h32 17h53 19h16

TLEMCEN

## Près de 90 commerces fermés depuis le début de la pandémie

**Le chef de cabinet du ministère du Commerce, M. Allili Redouane, a procédé lundi à l'installation de M. Bouchair Mourad au poste de directeur du commerce et de la population (DCP) de la wilaya de Tlemcen, en remplacement de M. Helaili Amar muté le mois de janvier 2020 à la tête de la direction régionale de Saïda qui englobe les wilayas de Tissemsilt, Tiaret, Chlef, Relizane, Mascara et Saïda.**

**Khaled Boumediene**

L'installation officielle du nouveau directeur qui occupait les fonctions de chef du service d'observation de l'organisation du marché et de l'information économique au niveau de la DCP de Mila s'est déroulée en présence du wali de Tlemcen, Amoumène Mermouri, du président de l'APW, Nacéri Sid-Ahmed, du chef du cabinet du wali, Louanchi Hacène, du directeur de l'administration locale de la wilaya, Belahcene Mourad, du directeur de la réglementation et des affaires générales de la wilaya, Remli Yazid, du président de la chambre de commerce, Rebiai Mohamed, des chefs de service de la DCP et des représentants du syndicat de la DCP. MM. Bechelaghem Abdelhamid et Berrehil Kouider.

Lors de sa brève allocution au siège du cabinet du wali, le représentant du ministre du Commerce a appelé les agents de contrôle des services de commerce à déployer davantage d'efforts dans ce contexte marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 qui sévit dans notre pays, pour veiller à l'application stricte des mesures de préven-

tion destinées à protéger les consommateurs contre la propagation du virus. M. Allili a instruit ces fonctionnaires à accompagner les autorités locales et à multiplier les sorties et contrôles des locaux commerciaux pour une application stricte des règles sanitaires, mises en place par les pouvoirs publics.

Il a dans ce cadre recommandé au nouveau responsable de la DCP de mobiliser tous les moyens humains et matériels pour faire respecter efficacement le protocole dans les restaurants, cafétérias, pâtisseries et autres commerces de proximité ayant un lien direct avec le citoyen.

Il faut souligner que depuis l'apparition de la pandémie de coronavirus, la DCP de Tlemcen a mobilisé ses agents constitués en plusieurs brigades qui patrouillent dans les rues des villes de la wilaya. L'objectif de ces patrouilles, mobilisées chaque jour de la semaine est d'« accompagner les commerçants et de contrôler leur respect des mesures sanitaires, à savoir, le port de la bavette, la distanciation physique entre les clients, et la mise à disposition de gel hydro-alcoolique, l'aseptisation des pièces de monnaie et l'usage des détecteurs de température avec l'assistance des services de sécurité », selon Mme Handouzi Nadjah, chef du service de la protection des consommateurs et de la répression des fraudes au niveau de la DCP de Tlemcen.

Le bilan des activités de contrôle réalisées depuis le début de la pandémie jusqu'au 29 novembre 2020, s'est soldée par 4.751 interventions dont 4.663 espaces commerciaux ont respecté le protocole sanitaire. Les services de contrôle ont par ailleurs relevé 88 infractions ayant permis de proposer 88 fermetures.

Près de 103 procès-verbaux ont été établis dans le domaine de lutte contre la propagation du virus Covid-19 par les agents de l'ordre public de la Sûreté de la wilaya et 15 autres procès-verbaux dressés par la Gendarmerie nationale. Dans le même sillage, près de 78 opérations de sensibilisation sur la nécessité de respecter les mesures sanitaires contre la propagation de coronavirus ont été organisées par la DCP de Tlemcen et ce, en collaboration avec les associations (y compris les associations de protection des consommateurs).

RELIZANE

## Partenariat centre universitaire-complexe de textiles

Le centre universitaire «Ahmed Zabana» de Relizane a signé, mardi, un accord de partenariat et de coopération dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique avec l'Algérienne des industries de textiles «Tayal».

La cérémonie de signature de cet accord s'est déroulée au siège du complexe de textiles situé au parc industriel de Sidi Khettab, en présence des responsables et cadres des deux parties, à l'instar du directeur du centre universitaire de Relizane, Abed Bouaddi et le Directeur général de l'Algérienne des Industries textiles «Tayal», Mohamed Ukdami.

Dans son intervention lors de la cérémonie de signature, le Directeur général de l'entreprise «Tayal» a indiqué que cette convention entre dans le cadre de la stratégie de développement de l'usine visant à densifier le tissu industriel local et national.

Ce partenariat scientifique avec le centre universitaire de Relizane permet d'assurer diverses sessions de formations sur site aux étudiants, en plus des recherches et stages théoriques et pratiques, ainsi que des opportunités d'emploi dans tous les domaines dans les différentes unités du complexe et différentes spécialités, selon les explications fournies par les responsables du centre universitaire.

Le complexe, réalisé en 2016 dans le cadre d'un partenariat entre l'entreprise turque «Intertay», filiale du groupe «Taypa» et l'entreprise algérienne publique «S et H» et «Tixalg» et le holding «Madar» a permis, à travers ce partenariat, la création d'une société mixte dénommée l'Algérienne des industries du textile «TAYAL».

Ce pôle industriel, réalisé à la faveur d'un investissement de plus de 171 milliards DA (714 millions de Dollars US) sur une su-

MASCARA

## Les retraités libérés des contraintes bureaucratiques



Ph.: Rachid K.

**Belkecir Mohamed**

Les services de la caisse nationale des retraites entament une opération pour le passage progressif de la gestion classique à celle à distance via le Net. Dorénavant finies les convocations administratives pour une «affaire vous concernant «ou une «demande de pièce» puisque cette procédure a été jugée bureaucratique et qui n'a plus raison d'être.

Ces opérations ont été remplacées par une messagerie électronique qui demeure un contact fiable comportant beaucoup

d'avantages tels que la célérité de traitement de dossiers et l'allègement des guichets qui sont inutilement surchargés par le public. Cette mesure va aussi dans le sens du protocole sanitaire lié à la prévention du Covid. Pour finaliser ce projet, la CNR a invité tous les retraités concernés à communiquer leurs numéros de téléphone pour être joignables à tout moment pour nécessité de service.

Près de la moitié, soit 35.000 ont répondu pour le moment à l'appel, le reste est en cours. La CNR gère 76.025 dossiers de retraités relevant

des sept antennes qui sont Mohammadia, Sig, Zahana, Oued Abtal, Tighennif, Ain Fékan, Ghriss et Mascara. Celles de Taria et Bou-Hanifia sont en projet.

Par ailleurs, la CNR innove dans ses relations avec les retraités. Elle les exempte de devoir présenter des pièces d'état civil. Désormais, elle dispose d'un portail électronique qui lui permet de se procurer tout extrait de naissance ou de décès des effectifs qu'elle gère à partir d'un fichier commun mis à sa disposition par le ministère de l'Intérieur, fait savoir le directeur de wilaya, M. Cherif.

MOSTAGANEM

## Aménagement de la zone industrielle : le contrat d'une entreprise résilié

Les services de la wilaya de Mostaganem ont décidé de résilier le contrat avec une entreprise destinataire d'une mise en demeure pour retard dans les travaux d'aménagement de la zone industrielle de Bordjia 1, a-t-on appris auprès de la wilaya.

La décision de rupture du contrat a été prise par le wali de Mostaganem, Aissa Boulaïha, lundi lors d'une visite de terrain dans la zone industrielle de Bordjia 1, située dans la commune de Hassiane, où il a constaté un retard accusé par certaines entreprises chargées des travaux convenus suivant un calendrier définissant les délais impartis, a-t-on indiqué à cellule d'information et de communication de la wilaya.

Lors d'une rencontre avec les investisseurs, le wali a annoncé l'adoption d'une nouvelle méthode de travail basée sur le suivi et l'accompagnement permanent des porteurs de projets afin de lever tout obstacle, notamment administratif, et de fournir les moyens nécessaires à la relance

de l'activité industrielle dans la wilaya.

Une commission a été mise en place pour accueillir les investisseurs, prendre en charge leurs préoccupations et trouver des solutions à leurs problèmes dans le cadre des lois et règlements en vigueur, a-t-on fait savoir.

Pour rappel, les travaux d'aménagement de la première partie de la zone industrielle de Bordjia ont atteint 75% (200 hectares) et la seconde partie à 53% (200 ha), alors que plus de 2,3 milliards DA ont été alloués pour fournir de l'électricité haute tension à ce pôle industriel, sur lequel mirent les autorités locales pour générer quelque 40.000 emplois dans les années à venir.

BÉCHAR

## La TNT arrive

Le système de télévision numérique couvre actuellement 77% de la population du pays, a affirmé hier à Bechar Saliha Benziadi, la cheffe du département de communication de l'établissement public de diffusion radiophonique et télévisuelle algérien (TDA).

«Nous avons entamé la généralisation du système de la télévision numérique terrestre (TNT) à travers 19 wilayas du pays, dont Bechar, ce qui permet la réception en numéri-

que et en un seul bouquet des six (6) chaînes de la télévision nationale publique», a indiqué la responsable à l'APS, en marge de la cessation du système analogique de télédiffusion qui est passé depuis hier au système numérique dans la région de Bechar.

Le nouveau système numérique permet, en plus des qualités d'image et de son, une grande économie en énergie grâce à l'équipement de 165 stations à travers le pays en ce

système, au lieu et place des anciennes 600 stations de télédiffusion analogiques, a-t-elle fait savoir.

La mise en service de ce système numérique de télédiffusion à Bechar entre dans le cadre de la seconde phase de l'opération d'arrêt de la diffusion télévisuelle en système analogique, entamée le 17 novembre en cours pour 19 wilayas pour s'achever le 24 décembre prochain dans la wilaya de Bouira, a-t-elle ajouté.

## MILA

### Des habitants en colère ferment la route

B. Bousselah

**D**es dizaines d'habitants de la localité Toréche, commune de Béni-Guécha ont bloqué, tôt la matinée de mardi dernier, la RN 47, Ferdjoua - Constantine, pour dénoncer le retard prolongé de l'aménagement de leur agglomération. Pour exprimer leur colère, les protestataires ont barré la route au moyen de blocs de pierres et de branchages pour empêcher toute circulation. Une file de véhicules s'est constituée sur plus d'un kilomètre pénalisant les passagers. Nombreux sont ceux qui ont continué leur trajet à pied en quête d'un moyen de transport

dans la commune de Tiberguent, distante de 5 km, avons-nous constaté, une fois sur les lieux. L'arrivée d'une ambulance a reçu l'autorisation de passer mais non sans foncer sur la barricade dressée avec un danger de plus pour le malade transporté. Des camions du béton préparé, en direction des chantiers, ont été eux aussi piégés devant cette fermeture de route inattendue. La présence du chef de daïra, du commandant de la gendarmerie, des élus qui ont pris langue avec les manifestants n'ont pas pu faire revenir les manifestants à de meilleurs sentiments. Le chef de daïra de Ferdjoua leur a signifié qu'un montant de 600 millions de

cts a été débloqué pour couvrir l'ensemble des ruelles de la localité, en présence de l'entreprise réalisatrice. Et de leur ajouter qu'un engagement a été pris avec les services de la wilaya pour achever des travaux avant la fin de l'exercice budgétaire 2020.

D'ailleurs l'entreprise est installée avec 2 équipes qui vont intervenir, en même temps pour ces opérations d'aménagements. Les protestataires exigent la présence du wali. Après des heures de fermeture, la route est rouverte juste au moment où des représentants de la localité ont été informés d'assister à la rencontre prévue au cabinet du wali.

### Plus de 1.500 ha plantés d'ail

**L**a superficie plantée d'ail depuis le début de l'actuelle saison 2020/2021, dans la wilaya de Mila, a dépassé les 1.500 ha, a-t-on appris, mardi, du chef du service Régulation de la production et Soutien technique à la direction des Services agricoles (DSA), Mohamed Bouleftet. L'objectif tracé pour cette saison est de cultiver 1.723 ha d'ail, a-t-il déclaré, précisant que 1.513 ha de terres ainsi plantées se trouvent dans les communes du sud de la wilaya, notamment Oued El Athmania, Oued Seggan et Teleghema et dépasse, déjà, les 1.463 ha, réservés la saison précédente à cette spéculation.

La récolte d'ail de la saison précédente a atteint 640.000 q, a fait savoir le même responsable, révélant que la quantité stockée dans le cadre du dispositif de régulation de ce produit agricole par l'Office national des Légumes et Viandes a été de 970 q. Leader de la filière 'ail', la wilaya de Mila compte 400 producteurs d'ail, selon la même source qui a ajouté que la DSA œuvre à impliquer le plus grand nombre de producteurs au programme de stockage et de régulation du marché le long de l'année.



## BATNA

### Des aides financières pour les transporteurs

**P**as moins de 1.756 aides financières d'une valeur de 90.000 DA ont été accordées, mardi, à différents transporteurs activant dans la wilaya de Batna, touchés par les mesures de prévention contre l'épidémie de la Covid-19, a indiqué le directeur local du secteur, Adj Bouaoui. Les aides allouées à chaque personne concernée, une fois les démarches nécessaires effectuées, auprès de la Caisse nationale de Sécurité sociale des non-salariés (Casnos), ont trait à l'équivalent de 3 mois de salaire pour chaque bénéficiaire, et ce, conformément aux mesures préventives imposées par la pandémie de Covid-19, pour préserver la santé des transporteurs et

leurs employés, a souligné la même source. L'opération s'est déroulée dans le strict respect de la distanciation sociale, en coordination avec les chefs de daïras, a fait savoir, également, M. Bouanouni, relevant que des directives ont été données aux secrétaires généraux des communes pour distribuer ces aides en fonction du lieu de résidence des concernés en vue de retirer leur argent auprès des différentes recettes communales. Par ailleurs, au regard du grand nombre de transporteurs exerçant au chef-lieu de wilaya, les bénéficiaires ont été répartis sur 4 recettes pour faciliter le paiement des aides et éviter de longues files d'attente, a assuré le

même responsable. Il a également ajouté que ces aides sont destinées aux propriétaires de taxis collectifs et les transporteurs individuels, les sociétés de radio-taxi, les exploitants des auto-écoles, les propriétaires de bus ainsi que les conducteurs inter-wilayas. Selon la même source, l'opération intervient en application de l'instruction n° 255 du 26 septembre 2020 du ministre des Transports et de la décision ministérielle précisant les modalités de mise en application du décret exécutif n° 20-211 du 30 juillet 2020, faisant état de l'octroi d'une aide financière au profit des professions touchées par les répercussions de la pandémie de Covid-19.

## SÉTIF

### Les travaux d'aménagement du stade '8 Mai 1945' achevés

**L**es travaux d'aménagement des vestiaires du stade '8 Mai 1945' de Sétif conformément aux recommandations de la commission d'homologation des stades de la Ligue nationale de football (LNF) ont été achevés, a assuré mardi, le directeur de l'Office du Parc omnisports de cette wilaya (OPOW), Lahcène Laâdjadj. Deux salles de vestiaires ont été ainsi

réaménagées « en seulement une semaine » de sorte à emporter le nombre à quatre conformément au protocole sanitaire de prévention du Covid-19 et aux recommandations de la commission, a précisé le même responsable à l'APS, ajoutant que le stade est désormais, fin prêt pour accueillir RC Relizane pour le compte de la 2<sup>ème</sup> journée du championnat de ligue-1 profes-

sionnelle de football. Durant la période de suspension des activités sportives, de multiples travaux ont été exécutés dans les différentes unités du complexe '8 Mai 1945' dont celles des soins, de l'hébergement et de la récupération, selon le même responsable qui a relevé que les travaux de réhabilitation de la piscine et de la salle omnisports sont à 60% terminés.

## OUM EL BOUAGHI

### Récupération d'une pièce archéologique, 3 arrestations

**L**a section de recherche de la Gendarmerie nationale de Oum El Bouaghi a récupéré une pièce archéologique en bronze, indique mardi, un communiqué de ce corps de sécurité. Le communiqué souligne que l'opération s'est soldée par l'arrestation de trois (3) personnes, qui avaient ramené cette pièce antique de la wilaya de Mila dans le but de la vendre dans la ville d'Oum El Bouaghi pour la somme de 4,3 millions de dinars, en plus de la saisie du véhicule utilisé. Selon

la même source, cette pièce archéologique fait partie des biens culturels historiques et date de la période comprise entre les années 1870 et 1915, précisant qu'il s'agit d'une statue représentant une femme amputée de la main gauche sur une base creuse, posant sa jambe droite sur un livre et tenant dans sa main droite l'ancre d'un bateau. Les mis en cause seront traduits devant les autorités judiciaires à l'issue de l'enquête, est-il rapporté dans le communiqué.

## BOUMERDÈS

### Dernières pluies : près de 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires pour les 3 grands barrages

**L**es 3 plus grands barrages de la wilaya de Boumerdès ont reçu, à la faveur des pluies de ces 3 derniers jours, un volume supplémentaire de près de 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau, a-t-on appris mardi du directeur local des Ressources en eau (DRE), Kamel Abbas, précisant qu'une pluviométrie quotidienne « considérable », estimée en moyenne entre 100 et 180 mm, a été enregistrée durant ces 3 derniers jours, dans les barrages de Keddara, Hamiz et Beni Amrane. A la faveur de ces pluies, un volume supplémentaire de 800.000 m<sup>3</sup> d'eau a été emmagasiné au barrage de Keddara, considéré parmi les plus grands barrages du centre du pays, a observé le DRE. Le

Barrage de Hamiz, second important ouvrage hydraulique de la wilaya et le plus ancien de Boumerdès, a reçu, quant à lui, un apport de plus de 30.000 m<sup>3</sup> d'eau, portant ainsi le volume d'eau emmagasiné à près de 2 millions de m<sup>3</sup> d'eau, actuellement, soit un taux de remplissage de plus de 10%, pour une capacité de plus de 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Quant au barrage de Beni Amrane (est de Boumerdès) il a atteint un taux de remplissage de 53%, soit un apport d'eau supplémentaire de plus de 1,6 million de m<sup>3</sup>, ayant porté le volume d'eau emmagasiné à près de 6,3 millions de m<sup>3</sup>, pour une capacité de mobilisation estimée à 12 millions de m<sup>3</sup> d'eau, a-t-on indiqué de même source.

## TIZI OUZOU

### Un trafiquant de psychotropes sous mandat de dépôt

**U**ne quantité de 780 comprimés de psychotropes a été saisie par les éléments de la brigade de Gendarmerie nationale de Makouda, au nord de Tizi-Ouzou, a indiqué mardi, un communiqué de ce corps de sécurité.

Agissant sur informations faisant état d'un trafic de psychotropes dans la région, les éléments de la Gendarmerie ont réussi, après enquête, à

l'arrestation d'un individu à bord d'un véhicule touristique aux abords du village de Zaouïa, en possession de 780 comprimés psychotropes et une somme de 21.000 DA, revenus de son commerce. Présenté devant le parquet de Tizi-Ouzou pour « possession et commercialisation de produits psychotropes », il a été placé sous mandat de dépôt, a-t-on ajouté de même source.

## LAGHOUAT

### Neuf châteaux d'eau réalisés cette année

**N**euf nouveaux châteaux d'eau ont été réalisés, cette année, dans la wilaya de Laghouat dans le but d'améliorer le réseau d'eau potable (AEP), a-t-on appris, mardi, auprès de la direction locale des Ressources en eau (DRE).

D'une capacité de stockage de 500 m<sup>3</sup> chacun, ces ouvrages hydrauliques, dont 4 sont implantés dans la commune du chef-lieu de wilaya, ont été achevés, hormis 2 en voie de l'être à Ksar El Hirane et un 3<sup>ème</sup> à réceptionner durant le 1<sup>er</sup>

trimestre de l'année prochaine, dans la commune de Sebgueg (daïra d'Aflou), a précisé le DRE, Mohamed Tabbeche.

Ces ouvrages sont appelés à améliorer le service public en matière d'AEP, de résoudre définitivement le problème d'approvisionnement de la population en eau potable, notamment dans les communes d'Aflou et Ksar El Hirane, qui ont accusé, dernièrement, un déficit en la matière pour diverses raisons, notamment l'insuffisance des eaux souterraines.

#### Horaires des prières pour Alger et ses environs

17 rabie ethani 1442

El Fedjr  
06h12

Dohr  
12h38

Assar  
15h14

Maghreb  
17h35

Icha  
18h59



# COMMUNICATION

## الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية مستغانم  
مديرية التنظيم والشئون العامة  
مصلحة الشؤون القانونية والمنازعات  
مكتب نزع الملكية والمنازعات

قرار رقم 36 المؤرخ في 2020/09/08 يمضن فتح تحقيق مسبق من أجل المنفعة العمومية لفائدة الدولة ممثلة من طرف مديرية الموارد المالية للولاية لإنجاز مشروع تعزيز بال المياه الصالحة للشرب دواوير أولاد موالدية، أولاد احمد بن علو، أولاد دوبي أولاد راشي، أولاد عباس، بكارية أولاد عبو و الحصانية الواقعة بإقليم بلدية ماسري.

### ان والسي ولاية مستغانم

- بمقتضى الأمر رقم 58/75 المؤرخ في 1975/09/26 المتضمن القانون المدني المعدل والمتمم ،
  - بمقتضى القانون رقم 09/84 المؤرخ في 1984/02/04 المتضمن التنظيم الإقليمي للبلاد ،
  - بمقتضى القانون رقم 25/90 المؤرخ في 1990/11/18 المتضمن التوجيه العقاري المعدل والمتمم ،
  - بمقتضى القانون رقم 29/90 المؤرخ في 1990/12/01 المتعلق بالتهيئة والتعمير المعدل والمتمم ،
  - بمقتضى القانون رقم 30/90 المؤرخ في 1990/12/01 المتعلق بالأملاك الوطنية المعدل والمتمم ،
  - بمقتضى القانون رقم 11/91 المؤرخ في 1991/04/27 المتعلق بالقواعد الخاصة بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية المعدل والمتمم ،
  - بمقتضى القانون رقم 09/08 المؤرخ في 2008/02/25 المتضمن قانون الإجراءات المدنية والإدارية ،
  - بمقتضى القانون رقم 10/11 المؤرخ في 2011/06/22 المتعلق بالبلدية ،
  - بمقتضى القانون رقم 07/12 المؤرخ في 2012/02/21 المتعلق بالولاية ،
  - بمقتضى المرسوم الرئاسي المؤرخ في 2020/08/31 المتضمن تعيين السيد عيسى بولحية واليا لولاية مستغانم ،
  - بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 186/93 المؤرخ في 1993/07/27 المحدد لقواعد تطبيق القانون رقم 11/91 الخاص بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية المعدل والمتمم ،
  - بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 215/94 المؤرخ في 1994/07/23 المحدد لأجهزة الإدارة العامة و هيكلها للولاية ،
  - بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 265/95 المؤرخ في 1995/09/06 المحدد لاختصاصات وقواعد تنظيم مديرية التنظيم والشئون العامة ،
  - بمقتضى المنشور الوزاري رقم 37 المؤرخ في 1993/01/06 المتعلق بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية ،
  - بمقتضى المنشور الوزاري رقم 07 المؤرخ في 1994/05/11 المتعلق بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية ،
  - بمقتضى القرار الوزاري المثير رقم 26 المؤرخ في 2020/05/03 المتضمن تعيين محافظين محظوظين لسنة 2020.
- نظرا للإرجال رقم 1038 المؤرخ في 2020/10/19 الصادر عن مديرية المواد المائية للولاية والمتضمن طلب فتح تحقيق مسبق من أجل المنفعة العمومية لإنجاز مشروع تعزيز بال المياه الصالحة للشرب دواوير أولاد موالدية، أولاد احمد بن علو، أولاد دوبي أولاد راشي، أولاد عباس، بكارية أولاد عبو و الحصانية الواقعة بإقليم بلدية ماسري .
- نظرا للإرجال رقم 1038 المؤرخ في 2020/10/19 الصادر عن مدير الموارد المالية للولاية والمتضمن إطارات التمويل ومقترن العمليات رقم 83 المؤرخ في 2020/08/16 المخصص لإنجاز المشروع وتعويض أصحاب الملكية المنتزعات من أجل المنفعة العمومية ،
- بناء على المخططات والوثائق المرفقة .

باقتراح من السيد مدير التنظيم والشئون العامة

بقرار

**المادة الأولى:** يفتح تحقيق مسبق من أجل المنفعة العمومية لفائدة الدولة ممثلة من طرف مديرية الموارد المالية للولاية لإنجاز مشروع تعزيز بال المياه الصالحة للشرب دواوير أولاد موالدية، أولاد احمد بن علو، أولاد دوبي أولاد راشي، أولاد عباس، بكارية أولاد عبو و الحصانية الواقعة بإقليم بلدية ماسري .

**المادة 02:** تشكل لجنة التحقيق المسبق للتصرییح بالمنفعة العمومیة من السادة الآتیة أسماؤهم:

رئيسا	مهندس دولـة	مـهندـيـةـ المـوارـدـ المـانـيـةـ	شـالـيـ عـبدـ آـنـهـ
عضوـا	مهندس مـسـحـ	مـدـيـرـةـ سـالـمـةـ	ـقـادـةـ سـالـمـةـ
عضوـا	مهندس دولـة	مـدـيـرـةـ الأـرـاضـيـ	ـعـيدـ مـصـطـفـيـ

**المادة 03:** تضع لجنة التحقيق المسبق للتصرییح بالمنفعة العمومیة وثائق التحقيق من سجل ومخطط الوضعیة للمشروع ببلدية ماسري لمدة 30 يوما ابتداء من 05.02.2020. إلى غایة 04.02.2020... حتى يتمكن المواطنين من الإطلاع عليها من الساعة التاسعة إلى غایة الثانية عشر صباحا ومن الساعة الواحدة إلى الساعة الرابعة والنصف مساء ماعدا أيام العطل القانونية، وتدون ملاحظاتهم ورجوبا في سجل ويمكن لأعضاء لجنة التحقيق سماع أي شخص أن يساهم في إعطاء معلومات مفيدة عند استشارته.

**المادة 04:** يجب أن يكون هذا القرار قبل 15 يوما من تاريخ فتح التحقيق:

- معقلا بمقر مركز بلدية ماسري .

- منشورا في يوميتين وطنيتين لمدة ثلاثة (03) أيام متتالية على حساب المستفيد من العملية.

**المادة 05:** يكلف السادة و السيدات: الأمين العام للولاية، مدير التنظيم والشئون العامة، مدير الموارد المالية مدير السكن مدير التجهيزات العمومية، مدير التعمير والهندسة المعمارية والبناء، مديرية الحفظ العقاري، مدير أملاك الدولة، مدير مسح الأرضي، مدير المصالح الفلاحية، مدير الأشغال العمومية، رئيس دائرة ماسري، رئيس المجلس الشعبي البلدي ماسري كل فيما يخصه بتقديم هذا القرار الذي ينشر في مجموعة القرارات الإدارية للولاية.

الوالـيـ



PUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT  
DU LOGEMENT

Lotissement Saïd Hamidine Bir Mourad Rais -ALGER  
N° Identification Fiscale: 000016001405697

A. A. D. L

AGENCE REGIONALE DE TIARET  
PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION VENTE

Appel d'offre National Ouvert avec exigence de capacités minimales  
N°03/DR TIARET /AADL/20 du 28/10/2020

### Avis D'Attribution Provisoire De Marché

Conformément aux dispositions des articles 65,82 et 160du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale de l'Amélioration et du développement du logement (AADL), Direction régionale de Tiaret, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03/DR-TIARET/AADL/2020 du 28/10/2020, relatif à la réalisation des 750Logements en TCE avec Locaux A Usage Commercial, Professionnel Et Conciergeries y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » y Afferrent a Mascara

Que ce dernier a donné lieu au résultat suivant :						
Désignation	Attribution provisoire du marché	Montant de la soumission DA/TTC	Montant de l'offre retenue après correction DA/TTC	Note Technique /100 points	Critère de choix	Délai (Mois)
la réalisation des 750 Logements en TCE avec Locaux A Usage Commercial, Professionnel Et Conciergeries y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » y Afferrent a Mascara	entreprise SARL Kara Tarki Djamel NIF 000213026280081	2 556738509.17	2 556738509.17	59.93	Offre moins disante	28 Mois

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se présenter au niveau-de la direction Régionale AADL - Tiaret sise à la Cité AADL 500 logements - Bloc 16-Kaid Ahmed - Tiaret dans les trois jours qui suivent la date de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville Tour B 10 ème Etagé -El Hamma -Mohamed Belouizdad -Alger dans les dix(10) jours qui suivent la date de la parution du présent avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP

Si les dates limites sus-indiquées coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, elles sont prorogées au jour ouvrable suivant.

**Le Directeur Régional  
De l'AADL DE TIARET**

ANEPE N° 2031007908 Le Quotidien d'Oran 03/12/2020

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN  
DAIRA DE BOU-TLELIS  
COMMUNE DE BOU-TLELIS

### ANNONCE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF : 0963 1324 9092 120

En application de l'article 82 du Décret Présidentiel N°247/15 du 16 Septembre 2015 portant la réglementation des marchés publics et délégations de service public, et après analyse et jugement des offres en date du 05/11/2020, le président de la commune de Bou-Tlélis informe l'ensemble des participants a l'opération parue au journal الخبر en langue arabe en date du 27/08/2020 et le Quotidien d'Oran en langue française en date du 27/08/2020.

Que le projet a été confié au BET suivante :

N°	OPERATION	B.E.T	Délai	MONTANT	NIF	NOTE DU OFFRE TECHNIQUE	OBS
01	<i>Etude, suivi et réalisation d'un groupe scolaire de six (06) classes à Bouyakour ( lot : Etude , Suivi )</i>	Boualmem zohra	03 Mois	Etude : 1.680.167,90 DA	273310109062116	<i>Dossier Candidature : 12 Points</i>	<i>Offre de prestation : 46Points</i>
				Suivi : 2.669.855,65 DA			<i>Offre Technique : 15 Points</i>

Tout contestataire de ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune de Bou-Tlélis, dans les 10 jours, a compter de la date de parution du présent avis d'attribution provisoire sur Affichage

Concernant les soumissionnaires qui veulent voir le résultat bien détaillé des offre techniques doivent prendre attache avec le bureau des marchés publics dans un délai de 03jours des le 1er jour de ce affichage.

**Fait à Bou-Tlélis ; le.....  
Le Président de l'APC**

ANEPE N° 2031007907 Le Quotidien d'Oran 03/12/2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TLEMCEN

DAIRA DE TLEMCEN

COMMUNE DE TLEMCEN

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

NIF COMMUNE DE TLEMCEN

196 2130 1915 0629

En application des dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15-247 du 2 Dhoul El Hidja 1436, correspondant au 16 septembre 2015, portant la réglementation des marchés publics et des délégations des marchés publics.

Le président de la commune de Tlemcen par intérim, porte à la connaissance des entreprises ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, N° 12/2020 paru dans le BOMOP et les quotidiens (**LE QUOTIDIEN D'ORAN / المساء** que les résultats de la commission communale d'analyses et jugements des offres, réunie en date du **26/10/2020** à quatorze heures, sont :

DESIGNATION DU PROJET	Entreprise	MONTANT T.T.C corrigé en D.A	DELAIS	Note Technique obtenue	NIF	Critère du choix
Travaux de réhabilitation et rénovation du réseau d'assainissement à Tlemcen Lot N°02 : Réhabilitation du réseau d'assainissement cité Kiffane, Agadir et lotissement Mesli	EURL HYDROFIDA Représentée par son gérant Monsieur, Belhadj Djamel	9.907.761,50 DA	(10) Mois	60,66/100	002013026551078	L'entreprise qualifiée techniquement et la moins disante

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 2 Dhoul El Hidja 1436 correspondant au 16 décembre 2015, portant la réglementation des marchés publics et des délégations des marchés publics, les soumissionnaires sont invités, au plus tard, trois (03) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières. Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens.

Le Président

ANEPE N° 2031007935 Le Quotidien d'Oran 03/12/2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

\*.\*.\*.\*.\*

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

OFFICE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

DIRECTION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES Belkaid -ORAN-

N° 369.,2020

NIF : 001431039004257

**Avis d'attribution Provisoire des Marchés Publics Pour L'exercice 2021**

- ✓ conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment son article 65 alinéa 2 ;
- ✓ Suite à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°01/2020 concernant le transport universitaire des étudiants de l'université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed au titre de l'exercice 2021
- ✓ Et compte tenu des résultats des travaux de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ;
- ✓ La direction des œuvres universitaires Belkaid Oran, publie l'avis d'attribution provisoire des marchés publics en transport universitaire des étudiants de l'université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed pour l'année 2021 selon le tableau suivant :

Désignation des entreprises retenues	NIF de l'attributaire du marché	N° lot	Note technique	Mode	Montant Minimum de L'offre (TTC) DA	Montant Maximum de L'offre (TTC) DA	Motif du Choix	Délai d'exécution
ERK ADAHABI TRANS	198022050002059	01	30	Transport Urbain	12 852 000,00	14 994 000,00	Moins disant	Année 2021
		02	45		35 343 000,00	41 233 500,00		
DERKAOUI LAHCEN	197422350014929	03	55	Transport Urbain	41 769 000,00	48 730 500,00	Moins disant	Année 2021
		04	35		29 024 100,00	33 861 450,00		
SNC SALHI ET ASSOCIES	00070404026446	05	35	Transport Sub Urbain	29 024 100,00	33 861 450,00	Moins disant	Année 2021
		06	45		26 121 690,00	30 475 305,00		
SALHI ALI	185040101277166	07	35	Transport Sub Urbain	33 843 600,00	39 484 200,00	Moins disant	Année 2021
		08	45		33 843 600,00	39 484 200,00		
		09	35		30 459 240,00	35 535 780,00		

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 Septembre 2015, portant Réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.

- Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire des marchés, auprès de la commission sectorielle des marchés Publics du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sis à 9 rue Doudou Mokhtar Ben Aknoun -Alger.

- Un délai de (03) trois jours est accordé à ceux intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières, à compter de la première parution du présent avis.

Fait à Oran le 20/11/2020

Le Directeur

ANEPE N° 2031007934 Le Quotidien d'Oran 03/12/2020

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
WILAYA DE MOSTAGANEM  
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS  
SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DES MOYENS

**AVIS DE RECRUTEMENT**

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Mostaganem lance un recrutement par voie de concours sur titre dans le grade suivant :

Le Grade	Mode recrutement	Condition d'accès	Nbre de postes ouverts	Structure d'affectation	Autres conditions
ARCHITECTE	Concours sur titre	Parmi les candidats titulaires du diplôme d'architecte ou d'un titre reconnu équivalent	01	Direction	

**Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :**

- 1- Demande manuscrite de participation (N téléphone).
- 2- Une (01) copie de la pièce d'identité nationale.
- 3 - Une (01)Copie du titre ou du diplôme requis accompagné d'une copie certifiée à l'original du relevé des notes du cursus de formation.
- 4 - Les attestations de travail précisant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité, dûment visé par l'organisme de la sécurité sociale, pour l'expérience acquise dans le secteur privé.
- 5 -Une attestation justifiant la période de travail effectuée pour le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés et précisant l'emploi occupé.
- 6 - Une fiche de renseignement dûment remplie par le candidat, retirée du site d'internet ([www.concours-fonction-publique.gov.dz](http://www.concours-fonction-publique.gov.dz)) + une (01) photo.
- 7 - Deux (02) enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat.

Les candidats définitivement admis sont invités à compléter leur dossier administratif par l'ensemble des autres documents dont notamment :

- copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national. - Certificat de résidence. -Extrait du casier judiciaire n°03 en cours de validité -Extrait de naissance n°13- Un certificat médical qui confirme la capacité d'exercer les fonctions assignées au niveau requis (médecine générale et les maladies de la poitrine)- Deux photos d'identité

Les dossiers doivent être déposés à niveau de la direction des Equipements Publics -cité Administrative - La Salamandre Mostaganem, dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la première parution de l'annonce dans la presse.

**Observation :**

- Tout dossier incomplet et arrivé hors délai d'inscription ne sera pas pris en considération.
- Toute déclaration ou informations inexacte ou incorrecte énoncée dans le formulaire peut conduire à l'annulation de la réussite du candidat au concours.
- Ne sont pas pris en compte les périodes non déclarées au niveau de la caisse nationale de l'assurance sociale.

Le Directeur

ANEPE N° 2031007913 Le Quotidien d'Oran 03/12/2020

## APPARTEMENTS

■ A vendre à ORAN à Lofti / Centre-ville : F4 meublé de 130 m<sup>2</sup> au 7<sup>me</sup> étage avec Ascenseur - 3 Façades - 3 Chambres avec Balcons individuels - Grand Salon - Salon à manger - Cuisine - SDB - Toilettes et Placard - Prix : 2 Milliards - Tél : 0560.19.75.28

■ A vendre un F3 au RDC - Acté - à Hassi Ameur (ORAN) - Contactez le : 0555.94.20.80

■ TLEMCEN : Location App F3 (acte notarié), situé à BOUHENAK. Curieux s'absenter. Tél : 0557.08.36.96

■ A vendre F3 + grand Hall - Acté + Livret foncier - Avec Chauffage + Chauffe-eau + 2 Climatisateurs + grande Armoire encastree - 4<sup>me</sup> et dernier étage à Yaghmoranen (ORAN) - Contacter Tél : 0781.74.28.08

■ A vendre Appart F3 Cité Loubet - Superficie 74 m<sup>2</sup> au 3<sup>me</sup> étage (Face Complexe Castors) ORAN - Tél : 0770.44.10.21

■ Loue F3 meublé à Millenium / ORAN situé au cœur de toutes les proximités et toutes les commodités nécessaires - En droit calme. Bon voisinage et sécurisé avec Caméra de surveillance et Parc gardé nuit et jour - (Possibilité de louer courte durée : jours ou mois) - Veuillez Tél : 0772.76.56.17 - 0698.03.84.18

■ A louer Appartement F3 au 2<sup>me</sup> étage - Bien aménagé et bien ensOLEillé - Situé à côté Station d'essence à El Hassi - ORAN - Tél : 0555.45.87.62

■ A vendre des Appartements Promotionnels : F4 de 140 m<sup>2</sup> et F8 de 180 m<sup>2</sup> - Deux façades - Pas de vis-à-vis - Situés à Bir El Djir - ORAN - Tél : 0550.83.13.12

■ Location Apparts : F3, 8<sup>me</sup> avec Ascenseur. Promotion + F4, 2<sup>me</sup> à Place d'Armes + F3 meublé Bd Front de mer + F5 Rue Khemisti 4<sup>me</sup> avec Ascenseur + F6, 1<sup>er</sup>, 200 m<sup>2</sup> Rue Khemisti + F3 meublé Résidence Plaza + F4. 4<sup>me</sup> Vieille Mosquée + F4. 110 m<sup>2</sup> 12<sup>me</sup> vue panoramique avec Ascenseur Akid + F3, 1<sup>er</sup> Bd Haï Sabah + Local 126 m<sup>2</sup> 3 Faç. Akid + Local 60 m<sup>2</sup> Bd Maraval - Tél : 0558.07.92.16 / 041.36.16.43

■ Vends Appart F4 + C. G. SDB + 2 Balcons - EnsOLEillé - 1<sup>er</sup> étage - Terrasse - Cour en commun entre 2 bons voisins - Maraval - ORAN - Tél : 0790.98.73.84

■ Vends Appartement F4 - 98 m<sup>2</sup> au Rez-de-chaussée côté EDEN Palace (Cap Falcon) - Vends Machine sous emballage, automatique, conditionnement des denrées alimentaires 500 g - 1 kg - Tél : 0770.55.71.17

■ A vendre : 3 Apparts F5 de 174 m<sup>2</sup> avec 4 Balcons - 3 Façades dans Immeuble de 4 étages - Chauffage central - 1 Appart par étage + Garage de 25 m<sup>2</sup> individuel - à Hachimia - Belgaïd - ORAN - Tél : 0550.96.08.41

■ Vends bel Appartement meublé - Double façade - Acté avec Livret foncier - Superficie 93,06 m<sup>2</sup> - Avec place de Parking au Sous-sol - Ascenseur - Eau - Électricité - Climatisation - Chauffage central et Ligne téléphonique avec Internet (ADLS) - Adresse : Résidence VICTORIA - Bel Air - ORAN (3<sup>me</sup> étage) - Nous contacter au N° : 0553.91.66.35

■ Loue Logement de Type F2 avec Cour situé à Bir El Djir (ORAN) en face de la Mairie au 1<sup>er</sup> étage - Location 12 mois d'avance - Intermédiaire ou Agence s'absenter - Tél : 0795.23.47.46

■ Loue Appart F3 de 84 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage à USTO - HLM / ORAN du côté de la Pâtisserie « L'Algéroise » sur le Boulevard pour Profession libérale - Tél : 0665.05.89.56

■ La SARL MB PRIM Promotion Immobilière vous propose des Apparts standing de Type F2 Superficie de 58,39 m<sup>2</sup> et de 60,75 m<sup>2</sup> et des F3 Superficie de 89,93 m<sup>2</sup> ainsi que 2 Locaux commerciaux Superficie de 22,54 m<sup>2</sup> et 29,61 m<sup>2</sup> au niveau de la Résidence Prestige Building qui se situe à la Rue BOUSEKRIE Ali (Général FERADAUT) - Gambetta - ORAN - N° Tél : 0699.51.20.31

## TERRAINS

■ A vendre : 3 Terrains urbanisables - Superficie chacun : 11.549 m<sup>2</sup> - Façade sur la route + 2 Terrains de 5.770 m<sup>2</sup> sur la route - Actés + Livret foncier - Situés à l'entrée de Fleurus - Hissiane Toual / ORAN - Tél : 0540.05.99.72

■ TLEMCEN : Location App F3 (acte notarié), situé à BOUHENAK. Curieux s'absenter. Tél : 0557.08.36.96

■ A vendre F3 + grand Hall - Acté + Livret foncier - Avec Chauffage + Chauffe-eau + 2 Climatisateurs + grande Armoire encastree - 4<sup>me</sup> et dernier étage à Yaghmoranen (ORAN) - Contacter Tél : 0781.74.28.08

■ A vendre Appart F3 Cité Loubet - Superficie 74 m<sup>2</sup> au 3<sup>me</sup> étage (Face Complexe Castors) ORAN - Tél : 0770.44.10.21

■ Loue F3 meublé à Millenium / ORAN situé au cœur de toutes les proximités et toutes les commodités nécessaires - En droit calme. Bon voisinage et sécurisé avec Caméra de surveillance et Parc gardé nuit et jour - (Possibilité de louer courte durée : jours ou mois) - Veuillez Tél : 0772.76.56.17 - 0698.03.84.18

■ A louer Appartement F3 au 2<sup>me</sup> étage - Bien aménagé et bien ensOLEillé - Situé à côté Station d'essence à El Hassi - ORAN - Tél : 0555.45.87.62

■ A vendre des Appartements Promotionnels : F4 de 140 m<sup>2</sup> et F8 de 180 m<sup>2</sup> - Deux façades - Pas de vis-à-vis - Situés à Bir El Djir - ORAN - Tél : 0550.83.13.12

■ Location Apparts : F3, 8<sup>me</sup> avec Ascenseur. Promotion + F4, 2<sup>me</sup> à Place d'Armes + F3 meublé Bd Front de mer + F5 Rue Khemisti 4<sup>me</sup> avec Ascenseur + F6, 1<sup>er</sup>, 200 m<sup>2</sup> Rue Khemisti + F3 meublé Résidence Plaza + F4. 4<sup>me</sup> Vieille Mosquée + F4. 110 m<sup>2</sup> 12<sup>me</sup> vue panoramique avec Ascenseur Akid + F3, 1<sup>er</sup> Bd Haï Sabah + Local 126 m<sup>2</sup> 3 Faç. Akid + Local 60 m<sup>2</sup> Bd Maraval - Tél : 0558.07.92.16 / 041.36.16.43

■ Vends Appart F4 + C. G. SDB + 2 Balcons - EnsOLEillé - 1<sup>er</sup> étage - Terrasse - Cour en commun entre 2 bons voisins - Maraval - ORAN - Tél : 0790.98.73.84

■ Vends Appartement F4 - 98 m<sup>2</sup> au Rez-de-chaussée côté EDEN Palace (Cap Falcon) - Vends Machine sous emballage, automatique, conditionnement des denrées alimentaires 500 g - 1 kg - Tél : 0770.55.71.17

■ A vendre : 3 Apparts F5 de 174 m<sup>2</sup> avec 4 Balcons - 3 Façades dans Immeuble de 4 étages - Chauffage central - 1 Appart par étage + Garage de 25 m<sup>2</sup> individuel - à Hachimia - Belgaïd - ORAN - Tél : 0550.96.08.41

■ Vends bel Appartement meublé - Double façade - Acté avec Livret foncier - Superficie 93,06 m<sup>2</sup> - Avec place de Parking au Sous-sol - Ascenseur - Eau - Électricité - Climatisation - Chauffage central et Ligne téléphonique avec Internet (ADLS) - Adresse : Résidence VICTORIA - Bel Air - ORAN (3<sup>me</sup> étage) - Nous contacter au N° : 0553.91.66.35

■ Loue Logement de Type F2 avec Cour situé à Bir El Djir (ORAN) en face de la Mairie au 1<sup>er</sup> étage - Location 12 mois d'avance - Intermédiaire ou Agence s'absenter - Tél : 0795.23.47.46

## FÉLICITATIONS

Les familles  
MAHII et  
HAMMOU  
félicitent  
leur fille



MAHI FOUIZA  
pour sa réussite au Master 2 en  
Génie des Procédés de  
l'Environnement.

On remercie tous les Profs pour  
la contribution de sa réussite.  
Bravo

■ A vendre : 3 Terrains urbanisables - Superficie chacun : 11.549 m<sup>2</sup> - Façade sur la route + 2 Terrains de 5.770 m<sup>2</sup> sur la route - Actés + Livret foncier - Situés à l'entrée de Fleurus - Hissiane Toual / ORAN - Tél : 0540.05.99.72

■ TLEMCEN : Vends Terrain - Sup. 300 m<sup>2</sup> - 2 façades - Situé à AÏN DOUZ - Prix demandé : 500 Millions - Tél : 0697.84.01.49 / 0552.08.62.47

■ A vendre Terrain de 25.000 m<sup>2</sup> juste à côté de la Commune de ALAYMIA - Daïra de SIG - Wilaya de MASCARA - Tél : 0550.41.80.99

■ A vendre Lot de Terrain Agricole de 11 Hectares et Façade de 900 m - Acté + Livret foncier - Situé au bord d'une route goudronnée avec l'eau et l'électricité à AÏN LARABIA - Wilaya AÏN TEMOUCHENT - Tél : 0782.47.10.32

■ A vendre Terrain (Maison de Maître à démolir) à Saint Eugène - ORAN - Superficie 270 m<sup>2</sup> avec 2 Façades - Tél : 0782.47.10.32

## EMPLOIS

■ Institut Professionnel d'Esthétique et de Rééducation sis à ORAN cherche des Employées (Femmes) sérieuses et présentables, même débutantes, ou Universitaires - Formation gratuite et possibilité Poste de travail - Tél : 0553.18.41.04

■ Atelier de Couture à ORAN cherche des Jeunes Filles âgées moins de 25 ans pour Finition - avec ou sans Expérience - Tél : 0560.20.28.88 - 0797.72.45.90

■ A ORAN - Cherche : Charpentiers qualifiés et Ingénieur qui détaile les plans - Envoyez CV au : samalla@live.fr - Tél : 0798.28.14.12

■ Pharmacie sise à Sedikkia (ORAN) cherche Vendeur expérimenté pour le Soir - Veuillez envoyer vos CV à l'adresse mail suivante : pharmacie.sedikkia@gmail.com

■ TLEMCEN : Vends Maison avec Livret foncier dans cité résidentielle - Sup. 306 m<sup>2</sup> - 02 façades - Bâti 150 m<sup>2</sup> - Tél : 0673.53.21.20

■ A vendre Maison de Maître au 17, Rue Belabiod Mohamed - Victor Hugo - ORAN - Un Garage - 275 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1 étage - Tél : 0556.00.31.61

■ A vendre Villa R+1 - Deux façades - 255 m<sup>2</sup> - Commune EL MATMER - Wilaya de RELIZANE - Tél : 0556.01.18.40

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre Maison de Maître au 17, Rue Belabiod Mohamed - Victor Hugo - ORAN - Un Garage - 275 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1 étage - Tél : 0556.00.31.61

■ A vendre Villa R+1 - Deux façades - 255 m<sup>2</sup> - Commune EL MATMER - Wilaya de RELIZANE - Tél : 0556.01.18.40

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre Villa R+1 - Deux façades - 255 m<sup>2</sup> - Commune EL MATMER - Wilaya de RELIZANE - Tél : 0556.01.18.40

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Téléphone : 0799.89.91.52

■ A vendre belle Villa à ORAN au quartier Bir El Djir - Superficie 158 m<sup>2</sup> - Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> - 6 Chambres avec Cuisine - Salle de bain et Toilettes et Garage - Toute commodité - Eau - Gaz - Électricité - Quartier tranquille - Bon voisinage - N° Télé

## Football - Ligue 1 Oran, Béchar et Chlef, pôles d'attraction

**Adjal Lahouari**

On commencera par signaler que le MCA et le CRB, en raison de leurs obligations africaines, ne sont pas programmés. Mais, et tout comme lors de l'entame du championnat, il y aura tout de même huit rencontres établies sur deux jours. Le NCM, l'un des trois co-leaders, sera de sortie à Ain M'lila. Généralement, les M'lilis sont peu maniables sur leur terrain, mais les poulains de Bacha n'iront pas en victimes expiatoires. Il va sans dire que le choc de ce vendredi aura lieu au stade Ahmed Zabana d'Oran. MCO - JSK est un « classique » du championnat national. On prendra en considération les situations actuelles des deux équipes. Les Oranais sont revenus satisfaits du point ramené du stade du 20-Août 1955, alors que les coéquipiers de Tizi-Bouali veulent se racheter du nul concédé à domicile. Il res-

te à savoir si la pression ne sera pas pénalisante dans le camp des Canaris.

Pour leur part, les Pacistes auront une belle opportunité avec la réception du CSC, lequel est handicapé par de nombreuses absences. Néanmoins, le coach Kamel devra procéder à des réglages tant en défense qu'en attaque. De leur côté, les Belabbésiens rendront visite au CABBA. En prenant en compte les perturbations, l'USMBA risque une première désillusion, car le nul ramené de Tizi-Ouzou atteste que l'équipe drivée par Billel Dziri a du répondant.

L'ES Sétif se produira à domicile. Face à un tel adversaire, quelle sera l'attitude du RCR dont l'équipe n'est pas au top ? Les camarades du gardien Zaïdi s'en remettront à l'expérience de leur entraîneur Chérif El-Ouazzani pour faire bonne figure, même si sur le papier l'Entente part avec les faveurs du pronostic.

A Chlef, l'ASO accueillera le

WAT dont ce sera le second déplacement consécutif. Battus à Magra, les Chélifiens voudront réagir. Or, les Tlemceniens ont des arguments dignes de considérations.

JSS - USMA est considéré à juste titre comme le choc de ce vendredi. Effectivement, les Bécharis ont bien démarré la saison en ramenant les trois points de Médéa.

Il est donc plus objectif de parler de l'expérience des Bécharis. Cette fois, les gars de la Saoura auront en face l'USMBA, une équipe dont les joueurs sont déterminés à réagir après les deux revers subis, l'un en supercoupe d'Algérie, l'autre en championnat. Aussi, Benairaibi a l'idée de revoir sa copie et on lui prête l'intention de mettre sur le banc certains joueurs qui ont failli face l'ESS.

Enfin, USB - NAHD est une belle affiche. En recevant sur leur antre du complexe El-Alia pour la deuxième fois consécutive, les Biskris voudront exploiter au maximum cette occasion. Il est vrai que l'équipe actuelle n'a rien à voir avec sa devancière, surtout avec Bouakaz à la barre technique. Toutefois, les partenaires de Khoualed auraient tort de mésestimer les gars du NAHD qui voudront justifier le recrutement des dirigeants.

### Vendredi à 14h00

Aïn M'lila:	.....	ASAM	-	.....	NCM
B.B. Arréridj:	.....	CABBA	-	.....	USMBA
Dar El Beïda (15h00):	.....	PAC	-	.....	CSC
Oran (16h00):	.....	MCO	-	.....	JSK
<b>Samedi à 14h00</b>					
Biskra:	.....	USB	-	.....	NAHD
Béchar:	.....	JSS	-	.....	USMA
Sétif (15h00):	.....	ESS	-	.....	RCR
Chlef (16h00):	.....	ASO	-	.....	WAT

## Ligue des champions d'Afrique: MCA - Buffles du Borgou, vendredi à 15h00 Finir le travail à domicile

**M.B.**

Le Mouloudia d'Alger qui est allé accrocher les Béninois des Buffles du Borgou (1-1) à Porto-Novo, il y a une semaine, reçoit demain (15 h 00) sur la pelouse du stade du 5-Juillet d'Alger le même adversaire, dans le cadre du match retour du tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique.

Le représentant algérien a certes pris option sur la qualification au prochain tour, mais il doit absolument finir le travail à domicile, pour ainsi éviter les mauvaises surprises. Le

MCA, vice-champion d'Algérie, qui cherchait à vaincre le signe indien lors de cette première sortie africaine de la saison, a surtout fait preuve de solidité défensive, ce qui est très rassurant pour le team de l'entraîneur Nabil Neghiz.

Pour rappel, le MCA n'a plus gagné en Afrique depuis 1976, soit l'année du premier et dernier titre continental remporté par les «Vert et Rouge».

C'est dire que pour espérer prétendre briser cette sombre série, les partenaires de Hachoud sont dans l'obligation de passer l'écueil de la formation béninoise, modes-

te, il faut le dire. «Nous avons réalisé un bon résultat dans des conditions climatiques assez difficiles. Maintenant, nous devons bien aborder la seconde manche pour valider notre ticket au prochain tour», a indiqué le portier mouloudéen Ahmed Boutaga, auteur d'arrets décisifs à l'aller.

En cas de qualification, le MCA sera certainement opposé au 1er tour au CS Sfaxien (Tunisie), qui est allé damer le pion (aller : 0-5) au Mlandege FC (Zanzibar). En attendant, le Doyen algérois est dans l'obligation de miser sur un succès vendredi.

## Ligue 1 Vers un retour limité du public dans les stades

500 personnes à assister à un match dans un grand stade comme celui du 5-juillet, ne représente aucun risque.

Personnellement, je suis pour le retour du public dans les stades, à condition de respecter avec rigueur la distanciation sociale et les mesures préventives », a indiqué le Dr. Damerdji. «Les gens craignaient pour la reprise du championnat, mais je suis persuadé que la compétition va se jouer dans d'excellentes conditions.

La propagation du virus se fait plutôt au niveau des marchés, dans les grandes surfaces. Le football est un

milieu sécurisé, avec une limitation à 35 du nombre des personnes autorisées pour chaque club à l'intérieur du stade, avec port de bavette obligatoire», a-t-il ajouté.

Enfin, Damerdji a indiqué qu'aucun match ne sera reporté cette saison pour cas positifs, appuyant ainsi la décision prise par la FAF. «La détection de cas positifs au sein d'une équipe n'entraînera pas le report de la rencontre du club en question. Chaque équipe pourra puiser dans l'effectif de la réserve pour composer la liste des 18», a-t-il conclu.

Le président de la commission médicale de la Fédération algérienne de football (FAF) Dr. Djamel-Eddine Damerdji, s'est dit mercredi «favorable» à un retour limité des supporters dans les stades, au moment où le huis clos a été décreté pour endiguer la propagation du coronavirus (Covid-19). «La question n'est pas d'actualité, mais ça va venir.

La décision de rouvrir les mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles (à partir de ce mercredi, ndlr) est une bonne nouvelle, dans l'optique d'un retour progressif des supporters dans les stades. Autoriser par exemple

## Real Madrid C'est chaud pour Zidane !



**B**attu par le Shakhtar Donetsk (2-0), mardi, le Real Madrid se trouve dans une position délicate en Ligue des Champions.

Si une victoire contre le Borussia Mönchengladbach, la semaine prochaine, est suffisante pour rejoindre les 8es de finale, Florentino Pérez a de plus en plus de

doutes sur la faculté de Zinedine Zidane à diriger son groupe. Selon El Mundo, le président de la Maison Blanche réfléchit sérieusement à débarquer son coach français, qui a déjà prévenu qu'il ne comptait pas démissionner. Alors que le nom de Mauricio Pochettino circule dans la capitale espagnole,

Zizou, dos au mur, ne devra pas se rater contre le FC Séville, ce samedi en Liga, avant la réception du club allemand, mercredi.

S'il réussit à négocier ce virage, Zidane pourrait même s'offrir encore plus de répit en cas de succès sur l'Atlético Madrid, le week-end suivant.

## Handball - Mondial 2021 Le Sept national en stage à Alger

**L**e staff technique de la sélection algérienne de handball, sous la conduite du Français, Alain Portes, a convoqué 21 joueurs pour effectuer un stage de préparation à Alger (2-9 décembre), en prévision du Mondial-2021 en Egypte (13-31 janvier).

Ce stage de «reprise», après plus d'un mois d'arrêt à cause de plusieurs cas positifs de Covid-19 dans l'effectif, enregistre le retour des joueurs professionnels évoluant dans le Championnat du Qatar, à savoir,

Hichem Kâabache et Noureddine Hellal, sociétaires d'Al-Ahly, ainsi que Mustapha Hadj Sadok (Al Wakrah). Après ce regroupement qui s'étalera jusqu'au 9 décembre, le Sept national effectuera un stage en Pologne du 9 au 23 décembre, ponctué par six matchs amicaux, dont deux face à l'équipe polonaise A, selon le programme de préparation dévoilée par la Fédération algérienne de la discipline (FAHB). «Nous allons enchaîner ensuite avec deux tests à Manama

face au Bahreïn programmés entre le 27 décembre et le 6 janvier. Notre départ pour le Caire se fera le 11 janvier», avait indiqué le président de la FAHB, Habib Labane. Au Mondial-2021, le Sept algérien fait partie du groupe F aux côtés du Maroc, du Portugal et de l'Islande. En Egypte, les «Verts» vont signer leur retour sur la scène mondiale après avoir brillé par leur absence lors des éditions de 2017 en France et 2019 en Allemagne et au Danemark.

## JM 2022 - Infrastructures Salim Iles insiste sur une livraison dans les temps

**L**e directeur général du comité d'organisation des jeux méditerranéens (COJM) Oran-2022, Salim Iles, a souligné mercredi l'obligation de livrer les installations sportives concernées par cet évènement «avant juin 2021». «La préparation des JM s'articule sur les deux aspects infrastructurale et organisationnel. Pour le premier volet, il y a obligation de livrer tous les équipements sportifs concernés avant juin 2021, comme exigé par le propriétaire des jeux, à savoir, le comité international des JM», a déclaré M.Iles sur les ondes de la chaîne 3 de la radio nationale. Cette obligation est motivée par la nécessité de «tester» ces équipements en y organi-

sant des compétitions sportives «pour pallier à d'éventuelles carences», a-t-il expliqué. Parmi les infrastructures concernées, le complexe sportif de Bir El-Djir figure en premier lieu, et qui comporte un stade de football de 40.000 places, un stade d'athlétisme de 4.200, une salle omnisports de 6.000 places, ainsi qu'un centre nautique de trois piscines, dont deux olympiques. «En tant que COJM, on a un droit de regard sur l'évolution des travaux au niveau des infrastructures sportives, mais on n'est pas responsables de leur réalisation. Je peux dire que les choses évoluent très bien dans ce registre. Il y a aussi le village olympique d'une capacité d'accueil de 4.500 lits, et pas moins de huit autres équipements qui font l'objet d'une vaste opération de rénovation», a-t-il rappelé. En tout et pour tout, 47 sites sportifs sont concernés par la 19e édition des JM, dont 24 seront dédiés à la compétition officielle, alors que les autres serviront à la préparation des athlètes au nombre de 4.000 sportifs activant dans 24 disciplines. Le même responsable a annoncé le lancement prochain d'un concours lié à la meilleure affiche de l'édition, «jungle» de la cérémonie d'ouverture, ainsi que d'autres thèmes relatifs à l'évènement pour lequel pas moins de 20.000 accreditations seront distribuées.

**TF1**

**21.05 Balthazar**



Série policière - France - 2020  
Saison 3 - Episode 6/8

- L'enfant

Avec Tomer Sisley, Yannig Samot, Philypha Phoenix, Côme Levin

Balthazar et Hélène sont à la recherche d'un garçon d'une dizaine d'années ayant disparu après avoir été aperçu le visage ensanglanté dans un entrepôt. Ils remontent jusqu'à son domicile où ils découvrent sa mère, égorgée. En enquêtant, ils apprennent que l'enfant - contrairement à ce qu'elle prétendait à tous les voisins - n'était pas son fils.

**•2**

**21.05 Envoyé spécial**



Présenté par Élise Lucet

Au sommaire notamment : Le magasin des fermiers heureux. Près de Poitiers, Sébastien Nauleau est à la fois éleveur de vaches et patron d'un magasin d'alimentation. Il a créé il y a 6 ans son propre supermarché près de Poitiers pour pouvoir y vendre directement sa viande aux consommateurs sans être obligé de passer par la grande distribution. Et ça marche.

**TF1**

**21.05 Koh-Lanta**



Les 4 Terres - La finale

Présenté par Denis Brogniart

L'heure de la grande finale a enfin sonné pour les derniers aventuriers en compétition. Après avoir franchi la redoutable épreuve de l'orientation, les finalistes peuvent enfin prendre part à celle des poteaux, sans doute la plus emblématique de «Koh-Lanta». Chaque candidat doit tenir le plus longtemps en équilibre. Le dernier encore debout choisit son adversaire pour le vote final de la tribu réunifiée.

**•2**

**21.05 César Wagner**



Série policière - France - 2020  
Saison 1 - Episode 2/3

- Sang et eaux

Avec Gil Alma, Olivia Côte, Coralie Russier, Soufiane Guerrab

César Wagner, capitaine de police au sein de la SRPJ de Strasbourg est appelé sur une étrange scène de crime où le corps d'une femme a été vidé de son sang. La victime est la juriste en chef de la délégation roumaine à la Cour européenne des droits de l'Homme.

**3**

**JEUDI**

**6**

**21.05 L'ombre d'Emily**



Film policier - Etats-Unis  
- Canada - 2018

Avec Anna Kendrick, Blake Lively, Sarah Baker, Jean Smart

Veuve et mère d'un petit garçon, Stephanie Smothers tient un blog vidéo sur lequel elle partage des conseils et des recettes de cuisines. Elle y confie à son public que son amie Emily Nelson a inexplicablement disparu quelques jours plus tôt, après lui avoir demandé de chercher son fils à l'école.

**CINE + PREMIER**

**20.50 The Lost City of Z**



Film d'aventures - Etats-Unis - 2016

Avec Charlie Hunnam, Frank Clem, Sienna Miller, Robert Pattinson

En mars 1906, Percy Fawcett, major de l'armée britannique, est convoqué par la Société géographique de Londres. L'organisme, convaincu par son tempérament d'aventurier, l'envoie cartographier le territoire encore peu connu qui constitue la frontière entre la Bolivie et le Brésil.

**3**

**VENDREDI**

**6**

**21.05 9-1-1: Lone Star**



Série d'action - Etats-Unis - 2020  
Saison 1 - Episode 9/10

- Père et fils

Avec Rob Lowe, Liv Tyler, Ronen Rubinstein, Sierra Aylina

Un couple a organisé une fête dans le but de découvrir en même temps que ses proches le sexe de leur futur bébé. Mais l'événement tourne à la catastrophe lorsque la poudre de couleur qui devait révéler s'il s'agit d'un garçon ou d'une fille s'enflamme.

**RTL 9**

**20.50 Cliffhanger, traque au sommet**



Film d'action - Etats-Unis  
- France - Italie - 1993

Avec Sylvester Stallone, Rex Linn, John Lithgow, Michael Rooker

Traumatisé par un accident mortel qu'il n'a su éviter, Gabe Walker, alpiniste confirmé, a décidé de raccrocher les crampons. Quelques mois plus tard, un terrible crash se produit près de chez lui. Faisant fi de ses craintes, il se rend sur place et se trouve face à face avec Qualen, un gangster notoire.

**CANAL+**

**21.07 L'aliéniste :  
L'ange des ténèbres**



Série de suspense - Etats-Unis - 2020  
Saison 2 - Episode 5/8

- Dans le ventre de la bête

Avec Daniel Brühl, Luke Evans, Robert Wisdom, Douglas Smith

Bitsy se remet de ses blessures après avoir été agressée par Libby. L'infirmière reste introuvable. Sara Howard demande à John d'esquisser son portrait-robot pour se lancer à sa recherche dans le quartier de la maternité.

**CINE + FRISSTON**

**20.50 Prometheus**



Film de science-fiction -  
Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2012

Avec Noomi Rapace, Idris Elba, Charlize Theron, Guy Pearce

Elizabeth et Charlie ont découvert à différents endroits de la Terre d'étranges dessins qui seraient le plan d'une galaxie. Ils organisent une expédition spatiale, espérant aller à la rencontre des "ingénieurs" de l'humanité. Le vaisseau est dirigé par la froide Vickers, épaulée par David, un androïde.

**2**

**21.05 Koh-Lanta**



Les 4 Terres - La finale

Présenté par Denis Brogniart

L'heure de la grande finale a enfin sonné pour les derniers aventuriers en compétition. Après avoir franchi la redoutable épreuve de l'orientation, les finalistes peuvent enfin prendre part à celle des poteaux, sans doute la plus emblématique de «Koh-Lanta». Chaque candidat doit tenir le plus longtemps en équilibre. Le dernier encore debout choisit son adversaire pour le vote final de la tribu réunifiée.

**OCS MAX**

**20.40 Rush**



Drame - Grande-Bretagne -  
Allemagne - Etats-Unis - 2013

Avec Daniel Brühl, Olivia Wilde, Chris Hemsworth, Natalie Dormer

Au début des années 1970, James Hunt, pilote de Formule 1 pour l'écurie McLaren, né dans une bonne famille anglaise, est un séducteur et un personnage tapageur. Il découvre bientôt son plus grand rival, Niki Lauda. Issu aussi d'une riche famille autrichienne, le pilote de chez Ferrari est un homme beaucoup plus sérieux et réservé.

**21.05 NCIS : enquêtes spéciales**



Série policière - Etats-Unis - 2019

Saison 17 - Episode 8/24

- Mort en musique

Avec Mark Harmon, Sean Murray, Wilmer Valderrama, Maria Bello

L'équipe enquête sur la mort d'un soldat membre de l'ensemble musical de la Navy alors qu'il rentrait d'une tournée en Amérique du Sud. Le militaire aurait sauté par la porte arrière du bus dans lequel il se trouvait avec ses camarades. L'un d'eux révèle à Gibbs que le défunt était dépressif.

**RTL 9**

**20.50 Daredevil**



Film d'action - Etats-Unis - 2003

Avec Ben Affleck, Jennifer Garner, Colin Farrell, Jon Favreau

A New York, Matt Murdock a perdu la vue après avoir été contaminé par des déchets radioactifs. Mais ses autres sens ont été décuplés. Brillant avocat le jour, il devient la nuit le justicier Daredevil, traquant les criminels qu'il n'a pas pu faire condamner devant un tribunal.

**CANAL+**

**21.08 Manhattan  
Lockdown**



Film policier - Etats-Unis  
- Chine - 2019

Avec Chadwick Boseman, JK Simmons, Sienna Miller

Encore adolescent, Andre Davis assiste à l'enterrement de son père, Reginald, policier tué en service et dont l'un des assassins est parvenu à s'échapper. Des années plus tard, à Manhattan, Andre, lui-même policier, passe devant une commission de ses pairs, qui juge excessif son usage de son arme de service.

**CINE + FAMIZ**

**20.50 PokéMon  
DéTECTIVE PIKACHU**



Film d'action - Etats-Unis  
- Japon - 2019

Avec Justice Smith, Bill Nighy, Kathryn Newton, Ken Watanabe

Après la mort de sa mère, Tim Goodman est resté vivre chez sa grand-mère tandis que son père, Harry, a déménagé pour Ryme City où il exerce le métier de policier. Ryme City est la seule ville où humains et Pokémons cohabitent paisiblement.

Bélier 21-03 au 20-04

Vous devrez veiller sur votre budget avec la plus extrême vigilance, car l'ambiance générale incitera presque irrésistiblement à des dépenses exagérées.

Taureau 21-04 au 21-05

Ambiance astrale très favorable à la santé. Physiquement, vous serez en pleine possession de vos moyens. Malgré vos multiples occupations, ne délaissiez pas le sport ; mais il serait vain de viser la compétition.

Gémeaux 22-05 au 21-06

La Lune, votre allié, vous apportera en contribution finesse et subtilité dans vos jugements et prises de position, vous rendra habile en toute négociation, et vous aidera à établir des relations positives et agréables avec autrui.

Cancer 22-06 au 22-07

Sur le plan financier, prudence ! Gardez-vous de n'en faire qu'à votre tête. Si vous souhaitez prendre d'importantes décisions, consultez d'abord de solides experts.

Lion 23-07 au 23-08

Vous trouverez une nouvelle idée qui vous fera avancer professionnellement : un nouveau créneau ou un réseau commercial original. On vous félicitera pour votre esprit et vos bons résultats.

Vierge 24-08 au 23-09

Vous aurez à affronter un problème ou une brusque transformation concernant votre travail, surtout si vous êtes du premier décan. Vous devrez garder l'esprit ouvert et aller dans le sens du courant.

Balance 24-09 au 23-10

Le secteur argent sera calme. Malgré votre humeur dépendante actuelle, vous devriez parvenir à gâter vos proches sans mettre en péril votre budget.

Scorpion 24-10 au 22-11

Une proposition de travail pourrait vous être faite ce jour. Ne fixez pas trop haut vos enchères : l'offre est honnête et susceptible d'être d'un bon rapport financier.

Sagittaire 23-11 au 21-12

Vous aborderez la journée avec la ferme intention de progresser dans votre carrière. Le Ciel soutiendra dans l'ensemble vos efforts.

Capricorne 22-12 au 20-01

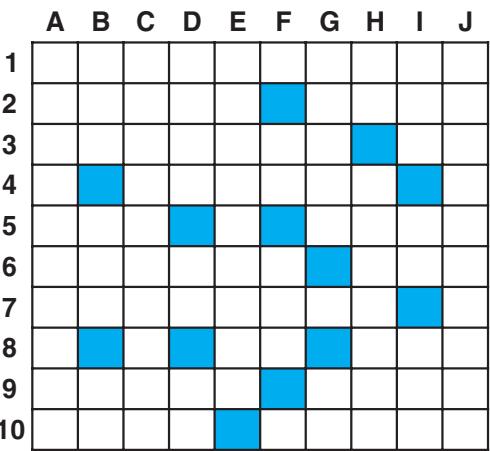
Vous aurez la possibilité de réaliser des transactions financières profitables, et vous entendrez profiter de cette possibilité au lieu de ne penser qu'à faire la fête.

Verseau 21-01 au 18-02

Les tendances de cette journée s'orienteront vers la vie en société, sans cependant pour cela signifier la vie dans les hautes sphères.

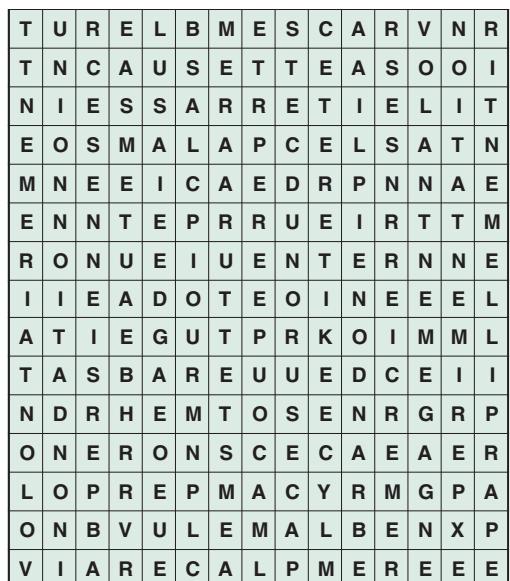
Poissons 19-02 au 20-03

Conseiller ou épauler un ami plus jeune qui traverse une phase de recherche ou d'interrogation, c'est ce qui pourrait vous attendre ce moment.



### Horizontalement:

- Hantise des mouches.
  - Femmes de notre vie.
  - Couplant.
  - Conduites.
  - En vitesse.
  - Se caler (se).
  - Cité sur le Niger et au Mali.
  - Prit les devants.
  - Embrouilles.
  - Possessif.
  - Type à ne pas croire !
  - Autre rejet.
  - Effets de commerce.
  - Pas reconnaissants du tout ! Il cajole dans les bois.
  - Opération témoin.
  - Tranchée.
- A. Coup de griffe.**  
**B. Le premier à croire au père Noé ! Branque.**  
**C. C'est-à-dire.**  
**D. Prétablées.**  
**E. Cité de l'UE.**  
**F. Cité de Sumer.**  
**G. Dans le vent.**  
**H. Iraint de l'avant.**  
**I. Infinitif. Capucin.**  
**J. Fichus.**  
**K. Casse-tête chinois.**  
**L. Mises aux points.**  
**M. Tiennent toujours en place.**  
**N. Dur à la vitesse.**  
**O. Coupe du monde. Pile.**  
**P. J. Fait passer en douce.**



AVVENTURIER - BEAUTE - BRANDON - BROME - CAGE - CAMPER - CAUSETTE - COUPE - DIRECT - ENGAGEMENT - EPARPILEMENT - EXPERIMENTATION - GOURDE - HAUTEUR - INONDATION - LYCEE - MENTIR - PAPE - PENETRER - PERSIENNE - PIMENT - POTIN - REMERCIER - REEMPLACER - RUSE - SEMBLER - SMALA - SOUK - TERRASSE - TRACE - ULEMA - UNION - VOLANT - VOLONTAIREMENT - VRAC.

Les 6 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er compulse.
- Mon 2e fait crack.

Mon tout est un paquet de billets.

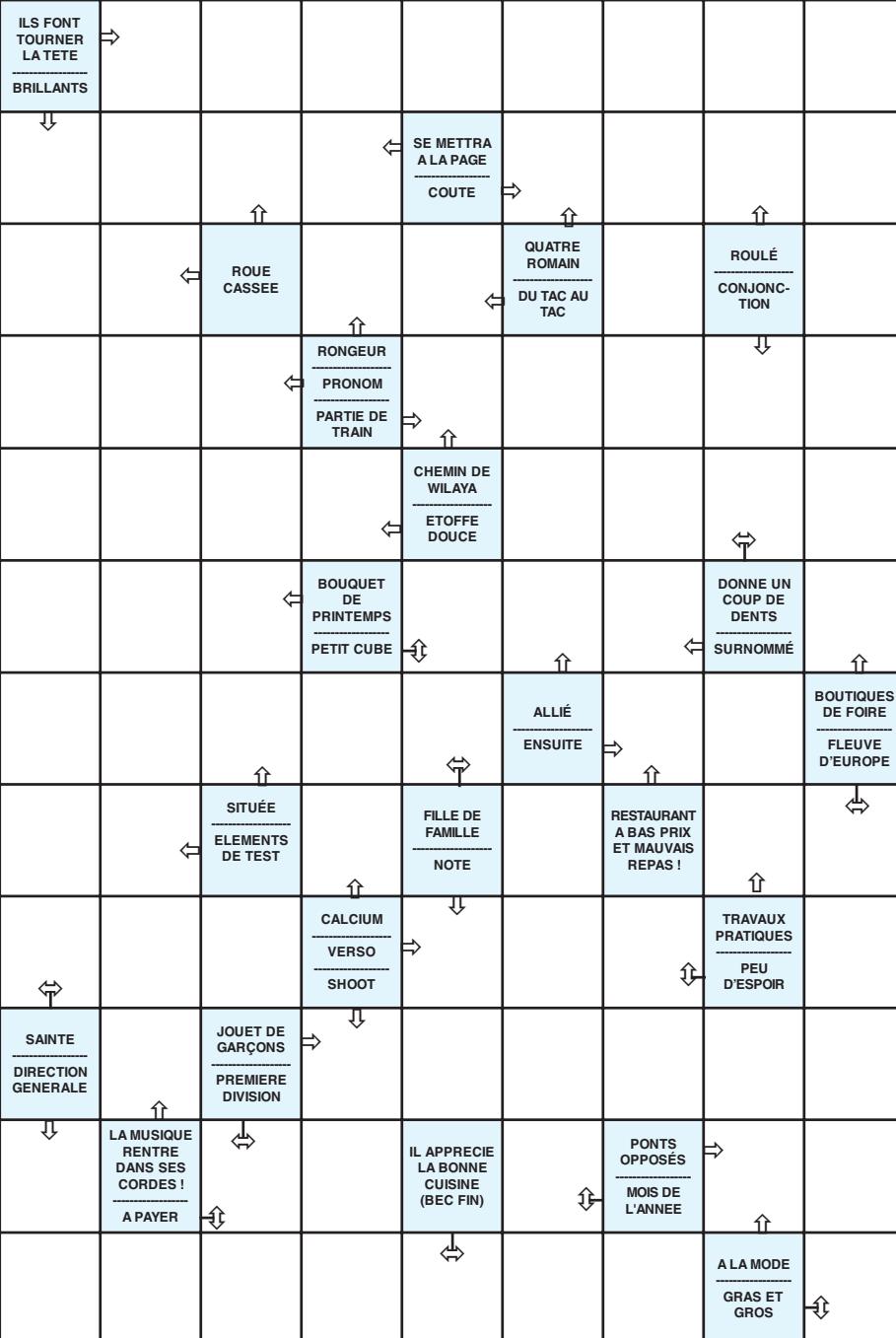
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

2	9	9	3	4	16	2	13	3	6
17	2	3	6	5	2	7		4	7
6	3	8	7		10		8	11	7
11	2	7	6		2	15	2	17	6
12	4		6	5	1	6		8	7
8	7	6		2	2		6	6	
4		9	1	8	15	6	11	5	7
3	4	6	8		6	8	5		5
3		1	6	5	7		6	5	6
6	11	15		3		7		2	1
6	10	8	6		11	2	16	1	6
7		6	7	16	2	10	12	5	6
	14	7		8	13		1	7	
12	8		14	4	2	11	15	6	
1	6	14	6	1	13	6	1	6	7

CODES N° 7917

### Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLECHES N° 7917



### LES SOLUTIONS

CROISÉS N° 7916

C	R	A	M	E	R	U	R	E
A	U	G	E	Q	I	S	I	F
P	A	R	D	E	S	S	U	S
I	N	O	U	I	S	R	E	U
T	T	S	U	V	I	V	E	S
U	V	E	N	G	E	E	U	E
L	E	U	R	N	U	R	S	E
A	M	E	S	O	L	E	A	L
R	E	S	I	L	E	L	I	R
D	U	P	O	S	S	E	D	E

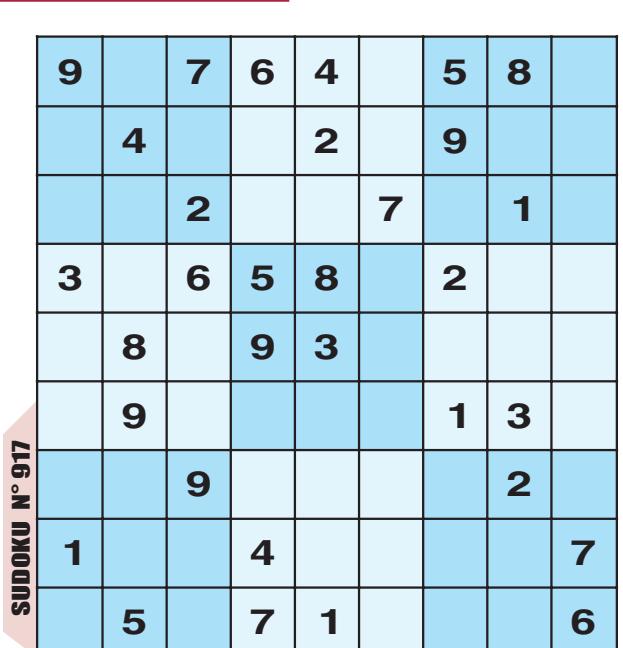
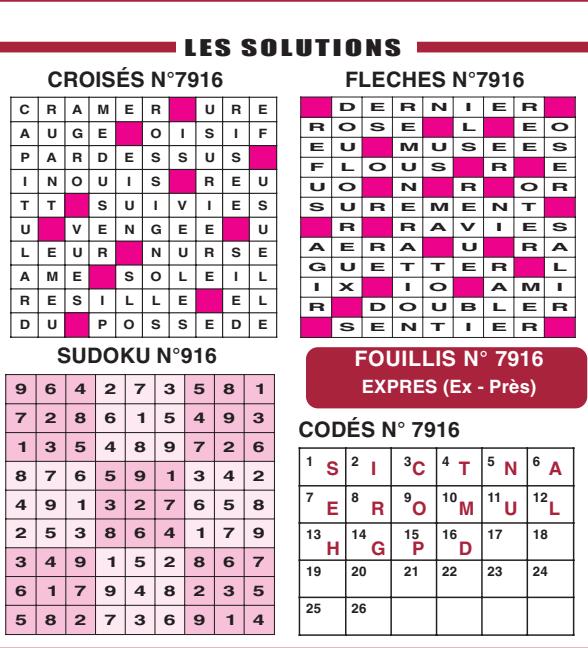
SUDOKU N° 916

9	6	4	2	7	3	5	8	1
7	2	8	6	1	5	4	9	3
1	3	5	4	8	9	7	2	6
8	7	6	5	9	1	3	4	2
4	9	1	3	2	7	6	5	8
2	5	3	8	6	4	1	7	9
3	4	9	1	5	2	8	6	7
6	1	7	9	4	8	2	3	5
5	8	2	7	3	6	9	1	4

FOUILLES N° 7916  
EXPRES (Ex - Près)

CODÉS N° 7916

1	S	2	I	3	C	4	T	5	N	6	A
7	E	8	R	9	10	11	U	12	L		
13	H	14	15	16	D	17	18				
19	20	21	22	23	24						
25	26										



## Israël transfère plus d'un milliard de dollars à l'Autorité palestinienne



Israël a transféré l'équivalent de plus d'un milliard de dollars américains dus à l'Autorité palestinienne, a indiqué mercredi un haut responsable palestinien, quelques semaines après la reprise de la coordination entre les deux parties. "Le gouvernement israélien transfère tout ce qui est financièrement dû à l'Autorité palestinienne, soit 3,768 milliards de shekels" (1,15 milliard de dollars), a écrit sur Twitter Hussein al-Cheikh, ministre des Affaires civiles. Le ministre palestinien fait ainsi référence aux taxes, notamment douanières, que perçoit l'Etat hébreu pour le compte de l'Autorité palestinienne et qui ont été gelés depuis l'arrêt de leur coordination en mai. En début de semaine, un responsable israélien avait indiqué à l'AFP sous couvert d'anonymat que "le cabinet de sécurité a approuvé le transfert de l'argent à l'Autorité palestinienne", sans préciser le montant du transfert.

Le Premier ministre palestinien, Mohammed Shtayyeh, avait indiqué lundi que les Palestiniens avaient "droit" à cet argent, qui devrait apporter une bouffée d'oxygène à l'économie palestinienne en proie à une grave crise budgétaire.

## Afghanistan : des employés de l'ambassade russe blessés dans une explosion



Des employés de l'ambassade de Russie en Afghanistan ont été légèrement blessés mardi dans l'explosion d'un engin artisanal à Kaboul, a indiqué le ministère russe des Affaires étrangères dans un communiqué. L'engin a explosé non loin de l'ambassade de Russie au moment du passage d'une voiture de la mission diplomatique russe, selon le communiqué. Plusieurs employés de l'ambassade qui se trouvaient dans la voiture "ont eu une légère contusion", a-t-il précisé.

Selon de premières estimations, l'attaque visait un véhicule des forces de sécurité afghanes qui accompagnait la voiture diplomatique, indique le communiqué. "Toujours, un attentat visant des ressortissants russes n'est pas exclu", ajoute le ministère, appelant les autorités afghanes à "prendre des mesures exhaustives" pour assurer la sécurité du personnel des missions russes en Afghanistan.

# Le Quotidien D'ORAN Edition Nationale d'Information

## Ryad nie tout rôle dans l'assassinat d'un scientifique iranien



Un haut responsable saoudien a rejeté mardi les accusations du chef de la diplomatie iranienne Mohammad Javad Zarif suggérant que le royaume aurait joué un rôle dans l'assassinat d'un éminent scientifique nucléaire iranien la semaine dernière. Mohsen Fakhrizadeh a été assassiné vendredi dans une attaque

près de Téhéran, attribuée par la République islamique d'Iran à Israël, son ennemi juré. Israël n'a pas officiellement réagi à ces accusations.

Lundi, Mohammad Javad Zarif a évoqué sur son compte Instagram une "conspiration" en mentionnant une rencontre secrète en Arabie saoudite entre le prince héritier

saoudien Mohammad ben Salmane et le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Cette rencontre a eu lieu le 22 novembre selon des sources israéliennes mais Ryad l'a démentie. Le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo se trouvait alors en Arabie saoudite. "Les visites précipitées de Pompeo dans la région, une réunion tripartite en Arabie saoudite et les déclarations de Netanyahu illustrent toutes cette conspiration, qui s'est révélée malheureusement dans un acte terroriste lâche vendredi ayant donné lieu au martyre de l'un des prestigieux responsables du pays", a écrit le ministre iranien. "Zarif veut à tout prix accuser le royaume de toute chose négative qui se produit en Iran", a écrit sur Twitter le ministre d'Etat saoudien aux Affaires étrangères, Adel al-Jubeir. "Ce n'est pas la politique de l'Arabie saoudite de se lancer dans des assassinats (...)", a-t-il affirmé. Contrairement à d'autres monarchies arabes du Golfe, le royaume saoudien n'a pas officiellement condamné l'assassinat du scientifique iranien.

## Le brut à près de 47 dollars à la veille de la réunion de l'Opep +

Le prix du panier de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), dont le pétrole brut algérien, s'est maintenu à près de 47 dollars à la veille d'une réunion importante des signataires de la déclaration de coopération. Selon les données de l'Organisation publiées jeudi sur son site web «le panier de référence de l'OPEP (ORB), s'est établi à 46,72 dollars le baril mardi, après avoir débuté la semaine à 46,43 dollars.

L'ORB maintient le niveau de plus de 46 dollars en ce début décembre, et ce en attendant les décisions qui seront prises jeudi par les producteurs de l'Opep et leurs alliés à l'occasion de la tenue de la 12ème réunion ministérielle des membres de l'Opep et Non Opep.

Il s'agit d'un niveau le plus important que ceux enregistrés durant les précédents mois, à cause notamment de recul de la demande mondiale sur l'énergie affectée par la pandémie de Covid-19. Cette amélioration a débuté en fin de mois écoulé, et intervient suite aux nouvelles annonces sur l'efficacité d'un vaccin réduisant le risque d'atteinte de la Covid-19.



## EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

### DEVISE ET LOGIQUE DE DIGNITÉ

jugent un rôle prépondérant dans le circuit sombre des échanges monétaires. Elles légalisent un drôle de «trabendisme» au vu et au su de tous faute de pouvoir rejoindre une normalité universelle. Cette notable complaisance n'a pas été pour déplaire aux voyageurs algériens qui voient d'un bon œil une porte laissée ouverte pour qu'ils échappent à la dérisoire allocation touristique équivalente à une nuitée d'hôtel ou au tarif d'une longue course en taxi. Ils s'en accommodent de mauvaise grâce en sachant que leurs voisins marocains et tunisiens dont les pays sont autrement moins nantis leur

accordent des oboles mieux circonstanciées. Deux mille à trois mille euros sont donnés à chaque ressortissant désireux de voyager et il n'est pas nécessaire de se demander à quoi répondrait cette aubaine si ce n'est une conformité en droite ligne d'abord avec une logique d'attention et de dignité.

Pour les autorités publiques algériennes, le nœud gordien de la devise n'est certes pas aisément à dégager. Il renvoie à une multitude de considérations financières difficiles à démailler. Elles ne peuvent l'être que si l'ensemble de l'économie nationale est assise sur des bases claires et débarrassées des assortiments politiques aléatoires qui transforment en vérité l'Etat lui-même en pourvoyeur attitré des circuits de fâcheuses inoculations.

## Tunisie: heurts lors de manifestations de supporters d'un club de foot



Des heurts ont éclaté à Chebba, ville portuaire de l'est de la Tunisie, lors de manifestations de supporters en colère contre la confirmation de l'exclusion de Ligue 1 de leur club, qui s'était fait connaître en protestant par un départ collectif vers l'Italie. Environ 150 personnes, surtout des jeunes, se sont rassemblées mardi soir dans le centre-ville, lançant des pierres sur les forces de sécurité qui ripostaient avec du gaz lacrymogène, a constaté un correspondant de l'AFP. Les heurts ont duré jusqu'à 2 heures du matin, forçant certains habitants à fuir leur maison en raison de l'intensité des tirs de lacrymogène.

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) à Lausanne a confirmé lundi en référencé que le Croissant sportif chebbien (CSC), suspendu par la fédération tunisienne de foot (FTF), ne pourrait pas participer à la Ligue 1 qui doit débuter le 5 décembre. Le 14 octobre 2020, Chebba a été écarté de la Ligue 1 tunisienne pour la saison 2020-2021 car le club n'avait pas payé des amendes infligées la saison précédente, selon la Fédération.